

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR : LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Département : Langues Etrangères Appliquées

Mémoire de Master2

Management du Développement Local et Coopération Internationale (MADELCI)

Spécialité : Coopération Internationale

**THEME : LE RÔLE DE LA CEDEAO DANS LA
RESOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Présenté et soutenu publiquement par :

Lucien NADIELINE

Sous la direction de : Docteur Eugène TAVARES

Membres du jury :

Pr Cheikh Mouhamadou Soumoune DIOP : Université Assane SECK- Ziguinchor
(président du jury)

Dr Youssouph COLY : Université Assane SECK de Ziguinchor (membre)

Dr Eugène TAVARES : Université Assane SECK de Ziguinchor (encadreur)

Alexandre GOMIS : Coordonnateur de la Maison des Citoyens de la CEDEAO
(rapporteur)

Année Universitaire 2015-2016

DEDICACE

Je dédie ce travail à mon grand-père, Antoine NASSALAN (paix à son âme), à ma mère, Marie NIOUKY, à mes frères et sœurs, à mon tuteur, Paul MANCOR à mes camarades de promotion, LEA FAMILY, ainsi qu'à tous les citoyens de la CEDEAO.

REMERCIEMENTS

Je remercie mes parents, mes frères et sœurs, pour le soutien constant qu'ils m'ont apporté tout au long de mes études. Je remercie aussi mon encadreur, monsieur Eugène Tavarès, pour sa disponibilité et son soutien moral. Mes remerciements vont aussi à l'ensemble du personnel de la Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC), en particulier à monsieur Alexandre Gomis, le coordonnateur, pour sa disponibilité et pour m'avoir accueilli comme stagiaire au sein de sa structure. J'ai beaucoup appris à ses côtés. J'associe à ces remerciements, monsieur Djibril Diallo (Responsable du CIDIR) pour ses orientations, mes camarades de promotion, mes amis pour leurs encouragements, ainsi que tous les professeurs du département des Langues Etrangères Appliquées, permanents comme vacataires, pour les enseignements qu'ils m'ont dispensés. Je n'oublie pas son excellence, l'ambassadeur Saliou Cissé, pour ses orientations.

TABLE DES MATIERES

Dédicace.....	1
Remerciements.....	2
Résumé.....	8
Abstract.....	9
Resumo.....	10
LES SIGLES ET LES ABREVIATIONS.....	11
INTRODUCTION.....	14
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA CEDEAO.....	17
CHAPITRE I : LE CADRE THEORIQUE.....	18
A-CONTEXTE.....	18
B-PROBLEMATIQUE.....	19
C-REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	20
D-INTERET DU SUJET.....	23
E- OBJECTIFS.....	23
F-DIFFICULTES RENCONTREES.....	24
G- METHODE ET TECHNIQUES DE RECHERCHE.....	24
CHAPITRE II : LE CADRE INSTITUTIONNEL.....	25
A- LA CREATION DE LA CEDEAO.....	25
B- LES OBJECTIFS.....	27
C- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CEDEAO.....	27
D- LES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO.....	28
1- Les institutions politiques.....	28
a) La conférence des chefs d'État et de gouvernement.....	28

b) Le conseil des ministres.....	28
c) Le secrétariat exécutif.....	29
d) Le parlement de la communauté.....	29
2- Les institutions judiciaires et économiques de la communauté.....	30
a) La cours de justice de la Communauté.....	30
b) Les institutions économiques.....	30
CHAPITRE III : LE CADRE REGLEMENTAIRE DE PREVENTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE CEDEAO.....	31
A- LES PROTOCOLES.....	31
1- Le protocole de non-agression.....	31
2- Le protocole relatif à l'assistance mutuelle en matière de défense.....	31
3- Le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance.....	32
a) Le contexte de création du PADBG.....	32
b) Le contenu.....	33
c) Les difficultés d'application du protocole.....	34
4- Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.....	34
a) Les principes.....	35
b) Les objectifs du mécanisme.....	35
B- LES CONVENTIONS.....	35
1- La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petits calibres, leurs munitions et autres matériels connexes.....	35
2- Le document cadre de prévention de conflit de la CEDEAO.....	36
C- LE TRAITE DE LA CEDEAO.....	37
DEUXIEME PARTIE : LES CONFLITS ET LEURS RESOLUTIONS.....	38
CHAPITRE I: LES CAUSES ET LES CONSEQUENCES DES GUERRES EN AFRIQUE DE L'OUEST.....	39
A- LES CAUSES.....	39
1- Les causes matérielles.....	39
2- Les causes idéologiques.....	41
B- LES CONSEQUENCES.....	47

1- Les conséquences économiques	47
2- Les conséquences politiques.....	48
3- Les conséquences sociales.....	49
CHAPITRE II : LES EXPERIENCES DE LA CEDEAO EN MATIERE DE RESOLUTION DE CONFLITS.....	51
A- LES EXPERIENCES DE 1990 à 1999.....	51
1- L'intervention de la CEDEAO au Liberia.....	51
2- L'intervention de la CEDEAO en Sierra-Léone.....	53
3- L'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau.....	54
B- LES EXPERIENCES DE 1999 à 2008.....	56
1- L'intervention en Côte d'ivoire.....	56
2- L'intervention au Liberia 2.....	58
3- L'intervention au Niger.....	59
C- LES EXPERIENCES DE 2008 A 2017.....	61
1- L'intervention en Guinée Bissau.....	61
2- L'intervention au Mali.....	61
3- L'intervention au Burkina Faso.....	63
4- L'intervention en Gambie.....	65
CHAPITRE III : LE BILAN DE LA CEDEAO EN MATIERE DE RESOLUTION DES CONFLITS.....	69
A- LES ECHECS ENREGISTRES.....	69
B- LES SUCCES ENREGISTRES.....	73
TROISIEME PARTIE : LA CEDEAO FACE AUX DEFIS MAJEURS.....	76
CHAPITRE I : LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA CEDEAO.....	77
A- LES FORCES	77
1- Au plan politique.....	77
2- Au plan économique.....	78
3- Au plan sécuritaire.....	80
B- LES FAIBLESSES.....	81
1- Au plan économique.....	81

2- Au plan monétaire.....	82
3- Au plan politique et institutionnel.....	82
CHAPITRE II : LES LIMITES INTRINSEQUES DE LA CEDEAO EN MATIERE DE RESOLUTION DES CONFLITS.....	85
A- LES LIMITES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE LA CEDEAO.....	85
1- La cour de justice de la CEDEAO, à compétence limitée.....	85
2- Les limites politiques de la CEDEAO.....	87
3- Les insuffisances institutionnelles.....	90
B- LES LIMITES FINANCIERES DE LA CEDEAO.....	90
C- LES LIMITES OPERATIONNELLES ET SECURITAIRES.....	92
CHAPITRE III : LES DEFIS ET LES RECOMMANDATIONS.....	94
A- LES DEFIS MAJEURS DE LA CEDEAO A RELEVER DANS LA RESOLUTION DE CONFLITS.....	94
1- Terrorisme, trafic d'armes et de drogues.....	94
a) Genèse des différentes formes du terrorisme.....	95
b) Les causes du terrorisme en Afrique de l'ouest.....	96
2- Le poids des médias face aux processus de résolution de conflits.....	98
3- La mauvaise gouvernance et la cleptocratie.....	100
4- La question citoyenne.....	103
B- LES RECOMMANDATIONS.....	104
1- Construire une économie forte.....	104
2- Mettre fin à l'ingérence des puissances étrangères.....	106
3- Faire appliquer les principes ou textes de la Communauté.....	108
4- Instaurer une nouvelle citoyenneté.....	109
5- Adopter une approche culturelle.....	110
6- S'occuper des jeunes.....	112
7- Réduire les inégalités sociales.....	113
8- Doter les forces d'intervention des moyens financiers et matériels nécessaires.....	115
9- Créer un cadre inclusif et participatif.....	115
10- Donner la voix aux sociétés civiles.....	116

CONCLUSION.....	117
BIBLIOGRAPHIE.....	119
WEBOGRAPHIE.....	121
ANNEXES.....	125
Liste des annexes.....	126
Liste des tableaux.....	162
Liste des illustrations.....	167

RESUME

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre de ses missions, a mis en place des mécanismes de prévention et de résolution des conflits exposés dans le Document Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (DCPCC). Ce dispositif permet à l'Organisation sous régionale de faire face aux nombreux troubles, crises, et conflits qui secouent constamment l'Afrique de l'ouest, et dont les causes sont à la fois politiques et économiques : luttes de pouvoir, exploitation des ressources minières, etc.

Pour atteindre ses objectifs la CEDEAO devrait pouvoir compter sur les Etats membres. Malheureusement, ceux-ci se distinguent le plus souvent par un manque d'engagement politique et financier. En dépit de ces difficultés l'Organisation essaie d'instaurer dans la sous-région la sécurité et la paix. Ses efforts sont globalement salués par les peuples. Aujourd'hui, la Communauté est confrontée à de nouveaux défis : terrorisme, trafic d'armes et de drogues.

En définitive, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui, à sa création, avait pour mission de construire une économie forte, se voit depuis plus de deux décennies détournée de son objectif principal pour s'investir dans la résolution des conflits.

Mots-clefs: CEDEAO, conflit, Afrique de l'Ouest, intégration,

ABSTRACT

The Economic Community of West African States (ECOWAS), within the framework of its missions, has implemented conflict prevention and resolution mechanisms outlined in the ECOWAS Conflict Prevention Framework (ECPF). This mechanism allows the sub-regional organization to deal with troubles, crises, and conflicts that constantly shake West Africa, and whose causes are both political and economical: power struggle, exploitation of mining resources, etc.

To achieve its objectives, ECOWAS should be able to count on the Member States. Unfortunately, they are most often characterized by a lack of political and financial commitment. Despite these difficulties, the organization is trying to establish security and peace in the sub region. Its efforts are generally hailed by the people. Today, the Community is facing new challenges: terrorism, arms and drug trafficking.

In conclusion, the Economic Community of West African States, which, at its creation, had the task of building a strong economy, has for more than two decades been diverted from its main objective to invest in the conflicts resolution.

Keys-words: CEDEAO, conflict, West-Africa, integration

RESUMO

A Comunidade Económica dos Estados da África Ocidental (CEDEAO), no quadro da sua missão, criou mecanismos de prevenção e resolução de conflitos expostos no Documento-Quadro de Prevenção de Conflitos da CEDEAO (DCPCC). Este dispositivo permite à organização sub-regional enfrentar unumeros perturbações, crises e conflitos que constantemente agitam a África Ocidental, e cujas causas são tanto políticas como económicas: luta de poder, exploração de recursos minerais, etc.

Para atingir seus objetivos a CEDEAO deveria poder contar com os Estados membros. Infelizmente, estes ultimos distinguem-se por sua falta de compromisso político e financeiro. Apesar, desas dificuldades a Organização tenta estabelecer na sub-região à segurença e a paz. Seus esforços são geralmente saudados pelos povos. Hojeem dia,a Comunidade enfrenta novos desafios: terrorismo, tráfico de armas e de drogas.

Em conclusão, a Comunidade Económica dos Estados Oeste Africanos que, no início, tinha como missão construir uma economia forte, desviu-se, desde de mais de duas décadas de seu objectivo principal, para se dedicar à resolução dos conflitos.

Palavras-chave: CEDEAO, conflito, Africa de Oueste, integração

LES SIGLES ET LES ABREVIATIONS

ANAD: Accord-cadre de Non-agression et d'Assistance en matière de Défense

ALPC: Armes Légères et de Petit Calibre

AQMI : Al-Qaïda au Maghreb Islamique

ATT: Amadou Toumani Touré

BID: Banque d'Investissement et de Développement

BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO

BM : Banque Mondiale

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CICR : Comité International de la Croix Rouge

CIDIR : Centre d'Information et de Documentation sur l'Intégration Régionale

CPC: Cadre de Prévention de Conflit

CPCC: Cadre de Prévention de Conflits de la CEDEAO

CPLP : Communauté des Pays des Langues Portugais

CPM: Comité Permanent de Médiation

DCPC: Document Cadre de Prévention de Conflit

DSP: Domingos Simoes Pereira

EAC: East African Community

ECOMIL: ECOWAS Mission in Liberia

ECOMOG: Economic Community of West African states cease-fire Monitoring Group

Enda-cacid: Environnement, Développement ET Action/ Centre Africain pour le Commerce L'Intégration ET Le Développement

Enda-diapol : Environnement, Développement et Action/ dialogue politique

FAC: Force en Attente de la CEDEAO

FAAC: Forces Armées Alliées de la Communauté

FMI : Fonds Monétaire International

FUR : Front Uni Révolutionnaire

MAC : Mouvement Autonome de la Casamance

MCC : Maison des Citoyens de la CEDEAO

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance

MICEMA : Mission de la CEDEAO au Mali

MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawade

MONUSIL : Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Léone

MSF : Médecins sans Frontière

NPFL: National Patriotic Front of Liberia

ONU: Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAIGC : Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert

PADBG: Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance

PAMD: Protocole d'Assistance Mutuelle en matière de Défense

PAS: Plan d'Ajustement Structurel

PRS : Parti pour le Renouveau Social

RAFAL : Réseau Africain Francophone sur les Armes Légères

RFI: Radio France Internationale

RSP: Régiment de Sécurité Présidentielle

SMC: Standing Mediation Committee

TEC: Tarif Extérieur Commun

UA : Union Africaine

UE: Union Européenne

UEMOA : Union Economique Monétaire Ouest Africaine

USA: United States of America

WTC: World Trade Center

ZMAO : Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

Après les indépendances, l'Afrique souffre des questions liées à son passé, à l'économie et aux conflits armés. Suite à ces situations, le continent noir décide alors d'œuvrer à l'harmonisation des politiques économiques et sécuritaires. A cet effet, deux types d'Organisations régionales africaines se sont succédé. Elles sont caractérisées par un double mouvement. Nous avons : le panafricanisme, en l'occurrence la création de l'Organisation de l'unité africaine (l'OUA) et le sous régionalisme avec la prolifération d'accords régionaux sur le continent africain. Le premier est celui des Organisations issues de la période de décolonisation. Ainsi, en 1963, portée par le rêve panafricain, l'Organisation de l'Unité Africaine voit le jour et joue un rôle important dans le processus de finalisation de la décolonisation.

Selon l'article II de la charte: « Les objectifs de l'Organisation sont entre autres de renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains, de coordonner et d'intensifier leur coopération et leur effort pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples africains ». Mais avec son manque de moyens de fonctionnement, elle a donné naissance à un second type d'organisations régionales qui ont pour vocation de promouvoir la coopération économique des Etats membres. Parallèlement à ces initiatives au niveau continental, de nombreuses Organisations sous régionale (CEDEAO, CEMAC, CEAC) ont vu le jour. Le 28 mai 1975, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est créée. Cette structure supranationale dont la vocation est de construire la charpente institutionnelle de l'intégration régionale résume ses objectifs comme suit:

Le but de la Communauté est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, particulièrement dans les domaines de l'industrie, des transports, des télécommunications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des questions monétaires et financières et dans le domaine des affaires sociales et culturelles avec pour objectif d'élever le niveau de vie de ses peuples, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les relations

entre ses membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.(CEDEAO, article 3).¹

Cependant, après plus d'une décennie de sa création, elle perd sa vocation première. Car, elle est confrontée à d'autres problèmes tels que les crises armées, économiques et politiques. Face à la gravité du conflit libérien, la CEDEAO s'est assez vite intéressée au maintien de la paix. C'est ainsi qu'elle a décidé d'intervenir pour mettre fin à cette agitation. Suite à cette question libérienne, la sous-région va progressivement connaître une succession de guerres dans presque l'ensemble de la Communauté. Ces guerres sont engendrées par une double cause : d'une part, elles trouvent leurs origines dans les valeurs idéologiques et d'autre part dans l'exploitation des ressources disponibles.

Par conséquent, elles enregistrent de lourdes pertes humaines, économiques et matérielles en fonction des types et des zones de conflits. En effet, nous identifions quatre zones de conflits à savoir : le nord sahélien au Niger et au Mali, la zone sénégalienne, la région du fleuve Mano et le Nigéria qui constitue un cas particulier. C'est ainsi que nous avons noté des guerres civiles et militaires qui étouffent la vie en Communauté et compromettent la croissance économique recherchée par l'Organisation. La CEDEAO, comprenant qu'il n'y a pas d'économie sans la sécurité a décidé de mettre en place en 1999 un dispositif de prévention de conflits dénommé : le Protocole Relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité.

En dépit de l'établissement de ce protocole, la Communauté n'est toujours pas sortie des crises. En effet, si au départ les pays membres de la Communauté faisaient face aux difficultés liées aux registres identitaires conduisant à des guerres civiles, nous remarquons que les conflits armés s'activent de nos jours. Vu la multiplicité de ces derniers dans l'espace sous régional, conjuguée aux insuffisances du protocole de 1999, l'Organisation formalise en 2008 un nouveau dispositif appelé le Document Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO (DCPCC) pour assurer la sécurité dans la sous-région.

¹Lorsque nous mettons CEDEAO dans le texte en référence bibliographique nous parlons du traité de l'Organisation.

Au demeurant, la mise en place du DCPCC semble ne pas être la solution idoine aux agitations dans cette partie occidentale du continent. Maintenant avec la faible volonté politique des dirigeants, la non-applicabilité de certains textes et la quête du pouvoir sans fin font que la sécurité de la sous-région est restée un problème majeur pour la Communauté. Outre ces questions citées, l'espace communautaire est menacé par de nouveaux défis liés d'une part aux attaques terroristes et d'autres parts à la prolifération des armes légères et des drogues, sans oublier la question des médias. Ces canaux de communication servent à la fois comme moyen de conciliation et de dialogue entre les peuples mais aussi des sources de conflits.

Pour une analyse rigoureuse et scientifique de ce travail qui dégage une grande complexité, nous avons délimité ce sujet dans un triptyque espace-temps-institution. Nos investigations couvrent la période de 1990 à 2017 que nous avons divisée en trois sous parties dont la première commence de 1990 à 1999 (mise en place du protocole de gestion de conflit), la deuxième débute de 1999 à 2008 (mise en place du DCPCC) et enfin la dernière s'étend de la période de 2008 à 2017. Pour être beaucoup plus clair ce travail porte sur trois parties : d'abord, nous parlerons, de manière sommaire, de la création de la CEDEAO, ensuite nous étudierons les types de conflits et leurs modes de résolutions, et, enfin, nous verrons quels sont les défis majeurs auxquels la CEDEAO fait face.

PREMIERE PARTIE

LE CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL

CHAPITRE I : LE CADRE THEORIQUE

A- CONTEXTE

La situation conflictuelle de la sous-région ne date pas d'aujourd'hui. Car, elle est en partie liée aux indépendances et se poursuit jusqu'à nos jours à des intérêts d'ordre multidimensionnels. En effet, si les africains ont gagné les indépendances, nous pouvons constater qu'ils n'ont pas en main leurs libertés et destinées. Avec des Etats nouvellement établis, les dirigeants africains se sont confrontés à de multiples facteurs contraignants au développement économique, politique et social de leurs pays. C'est ainsi qu'à l'aube des indépendances une grande partie du continent est touchée par les crises et conflits.

Ces agitations sont liées à la faiblesse économique, au tracé anarchique des frontières africaines, à la pauvreté, à une démographie accélérée, le partage des ressources naturelles disponibles... Ce qui par conséquent a conduit à une persistance des conflits internes et des rebellions locales. Nous notons aussi, un autre phénomène lié à l'ingérence des puissances étrangères et des firmes internationales. Ces dernières participent de manière implicite ou parfois même explicite dans l'exploitation des ressources africaines.

En effet, la porosité des Etats africains et le compromis de certains leaders contribuent de plus au pillage du patrimoine continental au profit de l'extérieur. « Ce phénomène planétaire n'épargne pas l'Afrique où les Organisations criminelles transnationales se sont implantées depuis une dizaine d'années, profitant de la faiblesse des Etats du continent pour se livrer à leurs activités illicites, en premier lieu le trafic de drogue». (FES, S/D : 17)². C'est pourquoi Alain F. TEDOM réaffirme que:

La connexion entre « prince du sud et prince du nord » se structure autour de relations plutôt patrimoniales. En se positionnant en gardiens des intérêts de certaines multinationales, en servants de relais dans la confrontation entre grandes puissances en Afrique ou en finançant des carrières politiques en occident... (TEDO, 2008 : 14).

En dehors de ces facteurs, la chute du mur de Berlin en 1989 qui a entraîné celle du Bloc socialiste est-européen dirigé et dominé par l'Union Soviétique, puis celle de l'URSS le 08 décembre 1991 ont replongé l'Afrique dans la violence. Alain Fogue

² FES, Friedrich Ebert Stiftung.

TEDOM affirme : « la victoire du camp libéral sur le communisme, intervenue en 1989 à la suite de l'effondrement de l'URSS, n'a cependant pas permis à l'Afrique de rompre avec la violence et notamment avec celle d'origine politique ». (TEDOM, 2008 : 7).

Hormis, ces problèmes cités, il s'y ajoute le radicalisme religieux, le terrorisme qui s'active dans tous les sens. C'est alors qu'on distingue deux grands groupes terroristes avec le réseau Al-Qaïda, au plan international et Boko haram, à l'échelle continental. En effet, la mort Ben Laden (le leader d'Al-Qaïda) semble être le point départ de cette propagande du terrorisme dans le monde en général et en Afrique en particulier.

Ainsi, ces agitations récurrentes demeurent les maux dont la sous-région souffre depuis plus de trois décennies. Elles connaissent des coûts économiques énormes à savoir : les pertes de vies humaines, le pillage de ressources naturelles, la destruction des infrastructures, l'interruption des activités économiques et tant d'autres.

B- PROBLEMATIQUE

L'encyclopédie définit la résolution de conflit en ces termes : elle consiste dans le choix d'une solution à un affrontement et sa mise en œuvre. Quant au conflit : c'est une situation sociale durant laquelle des acteurs en interdépendance, soit, poursuivent des buts différents, défendent des valeurs contradictoires, ont des intérêts divergents ou opposés, soit, poursuivent simultanément et compétitivement un même but.

Ainsi, secouée pas les tensions socioéconomiques et sociopolitiques, la sous-région se voit réduite à feu et à sang depuis plus trois décennies. Ces agitations sont pour la plupart liées à l'extrême pauvreté, aux problèmes de gouvernance, à la pression internationale et, par conséquent finissent par des guerres civiles et des luttes armées. A cet effet, la CEDEAO étant une Organisation sous régionale à vocation économie décide alors d'y investir.

Mais, est-elle suffisamment préparée pour s'engager dans cette question sensible avec autant de complexité ? En effet, à sa création, l'Organisation avait comme mission première d'accroître la croissance économique des pays membres afin d'améliorer le niveau de vie des populations. Avec des Etats faibles économiquement, une pauvreté extrême, associée aux crises politiques, l'Organisation s'est résolument engagée dans la résolution problèmes dont souffrent ses Etats membres.

On peut se demander comment la CEDEAO pourrait-elle faire face aux problèmes d'insécurité si la question de l'économie n'est pas réglée. En effet, la sous-région demeure l'une des zones les plus touchées par la pauvreté et les pandémies. Outre, la faible portée économique de ces pays membres constitue un autre handicap. Car, ils contribuent moins à l'action collective.

La bonne gouvernance et la démocratie sont aussi les facteurs explicatifs de cette instabilité politique. C'est-à-dire que dans cet espace sous régionale la corruption, le blanchiment d'argent gagnent les sphères politiques. A côté de ceux-ci, nous y avons noté l'extrémisme ou le fondamentalisme religieux avec le terrorisme qui bouleverse et met en péril la sécurité humaine. Par ailleurs, nous notons l'inadéquation des politiques agricoles et même l'inefficacité des politiques foncières qui étouffent la vie en Communauté.

Face à ces situations, l'Organisation va-t-elle joindre les deux bouts ? Car, tantôt, elle est interpellée pour des questions économiques tantôt pour des questions sécuritaires. A ce sujet, la Communauté, pour apporter une réponse aux agitations que connaît la zone, elle a mis en place deux dispositifs pouvant assurer la sécurité en dehors de l'ECOMOG. Le premier est celui du protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999). Le deuxième est le document cadre de prévention de conflit de la CEDEAO (2008).

Ainsi, il s'agira d'étudier ces mécanismes de résolution des conflits de la CEDEAO, voir quels sont leurs impacts lors des différentes interventions pour en dégager les forces et les insuffisances. Il est aussi question de voir comment les dispositifs mis en place par la Communauté peuvent être améliorés. Et pour enfin nous verrons quels sont les mécanismes nouveaux que la CEDEAO doit mettre en place.

C- REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Le Dr. François GERE démontre dans son livre *La Nouvelle Géopolitique*: qu'instaurer une paix durable est aussi difficile que gagner une guerre. En effet, la meilleure paix est celle qui fait disparaître les causes d'affrontement voir la construction européenne qui a mis fin à des décennies de violences sur le vieux continent. A cet égard penser à la paix n'est qu'un exercice complexe et méconnu, alors que les instituts de guerre ont étudié depuis des siècles tous les aspects de la stratégie. De ce fait pour cet auteur la guerre et la paix sont un couple éternel.

Cependant, pour le consultant, en dehors du rôle capital que les organismes internationaux doivent jouer en l'occurrence l'ONU et ses Organisations spécialisées, la paix durable reposerait sur les points suivants :

Une stratégie qui repose sur les mobiles matériels et spirituels qui pourraient en désamorcer le potentiel de violences et restaurer également le contrôle sur les armes les plus dangereuses par le multilatéralisme.

Pratiquement, il faut maîtriser les conflits à court terme dans les Balkans, en Afrique et au Moyen-Orient. Ainsi, pour François Géré tout cela sera possible que lorsqu'on aura légitimé le droit international.

Wendlassida Léon Brice TIENDREBEOG a soutenu dans :*Les Conflits Armés et le Processus d'Intégration de la CEDEAO*, que même si l'Organisation s'est résolument engagée dans la gestion des crises au niveau sous régional au détriment de l'intégration économique par la mise en place du protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. L'adoption de ce protocole semble ne pas être la panacée. Car, il a démontré ses limites et nécessite une orientation stratégique. C'est ainsi, qu'il a vu que «pour avoir la Paix, il faut préparer la guerre » par conséquent il propose « Pour ne pas avoir la guerre, préparons la paix».

A la suite Wendlassida L. Brice TIENDREBEOG, Alain Fogue TEDOM surenchère dans *Enjeux Géostratégiques et Conflits Politiques en Afrique Noire* en écrivant que : les conflits politiques en Afrique noire résultent en grande partie de la loyauté des dirigeants africains postcoloniaux à la métropole dans le souci de se maintenir au pouvoir aussi longtemps que possible. Cet attachement au pouvoir manifesté par les pères des indépendances africaines les a conduits à une loyauté pour ne pas dire une servitude à la métropole.

A cette fin, les dirigeants africains cooptés par l'ancienne puissance impérialiste déterminés à se maintenir au pouvoir, font alors des accords de coopération, et notamment des accords militaires, comme des « assurances-vie politique ». Dès lors, les dirigeants africains de par cette assurance s'arrangent dans des régimes autoritaires, rejetant toute idée de réformes démocratiques. En dehors, de ces raisons énumérées, même si l'Afrique souffre d'une faible démocratie, nous constatons que celle-ci fait face à une absence d'autonomie politique. Ce qui lui fait dire que la politique interne tout comme la sécurité des pays africains est définie et dépend des rivalités géostratégiques entre grandes puissances et entre multinationales à visée stratégique.

Cette idée est aussi développée par F. Meledje DJEDJRO dans son livre intitulé: *La Guerre Civile du Libéria la question de l'Ingérence dans les Affaires intérieures des Etats*. Ici, il démontre que même si les puissances étrangères cherchaient à venir en aide au Libéria, cela n'est qu'un prétexte. Car ces interventions étatiques dans le conflit libérien revêtent dans leur ensemble un caractère d'illicéité. De même, pour manifester leur détermination à voir ce conflit se résoudre d'une certaine manière, les Etats-Unis d'Amérique ont pris des sanctions économiques et diplomatiques contre le gouvernement de Blaise COMPAORE pour avoir soutenu TAYLOR et contribué à la poursuite de la guerre avec l'aide de la Libye. La pression exercée sur les insurgés et la panoplie des sanctions contre le gouvernement du Burkina Faso sont révélatrices de l'intérêt manifesté par les Etats-Unis d'Amérique au Libéria.

Nous nous demandons alors comment préparons-nous la paix si nous ne sommes pas politiquement, économiquement et militairement indépendants. D'après notre compréhension pour avoir une paix, il nous faut ces trois facteurs inhérents à tout processus de développement économique, social et intellectuel qui nous servirait de bouclier dans la sphère internationale. Ou encore, comment pouvons-nous penser à la paix avec toute cette ingérence des puissances occidentales qui ne laissent aucun choix aux africains dans la gestion de leurs potentiels matériels et immatériels. Ici, il est question du pillage systématique de nos ressources et cette volonté manifestée du néocolonialisme. Nous pensons que ces interrogations méritent une réflexion.

Certes Alain F. TEDOM est pertinent quant à la recherche des causes liées aux enjeux géostratégiques des conflits politiques en Afrique noire. Mais, cette théorie semble revêtir des failles. Car, elle n'a pas pu aborder la question liée à la maturité intellectuelle des populations africaines. Même si Alain F. TEDOM a précisé les rapports de force et le jeu d'intérêt qui s'impose entre la puissance impérialiste et les dirigeants africains, il ne détermine pas les limites qui séparent ces dirigeants africains et leurs populations. Ce qui traduit leur méfiance réciproque, c'est-à-dire entre les populations et les dirigeants africains. De même, pour les dirigeants qui s'activent dans un jeu d'enfants par la méfiance, le rejet et le mépris entre eux. Ce qui va nous obliger à voir les enjeux que cela peut engendrer dans la résolution des conflits.

D- INTERET DU SUJET

Le choix de ce sujet n'est pas fortuit. Il est la conséquence d'une analyse minutieuse des relations internationales avec ses composantes que sont: la géopolitique, la diplomatie, les politiques d'intégration régionale et sous régionale. En ce qui concerne cette question d'intégration sous régionale, c'est surtout la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui retient le plus notre attention pour trois raisons fondamentales.

D'abord, la CEDEAO regroupe plusieurs Etats de l'Afrique occidentale et occupe aujourd'hui une place importante dans les relations internationales. Mais, ce qui la rend plus intéressante c'est qu'elle est constituée par des Etats qui ont des systèmes politiques différents ou présentent des spécificités aux plans linguistique, culturel et même économique. Ensuite, malgré ces différences, les Etats membres sont particulièrement attachés à cette Organisation qu'ils considèrent comme un cadre de dialogue, de concertation et de partage d'idées sur les questions relatives à la paix, à la sécurité et à l'économie à l'image des grandes Organisations internationales telles que l'O.N.U, l'U.A, l'U.E,...

L'attachement des pays membres à cette Organisation a atteint un niveau tel qu'aucun pays ne songe à la quitter. C'est dire que, la CEDEAO n'est plus une simple Organisation qui peut disparaître du jour au lendemain parce qu'elle a pris la forme d'une Communauté d'Etats qui entendent se parler malgré leurs différences. Enfin, le fait qui suscite le plus notre curiosité est de comprendre comment l'initiative est venue à la CEDEAO de prendre parti dans la résolution des conflits même si cela n'est pas son objectif premier.

E- OBJECTIFS

Ainsi, ce travail s'adresse à un public varié et a pour ambition de permettre à l'étudiant ou le chercheur en science politique, sociologie et conflictualité, histoire et Géographie, géopolitique et relations internationales d'avoir un aperçu global sur la complexité de la gestion d'une crise ou d'un conflit. Ce travail permet d'édifier le lecteur sur les relations qui existent entre les différentes approches de résolution de conflit en fonction du contexte, des civilisations, des cultures et d'espaces conflictuels en Afrique

de l'Ouest. En outre, ce travail ambitionne de dévoiler les rapports de forces ou l'influence des partenaires faite sur la Communauté en termes de résolution de conflits.

F- DIFFICULTES RENCONTREES

La production de ce document n'a pas été une chose facile, car en dehors des problèmes financiers, nous avons connu des difficultés liées à la documentation. En effet, notre bibliothèque universitaire présente un manque de documentation à jour dans les domaines des sciences politiques, la géopolitique, la conflictualité... En outre, l'accès à l'information auprès des spécialistes en la matière n'est pas une chose facile.

G- METHODE ET TECHNIQUES DE RECHERCHE

Notre approche de la recherche est axée sur une démarche d'analyse des données quantitatives et qualitatives. Comme toute recherche scientifique, la véracité des faits par une étude minutieuse de la revue littéraire (les revues, les articles, les journaux et les œuvres littéraires) portant sur ce sujet est nécessaire. C'est-à-dire qu'en dehors des dix mois de stage que nous avons effectués dans la Maison des Citoyens de la CEDEAO et avec l'appui de la Bibliothèque de celle-ci, nous avons eu à faire des entretiens avec des personnes spécialisées et des professionnels dans le domaine d'étude. En outre, nous avons effectué des enquêtes en ligne auprès du personnel d'enda-cacid et d'enda-diapolet d'autres institutions spécialisées.

CHAPITRE II : LE CADRE INSTITUTIONNEL

A- LA CREATION DE LA CEDEAO

L'idée d'aller vers une Organisation économique ne date pas d'aujourd'hui. Cette initiative relève en grande partie d'une part de l'histoire des pays d'Afrique de l'Ouest et d'autre part, de la diversité linguistique et culturelle. En effet, le passé de l'Afrique est marqué par la colonisation de diverses nationalités européennes (Portugais, Espagnols, Anglais, Italien, Hollandais, Allemands, Belges et Français). Cette colonisation a laissé des empreintes sur le sol africain à travers un héritage linguistique et culturel de différents pays colonisés. C'est pourquoi en Afrique de l'Ouest nous retrouvons une diversité linguistique notamment le français, l'anglais et le portugais. A ces langues s'ajoutent celles des autochtones comme l'éwé, le fulfulde, le haoussa, le mandingue, le wolof, le yorouba, l'ibo, l'Ifé, le Ga, etc.

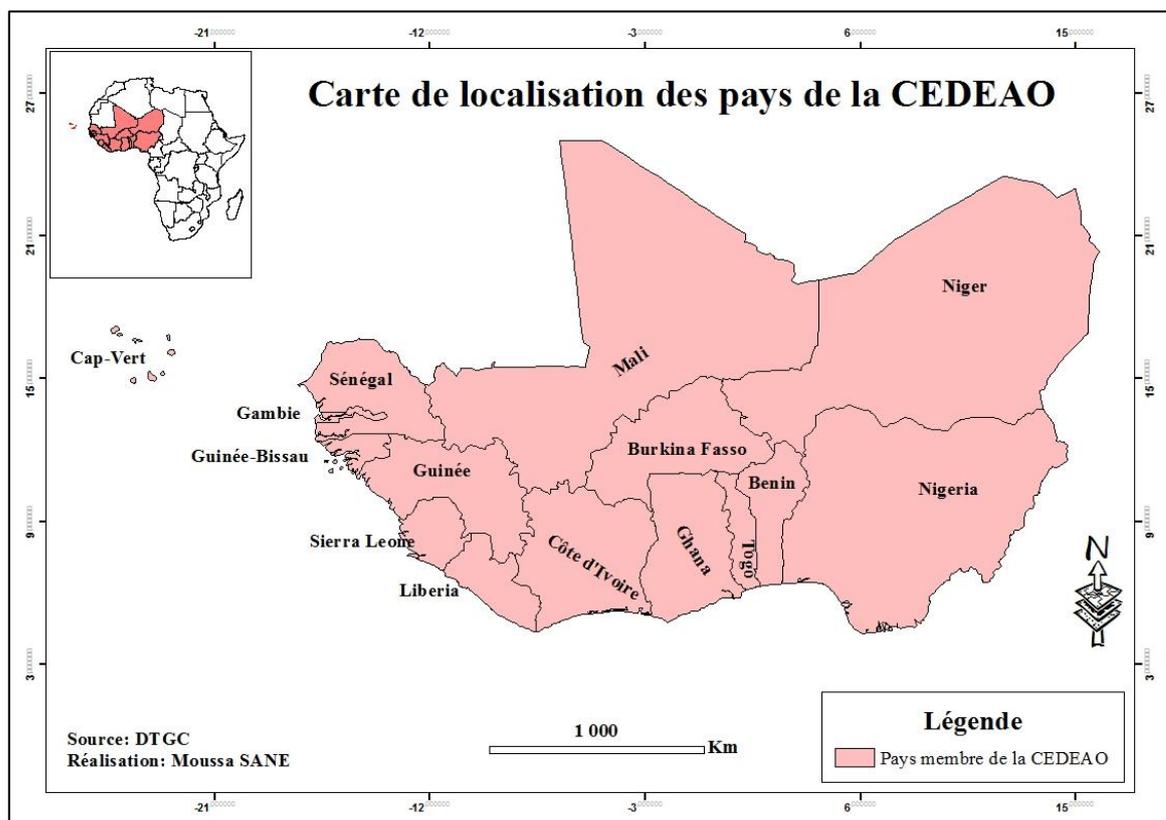
Rappelons-nous que bien avant la colonisation, cette partie du continent avait été déjà le foyer de grands empires et royaumes. Nous pouvons retenir, les empires du Ghana, du Mali, Songhaï, du Diolof, d'Oyo, du Bénin et du Kanem-Bornou. La forte organisation de ces empires explique le rattachement des africains aux facteurs culturelles, linguistiques et écologiques de la région. Ce rattachement constitue également un des vecteurs d'opportunités dans le processus d'intégration, car le souci de combiner les forces sur les plans politique et économique a toujours été reconnu comme un pas vers la création d'une prospérité commune dans la région.

A cet effet, le premier effort d'intégration surgit qu'en 1945 avec la création du franc CFA regroupant en son sein les pays francophones dans l'idée d'une union économique et monétaire commune. Dix-neuf ans après, le président du Libéria, William TUBMAN propose une Union économique de l'Afrique de l'Ouest. Sa proposition a abouti à un accord signé en 1965 par quatre pays, à savoir la Côte d'Ivoire, le Libéria, la République de Guinée, et la Sierra Léone. Mais, cette Institution ou Organisation d'intégration n'a pas réussi à atteindre les objectifs fixés, malgré les bonnes idées de départ.

L'année 1972, semble être le point de départ d'une véritable marche vers une intégration avec l'engagement manifeste de l'ancien président du Nigeria, le général Yakubu GOWON et de son homologue togolais Gnassingbé EYADEMA. Ces derniers, de par leur volonté s'engagent dans la propagande et la promotion de l'idée d'une Organisation politique et économique.

C'est ainsi que, grâce à leurs efforts, les projets ont été élaborés et même servis de base en 1975 du Traité de Lagos, qui adonné naissance à la CEDEAO. Mais, ce traité n'est limité qu'aux aspects économiques. C'est alors que nous allons assister à la révision de ce traité en 1993 au vu des problèmes que rencontre la zone pour élargir son domaine d'intervention. Aujourd'hui, avec le retrait de la Mauritanie depuis 2000, l'Organisation compte quinze (15) pays membres. Ces pays sont les suivants Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Sierra Léone, Mali, Nigeria, Niger, Sénégal et Togo. Avec une population de plus de 300 millions d'habitants répartis sur une superficie d'environ 5,1 millions de km.

- La carte des états membres de la CEDEAO³



³Cette carte est réalisée par Moussa SANE étudiant en mastère II en Géographie à l'Université Assane SECK.

B- LES OBJECTIFS

Le but de la Communauté est de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, particulièrement dans les domaines de l'industrie, des transports, des télécommunications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, des questions monétaires et financières et dans le domaine des affaires sociales et culturelles avec pour objectif d'élever le niveau de vie de ses peuples, d'accroître et de maintenir la stabilité économique, de renforcer les relations entre ses membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté procède de manière progressive à :

- Favoriser la libre circulation des biens et des personnes entre les pays membres ;
- Éliminer progressivement les droits de douane entre les pays membres ;
- Construire les infrastructures régionales de transport et de communication pour permettre la libre circulation des personnes et des biens ;
- Doter la Communauté d'une monnaie unique à long terme ;
- Promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines ;
- Créer une union économique et monétaire et promouvoir le secteur privé ;
- Élaborer une politique économique commune et développer les communications ainsi que l'énergie et la recherche agro-industrielle.

En dehors des objectifs, l'Union est allée plus loin même en dégagant quelques principes fondamentaux qui constituent les véritables bases de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

C- LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CEDEAO

En tant qu'Organisation supranationale, la CEDEAO est régie par des principes fondamentaux que les états membres sont tenus de respecter:

- Égalité et interdépendance des Etats membres ;
- Coopération inter-états ;
- Solidarité et autonomie collective ;
- Harmonisation des politiques et harmonisation des programmes ;
- Non-agression entre les Etats membres ;
- Maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité au niveau régional ;
- Règlement pacifique des différends ;

- Respect, promotion et protection des droits de la personne humaine ;
- Promotion et consolidation de la démocratie ;
- Transparence, justice économique et sociale.

D- LES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO

Le traité de 1975 ainsi que la version révisée de 1994 distinguent essentiellement deux catégories d'institutions. Nous pouvons remarquer d'une part les institutions politiques et judiciaires et d'autre part les institutions économiques et les commissions techniques

1- Les institutions politiques

La conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, le conseil des ministres, le secrétariat exécutif ainsi que le parlement constituent les principaux organes politiques de la Communauté (a). La cour de justice de la CEDEAO représente le seul organe judiciaire de la Communauté (b)

a) La conférence des chefs d'État et de gouvernement

Elle est l'organe suprême de la Communauté. La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement constitue l'institution souveraine dans laquelle se concentrent tous les pouvoirs essentiels et importants de la Communauté. Elle est chargée au titre de l'article 7 du Traité Révisé, de la détermination de la politique générale et des principales orientations de la Communauté, de donner des directives, d'harmoniser et de coordonner les politiques économique, scientifique, technique, culturelle et sociale des Etats membres, d'assurer le contrôle du fonctionnement des Institutions de la Communauté, ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs de celles-ci ... Elle se réunit au moins une (1) fois par an et sa présidence est assurée chaque année par un Etat membre élu par la Conférence.

b) Le conseil des ministres

Il occupe le deuxième échelon dans la pyramide institutionnelle de la Communauté. Il est composé de délégués gouvernementaux notamment des Ministres des Affaires de la CEDEAO et d'un Ministre désigné par chaque Etat. L'analyse de l'alinéa 3 de l'article 10 relatif aux fonctions du Conseil des Ministres révèle qu'il est chargé de veiller au fonctionnement et au développement de la Communauté. A cet effet, il donne des

directives aux autres institutions communautaires relevant de son autorité et oriente ainsi les activités du Secrétariat ainsi que des organismes techniques et spécialisés. En outre, le Conseil des Ministres constitue à la fois un organe de décision et d'exécution. Ainsi, le Conseil des Ministres peut prendre à l'unanimité ou à la majorité des deux tiers de ses membres des «règlements».

c) Le secrétariat exécutif

Enuméré à la fois dans le Traité de 1975 et celui de 1999, le Secrétariat Exécutif est le Principal organe. Il est dirigé par un secrétaire exécutif assisté de secrétaires exécutifs adjoints. En effet, le Secrétaire exécutif est le premier responsable administratif de la Communauté. Il est chargé à cet effet, de l'administration courante de la Communauté et de toutes ses institutions. Nommé par la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement pour un mandat de quatre (4) ans, renouvelable une fois, le secrétaire exécutif ne peut être démis de ses fonctions que par celui-ci sur recommandation du Conseil des Ministres.

Cependant, il faudrait relever une dernière évolution sur la place qu'occupe cet organe dans la pyramide institutionnelle de l'Organisation régionale. En effet, lors du Sommet d'Abuja de 2006, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont approuvé une modification des institutions de l'Organisation. Ainsi, le Secrétariat Exécutif est remplacé par une Commission.

d) Le parlement de la Communauté

La création de cette institution parlementaire est révélatrice de la volonté d'incarner l'intégration et de l'ancrer dans l'existence quotidienne des Etats et des citoyens. Car l'existence du parlement suppose l'effacement des frontières par l'unité de la représentation des peuples. Elle peut de même attester le désir d'intégration au-delà de la simple coopération. Mais s'il est vrai que la création du parlement peut traduire une logique supranationale, en pratique, cette assemblée n'a aucun pouvoir de décision. Il ne peut que faire des recommandations en matière de Droits de l'Homme et émettre des avis sur certains sujets. En outre, comme tout autre parlement, celui de la CEDEAO est chargé de voter les lois de la Communauté.

Ayant son siège à Abuja (Nigéria), il est composé de cent vingt (120) députés désignés au sein des parlements respectifs des Etats membres, à raison de cinq (5) sièges au minimum par Etat, les quarante-cinq (45) autres étant répartis entre les Etats en fonction de leur population. Le bureau du parlement est composé de cinq (5) membres au minimum et de dix (10) membres au maximum dont un président et quatre vices présidents. Ses plénières sont dirigées selon les dispositions du traité, du protocole, des décisions et règlements de la Communauté notamment le Protocole du 6 Aout 1994 relatif au Parlement de la CEDEAO.

2- Les institutions judiciaires et économiques de la communauté

a) La cour de justice de la communauté :

Elle représente l'organe judiciaire de la Communauté. Elle a pour rôle d'assurer le respect du droit et du principe d'équité dans l'application et l'interprétation du traité constitutif de la Communauté ainsi que les protocoles et conventions annexes. A cet effet, elle est compétente pour connaître de tout différend pouvant lui être soumis par les Etats membres ou les institutions de la Communauté conformément à l'article 11 du traité. Son Statut, sa Composition et ses Compétences sont définis par le Protocole AP du 1^{er} Juillet 1991, relatif à la Cour de Justice de la CEDEAO.

b) Les institutions économiques

Pour ce qui est des organes économiques et de contrôle, on a le Conseil Economique et Social, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS). Hormis ces institutions la CEDEAO dispose d'autres organes financiers comme la Banque Régionale et d'Investissement de la BCEAO (BRIC) et le Fonds Régional d'Investissement de la BCEAO (FRDC), des Agences comme l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Institution Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), l'Unité des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CMJS), l'Unité de Coordination des Ressources en Eau (UCRE), et des organes associés au secteur privé à savoir ECObank, ECO marine, Carte brune CEDEAO.

CHAPITRE III : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS DANS L'ESPACE CEDEAO

A- LES PROTOCOLES

1- Le protocole de non-agression

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au terme du traité de 1975 a décidé d'élaborer un cadre juridique pouvant garantir la paix, la sécurité et même le désarmement au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Ce cadre juridique repose alors sur deux textes faisant partie intégrante de la CEDEAO pour servir non seulement d'orientation mais aussi de règlement de conflit dans l'espace communautaire.

Le premier texte est celui de l'Accord-cadre de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD) signé le 9 juin 1977. Cet accord vise à assurer la paix, la sécurité, la prévention des conflits, le règlement de différends par les moyens pacifiques et une assistance militaire en cas d'agression. Son application a été signée à Dakar le 14 Décembre 1981, et suivi d'un protocole additionnel du 20 décembre 1982 qui a prévu la possibilité de mettre une force de paix pouvant contrôler une zone de délimitation des activités des antagonistes en cas de conflit. Le 22 avril 1978 l'ANAD est remplacé par un protocole de Non-agression signé, le 29 mai 1981 à Freetown (Liberia). Suite à ceci un deuxième texte déterminant l'orientation future de la Communauté dénommé le protocole d'Assistance Mutuelle en matière de Défense (PAMD), entre en vigueur en 1996.

Ce protocole a permis d'éviter beaucoup d'agressions, d'attaques ou des menaces entre État fort et faible de la Communauté. Alors, ce principe de par son statut peut être perçu comme l'élixir de l'Union car étant le seul garant de la souveraineté et la sécurité des Etats membres.

2- Le protocole relatif à l'assistance mutuelle en matière de défense

Ce mécanisme exprime les engagements pris au titre du protocole de Non-agression signé à Lagos le 22 avril 1978 et le protocole d'Assistance Mutuelle en matière de défense (PAMD) signé à Freetown le 29 mai 1981. Le PAMD peut être perçu comme une convention cadre, car elle permet à la Communauté de s'organiser autour de quelques urgences à savoir : la sécurité et l'assistance interétatique. Ce qui sous-tend que les Etats de la sous-région, en cas d'attaque, de menace, d'agression, qu'elle soit interne ou externe à l'État, une force commune d'interposition sera immédiatement redéployée. Toutefois, il est intéressant de rappeler que cette force armée n'est pas régulière, mais une

fois devant les faits, elle mobilise des contingents des Etats membres pour servir de force d'interposition ou une Force Armée Alliée de la Communauté (FAAC).

En résumé, le PAMD est à l'origine de la création de la force d'interposition de la Communauté : la force ouest africaine de maintien de la paix dans le pays (l'ECOMOG). C'est avec cet instrument que l'union est parvenue à intervenir pendant le conflit libérien pour sa première fois en août 1990 dans le seul but de pouvoir instaurer la paix et la sécurité.

3- Le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance

Toujours dans la quête d'une viabilité et d'une harmonisation des institutions et des Etats, l'Union est parvenue à mettre sur pied un protocole qui aborde les questions de la démocratie et de la bonne gouvernance au sein des Etats membres de la Communauté. Le PADBG signé à Dakar le 21 décembre 2001, pourrait être vu comme une « Constitution Régionale» qui cherche à réorienter les institutions politiques des Etats membres de manière à stabiliser politiquement ces derniers. Ainsi, pour comprendre ce protocole, nous sommes tenus de faire l'étude du contexte de sa création, de son contenu et même voir les difficultés que pourrait soulever son implantation.

a) Le contexte de création du PADBG

Le PADBG est un protocole qui émane du protocole dit «de Lomé» adopté en décembre 1999 lié au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflit, de maintien de la paix et de la sécurité. Sa mise en place résulte des instruments adoptés soit dans le cadre de la Communauté, soit dans un cadre plus large, panafricain ou non. Ces instruments sont :

- Le Traité de la CEDEAO lui-même, plus précisément son article 58, qui est relatif au «maintien de la paix » au sens large,
- La Décision prise dans le cadre de l'OUA, en juillet 1999, relative à la réaction de l'OUA face aux changements anti constitutionnels de gouvernement,
- La Déclaration de Cotonou adoptée le 6 décembre 2000 à l'issue de la 4^{ème} Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies.

Au regard de ces instruments, on peut bien remarquer que ces Etats de la Communauté sont tous animés d'une volonté commune à savoir la stabilité politique, la paix et la sécurité tant sur le plan international que national. En effet, la mise en place

d'une telle constitution régionale revient à démontrer les problèmes institutionnels auxquels nos Etats font face depuis l'accession à l'indépendance. N'est-ce pas ce qu'affirment certains analystes :

Les véritables menaces qui pèsent sur la paix du monde se trouvent désormais, non dans l'impérialisme ou la volonté de puissance des nations comme ce fut le cas naguère -, mais bien dans leur instabilité interne, étant entendu que les dysfonctionnements politiques nationaux des Etats sont susceptibles de produire des conséquences transnationales. (FALL, SALL, S/D : 2).

Dès lors, la question n'est plus qu'une simple affaire nationale mais plutôt internationale. Car, elle s'intéresse aussi bien à l'opinion publique nationale qu'internationale facilitant la Communauté étrangère «le droit d'ingérence» aux affaires internes. Au-delà du contexte de la création du PADBG, son contenu nous élucide mieux sur sa rationalité que sur sa forme.

b) Le contenu

Le PADBG comprend trois chapitres lesquels sont les suivants : le chapitre 1 parle des « principes ».

En parlant des principes, nous pensons à ceux de convergences constitutionnelles dénommés par les auteurs du texte. Dans ces principes on parle d'une série d'options constitutionnelles que le protocole juge, commun à tous les Etats membres de la Communauté. Nous pouvons donc constater le volet politique avec la séparation des pouvoirs, le respect des droits du Parlement et de ses Etats membres, l'indépendance de la justice, les droits de la défense reconnus aux avocats, la transparence des élections et le bannissement de tout mode anti constitutionnel d'accession au pouvoir. En même temps un État de droit «laïc» et une liberté de l'opposition.

Au demeurant, les Etats sont tenus de faire recours à la CEDEAO lors des périodes électorales pour une supervision de celles-ci avec la mise en place d'une équipe d'observateurs. Nous rappelons qu'aucune réforme de la loi électorale n'est prévue dans les six mois qui précèdent les élections. Le PADBG, dans ces engagements ne se limite pas des principes politiques mais cherche plus loin le développement humain. Ainsi, le chapitre 2 prévoit des sanctions en cas de violation des principes. En effet, le non-respect par un Etat des principes peut engendrer les sanctions suivantes:

- Le refus de soutenir les candidatures présentées par l'Etat qui a méconnu ses engagements à des postes électifs dans les Organisations internationales ;
- Le refus de tenir une réunion de la CEDEAO sur le territoire de l'Etat en cause ;
- La suspension de cet État dans toutes les instances de la CEDEAO. Il faut toutefois noter que même si les sanctions sont infligées sur un Etat, l'article 45 :03 de dudit protocole prévoit que « pendant ladite période, la CEDEAO continuera de suivre, d'encourager, et de soutenir tout effort mené par l'Etat membre suspendu aux fins de retour à la vie institutionnelle démocratique normale ». (protocole)⁴.

Pendant, il faut reconnaître que la mise en application demeure une question majeure.

c) Les difficultés d'application du protocole

Ce protocole connaît des difficultés énormes en ce qui concerne son application. Tout d'abord sa première difficulté émane de sa nature juridique : c'est-à-dire qu'aucun pays n'est contraint à ratifier ce protocole. Ce qui laisse le libre choix aux Etats membres de s'engager ou pas. Une telle situation limite la portée juridique de ce protocole.

La deuxième difficulté d'exécution est liée au fait que l'Organisation ne dispose d'aucun pouvoir coercitif pour une application effective des sanctions sur l'Etat ayant violé ces principes.

4- Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité

Conformément à leur attachement aux principes contenus dans la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), dans la déclaration Universelle des Droits de l'homme les Etats membres ont adoptés sur le plan régional des principes dans ce sens. En effet, l'article 2 du protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité de 1999 prévoit quelques principes et objectifs visés par celui-ci.

⁴ Le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (article 45 :03).

a) Les principes

- Le développement économique et social et la sécurité des peuples et des Etats sont intimement liés ;
- La protection des droits humains fondamentaux, des libertés et des règles de droit international humanitaire.

b) Les objectifs du mécanisme

Les objectifs visés par le mécanisme ici relève de l'article 3 du même protocole de 1999 et sont multiples. Pour cela nous citerons quelques-uns à savoir :

- La prévention, la gestion et le règlement des conflits internes dans les conditions prévues au paragraphe 46 du cadre du Mécanisme entériné par la Décision A/DEC.11/10/98 du 31 octobre 1998, ainsi que des conflits inter-états ;
- Le maintien et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au sein de la Communauté ;
- La construction et le déploiement, chaque fois que de besoin, d'une force civile et militaire pour maintenir ou rétablir la paix dans la sous-région.

Ainsi, dans une dynamique de gérer cette question sécuritaire, certaines institutions telles que : la conférence, le conseil de Médiation et de sécurité, le Secrétaire Exécutif sont mises à contribution. Ce protocole de 1999 qui vise la stabilité des institutions et la sécurité humaine sera renforcé par la convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

B- LES CONVENTIONS

- 1- La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes

La Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de Petit Calibre, leurs Munitions et autres Matériels connexes a été signée à Dakar le 31 janvier 2003, adoptée le 14 juin 2006, à Abuja (Nigéria).Après avoir défini les notions suivantes : armes légères, les munitions, de petit calibre, autres matériels connexes ; illicite, marquage,

traçage et autre dans l'article 1 ; l'article 2 énumère les objectifs assignés à la convention⁵:

- Prévenir et combattre l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre dans l'espace CEDEAO,
- promouvoir la confiance entre les Etats Membres grâce à une action concertée et transparente dans le contrôle des armes légères et de petit calibres dans la CEDEAO;
- promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre les Etats Membres.

Une telle convention implique de la part des Etats membres de ne pas recourir à la vente des armes légères, et de petit calibre.

Toutefois, l'article 4 de cette même convention prévoit qu'un État Membre puisse demander à être exempté des disposition de l'article 3.1 à des fins légitimes de défense et de sécurité nationales, de maintien de l'ordre, ou d'autres opérations menées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine, de la CEDEAO ou d'autres Organisations régionales ou sous régionales dont il est membre. Il faut dire qu'en dépit de cette convention on constate une prolifération d'armes et de ses corollaires au sein de l'espace communautaire.

2- Le document cadre de prévention de conflit de la CEDEAO

Inspiré des crises connues au Liberia, en Sierra Léone, en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire qui souvent sont d'ordre économique c'est-à-dire liées aux ressources et à la quête du pouvoir ont conduit la CEDEAO à trouver un cadre de prévention de conflit. Dès lors, le cadre de prévention de conflit serait disposé comme suit :

- La prévention opérationnelle, «notamment l'alerte précoce, la médiation, la conciliation, le désarmement et le déploiement à titre préventif, qui font appel à des moyens interactifs, tels que les missions de bons offices et la Force en attente de la CEDEAO ». (DPCC⁶, 2008 : 9).

⁵Voire Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de Petits Calibres, leurs Munitions et Autres Matériels Connexes, p.8, 9 et 10.

⁶ Voire annexe pour plus d'informations.

- La prévention structurelle, « elle a souvent lieu dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix et elle comprend des réformes politiques, institutionnelles (gouvernance) et en matière de développement, ainsi que le renforcement des capacités et la promotion de la culture de la paix». (DCPCC, 2008 : 9).

Le DCPCC vise en partie à dynamiser l'architecture de la sécurité humaine en Afrique de l'ouest par le biais d'une collaboration cordiale et d'interactions dans la sous-région entre les pays membres mais aussi avec les partenaires extérieurs en matière de prévention de conflit et de consolidation. Le DCPCC vise entre autres à renforcer la prise de conscience et le sens de l'anticipation, ainsi que les compétences au sein des Etats membres et de la société civile, afin de renforcer leur rôle en tant que principaux acteurs et parties intéressées en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

C- LE TRAITE REVISE DE LA CEDEAO

Signé à Cotonou le 23 Juillet 1993, l'article 58 déclare explicitement l'orientation politique de la Communauté sur la question sécuritaire de la région. Ce traité repose sur le principe que les Etats membres puissent tous ensemble œuvrer en parfaite synergie pour la préservation et le renforcement des relations propices au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

A ces fins, les Etats membres s'engagent à coopérer avec la Communauté en vue de créer et de renforcer les mécanismes appropriés pour assurer la prévention et la résolution à temps des conflits inter et intra-Etats en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'entreprendre des consultations périodiques et régulières entre les autorités administratives nationales chargées des frontières ; de mettre en place des commissions conjointes locales ou nationales chargées d'examiner les problèmes affectant les relations entre les Etats voisins.(CEDEAO 1976).

Cependant, malgré les efforts fournis par la Communauté, la zone sous régionale connaît jusque-là des troubles, des crises et des conflits de tout genre. Ainsi, la deuxième partie de ce travail sera consacrée d'abord à l'étude des causes et des conséquences comme premier chapitre puis voir les expériences de la CEDEAO dans le maintien de paix comme deuxième chapitre.

DEUXIEME PARTIE
LES CONFLITS ET LEUR RÉOLUTION

CHAPITRE I: LES CAUSES ET LES CONSEQUENCES DES GUERRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

A- LES CAUSES

1- Les causes matérielles

François Géré dans ses analyses a dit :

Les mobiles matériels se répartissent en deux catégories d'intérêts : d'une part, l'espace ou exister et se mouvoir, la terre à cultiver, les richesses du sous-sol ; d'autre part, les richesses tant mobilières qu'immobilières constituées par l'industrie humaine, objets de convoitise et de tentatives de prédation, soit par le pillage soit par la conquête. (GÉRÉ, 2012 : 31).

En effet, si les ressources minières sont pour d'autres pays une opportunité de croissance économique, en Afrique tel n'est pas le cas. Car, ces ressources constituent en partie la base de tous les maux dont elle souffre. Pourquoi ces ressources constituent-elles une menace en Afrique ? En général, avec une forte population ou une pression démographique sur un espace peut conduire à une pénurie, relative ou absolue, et peut aboutir à une crise. A ce stade, nous assistons aux violences armées avec des catégories de conflits : guerres civiles et interétatiques.

Le premier cas de figure oppose deux catégories sociales, deux modes de vie, deux groupes de travailleurs. C'est l'exemple où : «L'éleveur et le paysan ont du mal à faire bon ménage (peul et wolof au Sénégal)». (Géré, 2013:32). C'est aussi l'exemple du Burkina Faso aujourd'hui où les firmes internationales occupent les terres arables et de pâturages pour les éleveurs. «Quand les sociétés d'exploitation minière viennent, elles prennent les champs, les zones de pâturages, les sites d'exploitations artisanales », clame le représentant des Communautés vivant sur les sites miniers au Burkina Faso, Talatou BOUKARI. (<http://lefaso.net>, 2016).

Mais en dehors des questions relatives aux catégories sociales nous pouvons citer le cas de conflits territoriaux comme un second cas. Ces conflits sont souvent d'ordre lié au potentiel économique estimé dans une zone. L'illustration parfaite est « L'enclave angolais de Cabinda qui correspond à une richesse pétrolière qui forme un isolat en flanc du Congo, sur lequel veillent les campagnes directement intéressées ». (Géré, 2013 :33).

Cette compréhension est à l'origine de plusieurs conflits et, est liée aux questions matérielles qui tournent autour de la terre et du sous-sol. C'est le cas en Afrique de l'ouest avec l'exemple du Nigeria (1966-1970). Ici, la question pétrolière avait conduit ce pays dans un climat de tension causant des milliers de morts même si d'autres raisons tentent d'éradiquer ce fait par certains auteurs en faisant l'idée que c'est la tentative de sécession de la province du Biafra. Ce conflit a divisé le pays et a opposé le groupe rebelle des Foulani (houssa) au Nord et celui des peuples Ibo du Sud.

Cette guerre trouve ses racines dans le rôle joué par l'histoire coloniale dans cet État fédéral. Étant une colonie britannique, le Nigeria compte trois grands groupes ethniques à savoir : le Houssa en majorité musulmans et souvent situés au nord du pays, les Yorubas qui à la fois chrétiens et musulmans vivant à l'ouest et au Sud-ouest et les Ibos (Igbos), majoritairement chrétiens et animistes et qui vivent au Sud- Est. Ces derniers détenaient la majorité des postes dans l'administration et occupent une très bonne place en matière de commerce.

Ainsi, vu le taux de christianisation et de l'alphabétisation du peuple Ibo, le colon britannique a su utiliser cette brèche pour lui conférer des avantages au détriment des autres groupes ethniques dans le but d'asseoir son hégémonie. En outre, nous voyons que ce groupe ethnique occupe la partie la plus prospère de l'Etat fédéral où nous notons la présence du charbon et les réserves de pétrole situées dans le Delta du Niger. A la suite de ces inégalités notées, la réplique des autres groupes ethniques du Nord vient se manifester conduisant directement à une guerre contre les Ibos qui détenaient la grande part des ressources pétrolières.

Cette question liée à la terre et le sous-sol représente en partie l'une des principaux mobiles de la situation conflictuelle au Mali. Il faut dire que la politique de Kadhafi n'était pas seulement limitée à distribuer des dollars aux groupes Touaregs mais également ces dollars ont servis aux investissements. En effet, ces investissements au Mali ont engendré des déséquilibres au plan économique que social. En 2008, Kadhafi a utilisé un fonds d'investissement libyen dédié à l'Afrique pour créer la société « Maliby Agriculture ». Celle-ci achète secrètement plus de 40 000 hectares le long du fleuve Niger, dans la région de Ségou, entre Bamako et Mopti. Il cherchait à y cultiver du riz et des agro carburants. Par conséquent, la population paysanne est privée de terres arables

conduisant à des révoltes de toutes natures. A ces causes matérielles s'y ajoutent celles idéologiques.

2- Les causes idéologiques

Dans cette partie, nous pouvons distinguer les causes idéologiques qui sont entre autres : le groupe ethnique, la religion, le parti politique, la tribu, et peut être même la race. Ces questions idéologiques sont souvent à l'origine de conflit dans de nombreux pays. En effet, tout individu qui naît cherche une intégration sociale. Ce qui ne peut se faire que par son identification dans un groupe social, ethnique et religieux. C'est pourquoi ces facteurs font de lui un être humain complet de manière objective et ou subjective. « La valeur d'un mobile psychologique tient à sa capacité à entraîner l'adhésion sur la base d'une conviction ». Pour paraphraser François Géré. (Géré, 2013 :37). Pour renforcer cette idée, Martin TINE⁷ affirme dans son cours de géopolitiques :

« Cette lutte peut être réellement fondée sur le sentiment d'appartenir à la même communauté d'idées, le même peuple, la même nation, donc sur une identité collective, ressentie plus ou moins passionnément par les membres d'un groupe social comme devant s'imposer aux autres parce qu'étant la meilleure, parce qu'étant "choisie", par exemple⁸ ».

Ainsi, cette manière de représenter les choses amène l'homme à prendre certaines distances en l'égard de toute personne qui ne partage pas avec lui la même idéologie. Ce qui par conséquent entraîne parfois une division et des représailles au sein d'une même famille, ou d'un groupe ethnique, ou d'une entité géographique, ou d'une nation etc. C'est par là que nous avons constaté qu'au sortir des indépendances bon nombre de pays africains ont connu des crises identitaires.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la Guinée Conakry pour comprendre ce dont nous parlons. En cette dernière décennie, ce pays a connu des scénarios de guerres civiles qui ont opposé deux groupes ethniques à savoir : « À Koulé et N'Zérékoré, en Guinée forestière, trois journées de violences ethniques entre les Guerzés et les Koniankés ont fait au moins 58 morts et 160 blessés, du 15 au 17 juillet. Une explosion de haine qui a pris tout le monde de court ». (Jeune Afrique: Boisbouvier, 2013). Si par apparence cette guerre a pour mobiles les identités ethniques, elle cache en elle, le radicalisme religieux défendu de chaque côté. A la dimension religieuse les Guerzés (une ethnie forestière

⁷ Martin Tine professeur de la géopolitique et intervient dans le département de Langues Etrangères Appliquées à l'Université AssaneSeck.

⁸Source, nos cours de géopolitique.

autochtone, chrétienne ou animiste, majoritaire dans la région) et les Koniankés (mandingues, apparentés aux Malinkés, et musulmans) ne font pas bon ménage en Guinée. Cependant, hormis les aspirations tribalistes et religieuses, viennent celle liées à la politique.

L'attitude de certains leaders qui s'éternisent au pouvoir en briguent la constitution est également à l'origine de plusieurs conflits en Afrique. C'est dans ce contexte que W. Léon Brice TIENDREBEOG soutient que : « c'est la nature du pouvoir et du maintien de celui-ci qui sont une source de conflit dans le continent. Il n'est pas rare en effet que dans nos pays, le vainqueur politique remporte tout : richesse et ressources, patronage et prérogative du pouvoir». (TIENDREBEOG, 2012 : 28-29). En effet, avec ces hommes assoiffés du pouvoir n'hésitent pas à plonger le pays dans un climat de tension. Ils cherchent de toute évidence à briguer le mandat et à manipuler les couches les plus démunies afin d'accéder au pouvoir ou de rester au pouvoir le plus longtemps possible.

Ce phénomène se manifeste souvent dans les pays comme la Côte d'Ivoire, le Congo etc. D'ailleurs, la question de «l'ivoirité»⁹ a été soulevée par certains leaders tels que Henry Konan BEDIE suite à la mort de Houphouët Boigny. BEDIE a su utiliser ce concept comme une arme d'exclusion des étrangers en se basant sur le fait que, seuls les autochtones ont le droit au titre foncier. Ce qui a conduit ce pays à un conflit.

De l'autre côté, la question du multipartisme décidée à la conférence de la Baule explique l'agitation de la région. Cette conférence se résume en ces propos de François MITTERRAND : «Le vent de la liberté qui a soufflé à l'est devra inévitablement souffler un jour en direction du Sud (...) Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement». (Voltaire net, 1998)¹⁰. Rappelons-nous que cette conférence a levé le voile sur ce qui est des relations France-Afrique en exposant de manière claire la nature de ces relations. Ainsi, en cherchant à défendre ses intérêts et multiplier ses chances de négociation, la France conditionne les pays africains à épouser une idéologie contraire aux valeurs africaines léguées par les empires et les royaumes et parfois même mal cernée par ceux-ci.

⁹L'ivoirité : ici désigne l'appartenance ivoirienne (ressorti de la lutte pour le pouvoir ex : Ouattara).

¹⁰ Ce discours est repris et commenté par Roland DUMAS.

La France, à travers la voix de MITTERAND, est prête à échanger avec les africains que si et seulement s'ils acceptent la Démocratie et la Bonne Gouvernance qu'elle considère comme étant les seuls garants du développement. Or, la démocratie n'est pas comprise de la même manière par tous. Car, elle a des valeurs qui leur sont méconnues. Force est de constater que ce vent a plongé bon nombres de pays africains dans une instabilité politique.

Après la question de démocratisation, nous pouvons citer aussi l'effet du « repli identitaire » au plan social où chacun a créé un parti politique basé sur l'ethnie et la tribu. De même au plan économique la question de la corruption, les détournements à grandes échelles gagnent le monde de la presse. C'est l'exemple probant du Mali qui après le renversement du Président Modibo KEITA en 1968 par un coup d'état engagé par Moussa TRAORE. Ce qui va plonger le pays dans des conflits de tous genres. Soutenu par la France, il faut admettre que Moussa TRAORE avait des avantages à l'endroit de la FMI (Fonds Monétaire International) et de la BM (Banque Mondiale). Mais, les financements de ces banques vers le continent africain ne sont que contraignants. Par conséquent ces fonds destinés au Mali prendront d'autres tangentes à savoir celle de la politique ou « Plan d'Ajustement Structurel ». Cette politique va ainsi aggraver la situation économique du pays à limite le sombrer dans une crise criante.

Toutefois, Moussa TRAORE ne se limitera pas non seulement de plonger l'économie de ce pays dans la bande rouge, mais aussi il a mené une forte répression contre les minorités Touarègues du Nord Mali. Ce qui accentue de plus le chômage et affame la classe paysanne. Vu, ces discriminations cette population Touarègue a fini par réclamer son autonomie en revendiquant le Nord Mali (l'Azawad) comme leur propre territoire. C'est ce qui a donné naissance aux groupes rebelles comme le Mouvement National de Libération de l'Azawade (MNLA).

En dehors de ces revendications indépendantistes portées par les Touarègues, nous voyons l'émergence d'autres mouvements comme les «salafistes» et les «djihadistes» dénommés Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Ce mouvement a pour fondement idéologique la prédication islamique dans la zone Touarègue. Il est bon de signaler que ce mouvement est constitué en grande partie par les militants venus de l'Algérie et de la Mauritanie. A cet effet, si le Mali est confronté aujourd'hui aux attaques terroristes, son

voisin, le Sénégal souffre depuis plus de trente ans de la question d'indépendance de la Casamance.

Au Sénégal, plus précisément en Casamance où la question d'indépendance est depuis plus de trente ans recherchée et l'a entraîné dans une atmosphère d'insécurité. Enregistrant beaucoup de dégâts dans cette partie sud que ce soit au plan économique, politique que socioculturel ; cette crise s'explique par plusieurs facteurs subjectifs et objectifs. En effet, le rôle de l'histoire coloniale constitue le véritable point de départ de cette question casamançaise. Celle-ci a donné naissance aux pays dont les frontières ne respectent pas les limites authentiques et les rapports socioculturels prés-établis par les africains.

C'est à la fin de la seconde Guerre Mondiale que va surgir les passions de la création des partis politiques en Casamance. A l'instar du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques Casamançaises) avec comme leaders Émile Badiane et Ibou DIALLO. Cette initiative du projet politique a donné naissance au premier parti politique de la Casamance. Ce parti a manifesté un climat de méfiance du centre politique sénégalais et a opposé au parti de Lamine GUEYE qu'est la Section Française de l'international Ouvrier (SFIO).

Mais, ce parti s'est très vite éteint. Mohamed L. Manga souligne : «Car dès 1954, le MFDC n'existait plus ; ses fondateurs évoluaient désormais dans le nouveau parti dominant et dirigeaient la section régional de celui-ci ». (Manga, 2012 :26). Il est bien de constater qu'au moment où le MFDC s'éteignit, des jeunes leaders en l'occurrence Doudou SARR, Guibril SARR et Assane SECK, ont créé le Mouvement Autonome de la Casamance (MAC). Mais, avec le marasme économique des années 1990 qui vient ronger tous les pays du sahel a entraîné une atmosphère de méfiance entre l'État et les populations du sud. Ajouté à cela la mise en place des politiques relatives à la loi portant sur les réformes agraires et celle sur les politiques de décentralisation. La seconde loi se prononce sur la question du foncier gérée par l'État et sans consultation des autorités locales. Ce qui engendre des expropriations des terres par conséquent cause des frustrations au sein des populations locales.

Ces frustrations ont pris de l'ampleur avec la répression militaire qui va être à l'origine du second MFDC. En effet, ce mouvement a pour leader Abbé Diamacoune SENGHOR. Pour Abbé, l'histoire sert de témoin d'explication et de justification de cette

révolte populaire. C'est ce qui fait dire à Mohamed L. Manga que «La fable de l'histoire servie par Diamacoune SENGHOR repose sur le postulat de l'existence d'une nation casamançaise et d'une nation sénégalaise constituée par le reste du territoire de cette construction politique». (MANGA, 2012 : 25). Pour ce leader du renouveau MFDC, cette construction de territoire est de faite. Car, il y'a d'abord une emprunte de colonisation portugaise, ensuite celle française. En dehors de ces mobiles idéologiques sus nommées, nous pouvons énumérer ceux liés à la politique ou au plan d'ajustement structurel. Il s'y ajoute aussi son enclavement ou son isolement ressenti par les populations du sud. Cette contrée est découpée du Nord du pays par la Gambie qui est un État souverain.

Cependant, ces facteurs ne sont pas les seuls éléments explicatifs de la longévité de cette crise. Car, à ces raisons s'ajoute l'implication des pays voisins tels que la Gambie, la Guinée Bissau et la Mauritanie. L'impatriation des deux premiers pays trouve son explication dans le fait qu'ils ont quasiment la même histoire. Mais, « quant à la Mauritanie, elle fournissait des armes au MFDC dans le but de venger les pertes humaines qu'elle avait subies lors du conflit frontalier qui l'opposa au Sénégal en 1989». (MANGA, 2012 : 27-28).

C'est ainsi qu'à son tour, Eugène TAVARES n'a pas manqué de démontrer que la crise a pris d'autres formes qui dépassent les frontières nationales. C'est qu'il explique en ces termes : « Nous sommes aujourd'hui dans les jeux de pouvoir avec le double jeu de la Gambie et la fausse neutralité ou passivité de la Guinée Bissau en fonction des intérêts. Parfois on soutient l'Etat sénégalais, parfois on se range du côté du MFDC». Cette situation se manifeste aussi dans les pays comme le Libéria (1989-1997) et la Sierra Léone (1991-2001). Les conflits de ces pays ont un dénominateur commun qui est la guerre civile. En effet, ces agitations ont pour causes d'une part les revendications identitaires et d'autre part les ressources du sous-sol. Si nous prenons l'exemple du premier (Liberia). « Là est d'ailleurs l'une des clés du conflit libérien. Depuis la fondation du pays, en 1847, la vie politique était dominée par les descendants d'esclaves affranchis venus des États-Unis ». (Jeuneafrique : Dominique, 2008).

Mais, avec l'assassinat du président William TOLBERT organisé par Samuel DOE qui va ensuite prendre le contrôle du pays en tant que natif en 1980. Celui-ci dans soif de vengeance met le pays dans une situation indésirable au point même d'inquiéter les États Unis. C'est alors que ces derniers de par leur complicité ont soutenu Charles Taylor. Il a

non seulement le soutien des États Unis mais aussi de ses pères tels que l'ivoirien Houphouët BOIGNY, le Burkinabais Blaise CAMPAORE. Ces derniers l'ont mis en rapport avec le guide libyen pour la formation des troupes mercenaires et leurs minutions. C'est ainsi que : «Taylor et SANKOH (son ami), à la tête d'une centaine d'hommes, attaquent, le 24 décembre 1989, le poste frontière libérien de Butuo. C'est le début de l'une des plus meurtrières guerres civiles africaines». (Jeune Afrique, 2007 : n° 2425).

Au regard de ce qui précédé, cette guerre ne se limite pas non seulement aux aspirations politiques mais aussi économiques. En effet, la sur-médiation de ces guerres civiles a fini par leur donner une autre image qui fait croire qu'il s'agissait de guerres de prédation dont la finalité était l'enrichissement par le biais des ressources naturelles monnayables comme le fer, le bois pour le Libéria et le diamant pour la Sierra-Leone. Ensuite, si nous revenons sur le cas du conflit sierra léonais qui semble trouvé sa véritable cause dans les facteurs économiques, c'est-à-dire l'énorme potentiel dont elle regorge en matière de ressources minières (le Diamant). Nous signalons que ce conflit connaît des raisons externes car,

Pour financer un conflit qui s'annonce long, Taylor «exporte» sa guerre en Sierra Leone. Il suscite et soutient la rébellion du Front Révolutionnaire Uni (RUF), qui éclate le 23 mars 1991, dirigée par Foday Sankoh, une vieille connaissance, dont les éléments armés mutilent les civils en «manches longues» ou en «manches courtes», selon la longueur du bras amputée au coupe-coupe. (Jeune Afrique, 2007 : n° 2425).

Ainsi, avec l'exploitation du Diamant, le pays est tombé dans une chasse à l'homme. Là l'homme est pris au piège par son propre ventre et faisant de lui un simple jouet. A cet effet, la connaissance du bien et le mal n'est plus au rendez-vous mais c'est plutôt la connaissance de tuer pour gagner le gros lot ou de survivre. Par conséquent, le territoire a connu l'irréparable, basculé dans un carnage. Ce qui nous invite à nous interroger sur les conséquences qui découlent cette situation de fiasco dans la sous-région.

B- LES CONSEQUENCES

1- Les conséquences économiques

L'Afrique de l'ouest, du fait de ces guerres récurrentes, a connu des régressions économiques. En effet, la guerre au Libéria et Sierra Léone a fait l'objet d'une exploitation d'importantes quantités d'or et diamant en cette partie et vendues en Europe. Ces pierres précieuses convoitées par l'ex-président Charles Taylor l'ont permis de solder ses comptes dans des banques européennes et africaines.

En 2002, 25 % des fonds en provenance d'Afrique et déposés dans les banques suisses étaient libériens. Entre placements du gouvernement et argent détourné, les dépôts de Monrovia se sont élevés à plus de 3,8 milliards de dollars, selon les chiffres fournis par la Banque nationale suisse, soit plus que les sommes placées par l'Afrique du Sud (2,4 milliards de dollars) ou le Nigeria (900 millions de dollars). (Jeune Afrique, Seck, 2007 : n° 2425).

En dehors des pertes en vies humaines, nous avons noté une ruine des citées, sites historiques et une perte énorme dans le domaine de l'économie.

En cela s'ajoutent d'autres infractions économiques La fortune du clan est estimée à plusieurs dizaines de millions de dollars (à titre indicatif, tout au long de ses années de pouvoir, de 1997 à 2003, Taylor prélevait sur le seul secteur de la distribution des produits pétroliers une dîme de l'ordre de 600 000 dollars par mois). (Jeune Afrique, Seck, 2007 : n° 2425).

En dépit de tous ces détournements de fonds publics, la régression de l'économie est noté pendant la période poste guerre. Nous avons constaté que les leviers de l'économie (les entreprises publiques et privées) sont au point mort. C'est le cas de la Côte D'ivoire. C'est dans ce sens que YAHMED a repris dans jeune Afrique les propos d'OUATTARA:

La Côte D'ivoire, pendant les dix dernières années, a connu un taux de croissance inférieur à 1 % alors que la croissance démographique a été de 2,5 % à 3 %. Sur la période 2000-2010, le revenu par habitant a donc baissé d'au moins 25 %. La pauvreté s'est accrue et touche aujourd'hui un Ivoirien sur deux. (Jeune Afrique, Yahmed, 2013).

2- Les conséquences politiques

Les guerres dans la sous-région sont à l'origine des politiques exercées par certains leaders à l'endroit des populations et engendrent des conséquences variées. Dans ces pays de climat de tensions chaudes, les rivalités politiques s'activent de manière incommensurable. Ces rivalités se manifestent souvent par une division au sein d'un même parti. Car l'idéologie de départ défendue par le parti est destituée par l'intrusion des finances qui gèlent les aspirations des militants. En plus de cela une méfiance s'affirme entre le parti au pouvoir et celui de l'opposition en raison de fraude au niveau des urnes.

Toujours, au plan politique les minorités subissent parfois les conséquences des politiques établies par le pouvoir central. En d'autres termes, ces couches minoritaires sont désavantageuses par rapport au reste. Par conséquent, ces minorités, sous l'impulsion des opposants cherchent à renverser le pouvoir en place. La recherche d'un dialogue politique devient ainsi difficile. Car, une brèche de méfiance s'est imposée dans les différents camps. Et par conséquent les partis opposants peuvent également servir de déstabilisateur du pouvoir central avec l'aide des émissaires étrangers (européens).

La valorisation du patrimoine national demeure de loin d'être une préoccupation des pouvoirs politiques mais plutôt qu'une quête d'enrichissement illicite qui s'impose. Les politiques basées sur les libertés individuelles s'effondrent, la démocratie et la bonne gouvernance se voient tronquer dans le seul but d'exploiter les populations. Les rivalités politiques engendrent des bouleversements sociaux, ethniques et tribaux. Ainsi, un cycle de guerre se présente-il. C'est le cas de la Guinée Bissau ou encore au Sénégal, avec le conflit casamançais où l'opposition ne pouvait se manifester. Car, elle est qualifiée le plus souvent d'indépendantiste. Militer pour l'opposition c'était à l'époque mettre fin à sa vie. Mais il fallait attendre jusqu'en 2000 pour en fin étayer les faits en Casamance.

3- Les conséquences sociales

Les scénarios de guerres en Afrique de l'ouest ont levé le voile sur ce qui est de la nature de l'être humain et les dimensions incommensurables qu'a l'homme. A cet effet, même si les Organisations non gouvernementales spécialisées comme (CICR, HANDICAP, MSF, RADOH) et étatiques ont tenté de faire un bilan sur les pertes de vies humaines durant la guerre, nous devons avoir la hardiesse de souligner que ce bilan est loin de refléter la réalité. Ainsi, hormis les pertes humaines. C'est ainsi que Jean-Pierre BAT revient longuement sur les conséquences de ces guerres en Afrique :

Du point de vue des pertes humaines, ce fut une vraie « boucherie ». Pour deux ans de guerre, on a enregistré près de 2 à 3 millions de morts dus en grande partie aux massacres commis par les soldats fédéraux, les effets du blocus de la Marine nigériane et de la famine qui en a résulté (le chiffre d'un million de morts biafraïtis tient lieu d'horizon traditionnel de cette crise). (Jean-Pierre Bat, 2015).

En dehors de ces pertes de vies humaines, nous ne pouvons pas passer sous silence sur les dégâts matériels (les villes et villages abandonnées et détruites) qui laissent au passage tout essaim de ruine. Ce qui nous rappelle les sites historiques dans certaines zones détruites ou abandonnés et les patrimoines historiques ravagés. Pour ne citer que l'exemple de Tombouctou au Mali.

A côté de celles citées plus haut, nous assistons à des scènes de tortures, de viols et de pillages. C'est dans ce contexte qu'Amnesty Internationale/Sénégal revient sur certains de ces dégâts en Casamance en écrivant dans un de ses rapports : « Ces exactions sans cesse comprenaient notamment des assassinats délibérés et arbitraires à l'encontre des civils non-armés en raison de leur origine ethnique ». (Amnesty International, 2002: 2).

Ces souffrances engendrent de nombreux cas de traumatisme au sein des populations les plus vulnérables. Ce cas fait écho au Libéria : « Hormis les massacres de civils, le nombre élevé de libériens réfugiés dans les pays voisins l'atteste : 375.000 selon les chiffres fournis en juillet 1990 par le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés ». (Djedjero, S/D : 432)¹¹.

¹¹NB : S/D = sans date.

Nous pouvons aussi parler du cas de réfugiés et des déplacés de guerres. Nous notons simultanément dans ces pays de tensions une prolifération de la délinquance juvénile, des enfants soldats et de la prostitution clandestine. Ce qui retranche progressivement les valeurs culturelles. A cela s'ajoute des guerres claniques qui apparaissent avec l'écoulement de la drogue et du trafic d'armes qui finissent souvent par une effusion de sang. A l'image de ce qui précède, Amnesty International souligne : « Depuis le début du conflit en Casamance, des dizaines de civils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ». (Amnesty International, 2002 : 26).

Cette question de la justice soulevée par Amnesty International, nous invite à voir les institutions ou les organismes qui œuvrent pour la résolution des conflits en Afrique.

CHAPITRE II : LES EXPÉRIENCES DE LA CEDEAO EN MATIÈRE DE RÉOLUTION DE CONFLITS

Les interventions de la Communauté ont été marquées par les trois actes majeurs posés par celle-ci. Les quels actes constituent les trois grandes phases d'expérimentation dans la résolution des conflits. Nous pouvons compter comme première phase qui date de la mise sur place de l'ECOMOG (1990) jusqu'au protocole relatif en matière de règlement et de gestion des conflits (1999). La seconde débute de 1999 à l'implantation du DCPCC (2008). La dernière phase commence de 2008 à 2017.

A- LES EXPERIENCES DE 1990 à 1999

1- L'intervention de la CEDEAO au Libéria

En 1990, la CEDEAO a connu une réorientation stratégique de ses missions. Jetant l'éponge sur sa mission régaliennne qui est de garantir une économie forte et stable pour l'ensemble de ces membres. Elle s'est focalisée généralement dans la sécurité sous régionale. En effet, vue les bavures commises au Liberia en l'espace d'une année de guerre, la Communauté n'est pas parvenue à retenir sa colère. Ce qui l'oblige à envahir le Liberia par l'envoi de ses troupes sous le sigle ECOMOG, qui constitue sa force principale d'intervention.

Alors, si la mission de l'ECOMOG c'est d'apporter le calme et de l'ordre qui permettent d'organiser des élections libres et transparentes, il faut reconnaître que celui-ci a rencontré d'énormes difficultés pour jouer pleinement ce rôle. Ce qu'attestent Papa S. Ndiaye en ces propos: «L'opération qui était supposée consensuelle prit la forme d'une guerre entre les forces de l'ECOMOG et une des factions du conflit, le Front National Patriote du Liberia (NPFL) de Charles TAYLOR ». (Ndiaye, 2014 : 160).

Hormis cette situation, l'Organisation est confrontée à d'autres difficultés liées à la mobilisation des troupes d'intervention au Libéria. Mais c'est avec les efforts de quelques pays comme le Nigeria, le Ghana, la Guinée, la Gambie et la Sierra Léone. Ces derniers sont aussi accompagnés par la Tanzanie et l'Ouganda pour renforcer le compte de la CEDEAO. En effet, ces forces armées ont comme mission d'imposer le cessez le feu et de parer à toute attaque contre la capitale Monrovia. En dépit des efforts consentis par la Communauté, la situation est loin d'être résolue. Selon Papa S. Ndiaye « La CEDEAO eu

recours à des organes de substitution comme le comité permanent de médiation (CPM)». (Ndiaye, 2014 :160).

Ce comité de médiation est le fruit du sommet de Banjul en mai 1990. C'est à l'issue de ce sommet que les chefs de Gouvernement et les ministres des affaires étrangères ont décidé de mettre en place ce comité de médiation qui pourra gérer cette situation conflictuelle. Mais, il est à préciser que cette décision a bouleversé les assises de ce sommet au point de créer une aire de désaccord entre certains dirigeants ou représentants des États. Ce qui occasionne la division de cette Organisation en deux blocs à savoir celui des Francophones et des Anglophones. En effet, pour les certains pays francophones le rejet de ce projet trouve ses véritables explications dans le fait que le pouvoir de Samuel DOE n'est pas démocratique. Pour paraphraser DJEDJRO:

Dès le début de cette insurrection, le gouvernement libérien déclare que les auteurs du coup sont venus de la Côte d'ivoire pour renverser le régime. Dans le même temps, il est fait état du soutien que le Burkina Faso, en collaboration avec la Libye, apporté aux rebelles du F.N.P.L. Si la participation de la Côte d'ivoire est entourée de quelque mystère, l'assistance du Burkina Faso au mouvement de Charles Taylor est, quant à elle, certaine et déterminée ; et elle se justifie selon le Gouvernement burkinabais par le fait que le pouvoir de Samuel DOE est antidémocratique et même dictatorial. (Djedjro, S/D : 395).

Ces deux pays (la Côte d'ivoire et le Burkina Faso) n'apprécient pas l'attitude de l'Organisation quant à la décision prise en la taxant d'incompétente. Le Togo pour sa part s'est retiré du comité de médiation, de l'autre côté, le Sénégal s'est prononcé partant tardivement. A cet effet, le comportement affiché par certains dirigeants des États francophones démontre en quelque sorte une défaillance de la Communauté à pouvoir persuader les Chefs d'états d'épouser une telle idée. Car, le protocole relatif à l'assistance Mutuelle en Matière de Défense de 1981 semble avoir perdu son essence face à cette situation du Libéria.

C'est dans ce tourbillon que la CEDEAO et certains États membres en l'occurrence le Nigeria, le Ghana, la Sierra Léone, la Guinée et la Gambie ont envoyé des troupes militaires au Libéria dans le but de réduire les dégâts et les pertes humaines.

2- L'intervention de la CEDEAO en Sierra Léone

Après son intervention au Libéria, la CEDEAO se lance à une seconde expérience de maintien de paix en Sierra Léone. Cette guerre sierra léonaise a pris forme hors de son territoire. Comme le souligne Papa S. Ndiaye « La proximité du Libéria explique sans doute l'aventure sierra léonaise. En 1999 déjà, les éléments rebelles de Charles TAYLOR pénétraient par le Sud- Est sur le territoire sierra léonais pour anéantir les résignés de l'ancien président Samuel DOE qui y étaient retranchés». (Ndiaye, 2014: 165).

Ainsi, même si la Sierra Léone connaît déjà un groupe armé sous le nom de Front Révolutionnaire Uni (RUF) qui cherche à renverser le Gouvernement en place, ce groupe a le soutien du National Patriotic Front of Liberia (NPFL). En effet, l'appui du NPFL est géostratégique. Car, la Sierra Léone lui sert de base arrière et aussi de recherche de fonds financiers afin de s'approvisionner en armes et munitions.

Le RUF, soutenu par le NPFL a plongé le pays dans une situation de violence où on note des tortures, des viols de femmes et des pillages. Au vu de ces atrocités commises sur les populations, la CEDEAO se prononce à nouveau sur cette situation. C'est pourquoi Papa S. Ndiaye ne peut s'empêcher de défendre son tour que « C'est face à la dégradation continue de la situation que la CEDEAO va intervenir et l'ONU approuva cette action ». C'est ainsi que pour restaurer le gouvernement du président Ahmed Tejan KABBAH, renversé le 25 mai 1997, qu'un contingent nigérian de 900 hommes rejoint par les troupes ghanéens de l'ECOMOG ainsi que les forces guinéennes de Conakry furent ont été dépêché sur le territoire sierra léonais.

Cependant cette intervention n'a fait aucune réaction qu'à part boucler la frontière entre Liberia et Sierra Léone. Le 26 juin 1997, une réunion des ministres des affaires étrangères tenue à Conakry est consacrée à la Sierra Léone pour ainsi mesurer la situation et proposer des solutions. Et à l'issue de cette rencontre, la diplomatie perd sa raison et laisse la place à la force. Papa S. Ndiaye ne perd pas de vue ce fait :

A l'occasion de cette rencontre, les participants ont décidé que le recours à la force était le seul moyen de restaurer le président déchu Ahmed Tejan KABBAH et ont désigné indirectement les forces stationnées en Sierra Léone comme étant un personnel de l'ECOMOG, ce qui constitue une caution militaire à l'action des États qui y participent. (NDIAYE, 2014 : 50).

Le 23 octobre 1997, sous la pression du Comité des 5 de la CEDEAO, la junte au pouvoir signe un accord de cessez-le-feu. En février 1998, la violation du cessez-le-feu entraîne une riposte de l'ECOMOG qui finira par renverser la junte militaire, ouvrant la voie au retour du président KABBAH le 10 mars.

Toutefois, le retour du président n'a pas mis fin au conflit. Car, de nouveaux combats ont opposé le FUR à l'ECOMOG en 1998 et en 1999. Au sortir de cette situation, des pourparlers donnèrent lieu à un accord de paix de Lomé de juillet 1999 signé entre le gouvernement et les forces rebelles devant l'ONU et la CEDEAO. Cet accord a permis à l'ONU d'autoriser le déploiement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) le 22 octobre 1999, en remplacement de la Mission de l'ECOMOG. Cependant, l'intervention britannique suite à la prise d'otages par le FUR de 500 soldats de la MINUSIL a mis un terme à cette situation sierra Léonaise. C'est avec l'implication de la MINUSIL que la mission de l'ECOMOG a pris fin le 2 mai 2000. Mais, ceci ne met pas fin à la mission de la CEDEAO.

3- L'intervention de la CEDEAO en Guinée Bissau

L'hivernage 1998 est marqué par de vives tensions en Guinée portugaise. Lesquelles tensions émanent des accusations faites par le président Nino VIERRA à son Général Ansoumana MANE. Nino, après avoir accusé son général d'avoir soutenu la rébellion casamançaise, il le limoge de son poste. C'est alors que ce dernier déclenche une mutinerie de l'armée. Ainsi, le Sénégal et la Guinée Conakry, deux pays voisins ont décidé d'intervenir pour soutenir et protéger le président Nino. En effet, la présence des deux pays voisins n'a pas été un grand succès. Car, finalement, ils ont été secondés par les troupes de la CEDEAO et de la Communauté des Pays de Langues Portugais(CPLP) qui viennent apporter leur soutien à côté de l'armée régulière.

Mais ces deux Organisations ont du mal à faire bon ménage. C'est pourquoi Pape S Ndiaye n'a pas manqué de remarquer qu'« On a senti comme une sorte de concurrence entre la lusophonie, la francophonie et la CEDEAO ». (NDIAYE, 2014 :168).D'ailleurs, même si le problème de la coordination constitue la véritable difficulté de cette crise, nous sommes tenus de souligner d'autres facteurs de blocage qui ne cessent de se répéter à chaque intervention de la Communauté. C'est-à-dire, les assises de la Communauté tardent à définir leurs engagements en ce qui concerne la mobilisation diplomatique,

financière et le déploiement des troupes de l'ECOMOG. Papa S. Ndiaye souligne à nouveau que parmi les « seize pays que comptait l'Organisation, seuls quelques membres accepteront d'envoyer des troupes dont le Niger, le Bénin et le Togo. Le déploiement n'a pu se faire rapidement en raison des difficultés logistiques ». (Ndiaye, 2014 :169).

Cette fois, l'ordre de mission de l'ECOMOG semble être beaucoup plus clair par rapport aux autres expériences précédentes. En dehors de cette mission principale qui est le maintien de la paix, l'Organisation a su prendre des initiatives qu'elle confie à l'ECOMOG. Lesquelles missions nous pouvons citer:

La supervision et la surveillances de l'accord de cesser le feu; la création d'un climat de confiance entre les parties; agir en tant conciliateur entre les parties ; aider le gouvernement à mobiliser de l'assistance pour le déminage; collaborer avec le gouvernement pour assurer l'application de l'interdiction des armes et les minutions; assurer la sécurité sur la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau; s'interposer entre les parties jusqu'à l'établissement de la commission mixte chargée de démilitariser la Guinée Bissau; collecter les armes et démanteler les barrières; faciliter l'accès des Organisation humanitaires; aider à l'Organisation des élections et assurer la sécurité des observateurs électoraux. (Ndiaye, 2014 : 169).

Avec ces engagements, l'Organisation fait face à des difficultés d'ordre financier et logistique ce qui a permis aux putschistes de renverser le président Nino Vieira. Par contre, nous signalons que les missions effectuées jusqu'ici par l'Organisation ne sont que des missions sous l'effet de l'improvisation. Autrement dit au regard de ce qui s'est passé la Communauté n'a pas jusque-là établi un principe pouvant régulariser ou gérer un conflit. Maintenant, c'est pourquoi, elle va de stratégies en mettant en place un Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion et de Règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité en 1999.

B- LES EXPERIENCES DE 1999 à 2008

1- L'intervention en Côte d'Ivoire

La succession des conflits au niveau sous régional n'a pas laissé le choix à la CEDEAO de pouvoir cerner les mécanismes de gestion des crises qui traumatisent la conscience collective. Le coup d'Etat du 19 Septembre de 2002, programmé de manière simultanée dans les villes Abidjan, Bouaké et Korhoko a sombré le pays dans un climat de tension. Lequel putsch a opposé les rebelles aux forces loyalistes au Gouvernement. Mais ce conflit s'est soldé par le maintien des forces loyalistes.

Par contre, nous signalons que cette crise avortée n'a rien avoir avec les liens tribaux mais plutôt elle s'intéresse à la transition politique dictature établie par Houphouët BOIGNY vers une démocratie et la question de la citoyenneté. Avec cette situation, la Communauté a organisé des négociations entre le camp présidentiel et la rébellion le 30 octobre 2002 à Lomé même si un cessez-le-feu est pré-senti le 17 octobre 2002. Cette fois nous rappelons que la mission de la CEDEAO est le maintien de paix après l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la paix et la sécurité. Mais, dans tous ses efforts la Communauté peine à trouver les financements et assurer le matériel logistique nécessaire pour la mobilité de ses agents sur le terrain. Ce qui oblige GBERIE et ADDO à affirmer que:

It is apparent that there was a lack of strategic support to deployment of the forces. The problem started with the advance party, which deployed at very short notice, and had to rely on French for mobility and support. There was also a very long period of waiting before the first troops hit the ground. The force commander had to use his own initiative, his own knowledge of the country and his own acquaintance to get things moving. Even so, it took more than 100 days to set up basic force headquarters. When the main body of detachment south deployed to Abidjan in March 2003, it had no vehicles and no place to work¹². (Gberie, Addo, 2004: 25).

¹²Il est évident qu'il y avait un manque d'appui stratégique au déploiement des forces. Le problème a commencé avec le parti d'avance, qui a déployé à très court préavis, et a dû compter sur le français pour la mobilité et le soutien. Il y avait aussi une très longue période d'attente avant que les premières troupes ne n'atterrissent. Le commandant de la force devait utiliser sa propre initiative, sa propre connaissance du pays et sa propre connaissance pour faire marcher les choses. Même s'il a fallu plus de 100 jours pour mettre en

En d'autres termes, les forces de l'Organisation ont des difficultés d'ordre logistique, financier et même opérationnel. C'est pourquoi elle est obligée d'attendre l'aide de la France. A cela s'ajoute la question communicationnelle des troupes de la CEDEAO qui rencontrent d'énormes problèmes pour mener à bien les opérations en raison des divergences linguistiques. Ces dernières constituent des barrières les plus sensibles et répétitives dans tous les processus de maintien de paix que l'Organisation a effectué.

Ces conditions de faiblesses que dégage la Communauté ont donné raison à l'ONU de prendre les commandes à la CEDEAO. C'est pourquoi Papa S. NDIAYE décrit cette action en ce sens : « Même si les responsables au plus haut niveau de commandement doivent être plus familiers avec les règles et les procédures de l'ONU. Finalement, l'ONU prendra le relais et les forces de la CEDEAO seront intégrées dans le contingent des Nations Unies ». (Ndiaye, 2014 :177).

Après l'échec des putschistes, le retour au calme dégage ses premiers signes mais ceci ne dura pas trop longtemps dans la conscience de ces populations. C'est le 02 décembre 2010, quatre jours après les élections du second tour où Alassane Ouattara avait 54,1% et Laurent Gbagbo 45,9% que va naître une autre crise politique. Après la délibération du conseil constitutionnel qui a proclamé le président sortant comme victorieux. Mais cette victoire n'est pas reconnu par l'ONU ni par l'UE ce qui sous-entend que Ouattara est le vainqueur de ces présidentielles. Depuis lors, cette crise a opposé les forces loyalistes au président et les partisans d'Ouattara.

Par ailleurs, les missions diplomatiques de l'Organisation ne seront pas en reste mais elles n'ont mis fin à cette situation de déstabilisation. Ce qui a conduit à l'Organisation d'entrer en guerre contre les forces loyalistes de Laurent GBAGBO. Comme le souligne Pierre BOISSELET « la CEDEAO change de ton. Pour la première fois depuis le début de la crise, une organisation internationale menace d'employer la force pour déloger le président sortant Laurent GBAGBO du pouvoir. (Jeuneafrique.com). Mais, l'usage de la force par la Communauté n'est pas du tout une idée qui fait l'unanimité au sein de l'ONU. Pierre BOISSELET renseigne qu'« Au Conseil de sécurité de l'ONU, certains

place le siège de la force de base. Lorsque le corps principal du détachement sud a déployé à Abidjan en mars de 2003, il n'avait aucun véhicule et aucun endroit pour travailler. Traduit par moi-même.

membres, comme la Chine et la Russie (permanents), et peut-être l'Afrique du Sud et le Brésil (temporaires) pourraient également se montrer réticents ». (Jeune afrique.com).

Toutefois, une touche particulière s'est faite remarquée durant ces dernières années d'intervention de la Communauté. Même si elle avait enregistré des erreurs, cette fois-ci elle s'en est sortie pour le cas de la Côte d'Ivoire. C'est-à-dire le déploiement d'une force militaire en Côte d'Ivoire est beaucoup plus consensuel même si on note une certaine réticence de quelques pays à l'exemple du Ghana.

2- L'intervention au Libéria 2

Après les élections présidentielles de 1997, l'ex-Président Charles TAYLOR n'a pas su apaiser les tensions sociales de son pays. En effet, ces mêmes tensions sociales débordent jusqu'en Sierra Leone. Ce qui a donné raison à la Sierra Leone d'incriminer Charles TAYLOR et ses hommes d'être les co-auteurs de la guerre civile en Sierra Leone et aussi des massacres à la machette. Papa S. NDIAYE affirme : « Le tribunal spécial pour la Sierra Leone lancera d'ailleurs une inculpation à son encontre. Car, il est accusé de soutenir un groupe rebelle, le Front Révolutionnaire Uni (RUF) au cours de la guerre en Sierra Leone ». (Ndiaye, 2014 : 178).

Ainsi, vu le désordre qui s'installe de plus en plus sous le règne du président Charles TAYLOR, un nouveau mouvement de protestation connu sous l'appellation : « les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie » a vu le jour en avril 2000. Ce mouvement est le résultat d'une coalition informelle des anciens belligérants anti-tayloristes. Toujours dans sa posture de gendarme de la sous-région, la Communauté Économique des États de L'Afrique de l'Ouest s'investit à nouveau dans ce conflit avec l'aide d'un groupe de contact international dans le but de mettre fin à cette crise. A cet effet, la Communauté a décidé alors de déployer une force militaire de cessez-le-feu. Pape S. NDIAYE nous aide à confirmer ce fait en ces propos :

La force de la CEDEAO qui arriva au Liberia en août 2003 avait pour mandat entre autres : d'établir une zone de séparation entre les factions prenant part au conflit afin de garantir le cessez-le-feu; de créer les conditions pour les acheminements de l'aide humanitaire; de créer les conditions la liberté de mouvements de personnes; de préparer le déploiement d'une force de stabilisation internationale. (NDIAYE, 2014 :179).

Sous les ordres de la CEDEAO, la mission de cessez-le-feu en terre libérienne n'a pas été une chose facile. Car ECOMIL (ECOWAS mission in Liberia) a rencontré d'énormes difficultés pour réussir cette mission. Cette faiblesse est de tradition dans la Communauté s'est réaffirmée par le manque de logistique. Lequel manque fait encore l'objet d'un débat houleux au sein de l'Organisation. Ce climat n'assure pas la mobilité des troupes dans les opérations de maintien de paix.

La question de la logistique s'est encore posée et la CEDEAO n'a pu agir qu'avec le soutien de la Communauté internationale. Par exemple, les Etats Unis tout en refusant d'intervenir directement dans le conflit comme le voulait la plupart des libériens répondront à la demande d'aide de la CEDEAO en envoyant des équipes de liaisons aux pays contributeurs des troupes afin d'évaluer leurs préparatifs ainsi que leurs besoins logistiques pour la missions au Liberia. (NDIAYE, 2014 : 179).

Il serait congru de reconnaître que la mission de l'ECOMOG au Liberia n'a pas réussi à apaiser les ardeurs. C'est pourquoi, l'Organisation des Nations Unies était obligée d'apporter son soutien sécuritaire à côté de l'ECOMIL qui à son tour assure les fonctions essentielles de maintien de la paix à Monrovia et dans certaines zones de la périphérie. Cependant, même si la mission de l'ECOMIL a un ordre précis par rapport à ses premières missions, elle ne réussit toujours pas à s'en débarrasser du soutien extérieur pour réussir ses missions de maintien de paix.

3- L'intervention au Niger

Les instabilités politiques et institutionnelles demeurent de plus que jamais les véritables causes des conflits de la sous-région. En effet, le Niger est une illustration parfaite pour justifier cette affirmation. Ainsi, la soif du pouvoir ou la quête de trône reste le dénominateur commun de bon nombre de chefs d'états africains. Ce qui s'explique par certains, l'influence externe exercée sur eux qui leur pousse à défendre les intérêts de ces puissances ou de leurs filiales et firmes internationales et pour d'autres c'est plutôt l'avarice qui les maintienne au pouvoir. C'est ainsi, que nous assistons à des dissolutions des parlements et des constitutions à des fins personnelles. L'exemple du Niger en est illustration parfaite.

Car, dès 2001, l'ancien président du Niger Mamadou TANDJA décida de modifier les lois électorales pour demeurer longtemps au pouvoir. « En 2009, il a dissous le Parlement et la Cour constitutionnelle qui s'opposaient à ses projets ». (irinnews.org, 2012). Cet acte que la Communauté va condamner sévèrement. Car, le président TANDJA n'a aucun regard à l'endroit des principes établis par l'Union en 2001 à Dakar liés à la Démocratie

et la Bonne Gouvernance. L'ancien président toujours dans sa soif du pouvoir parvient à dissoudre la constitution et établit une autre qu'il met sous son contrôle. Vue, la situation politique que l'ancien président à instaurer et les tensions politiques qu'elle suscite déjà, la CEDEAO n'a pas tardé à dépêcher une équipe de médiation pour ramener l'ancien président à respecter le protocole de 2001 mais celui-ci refusa.

La Communauté vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.(CEDEAO,1993 :5)¹³.

Ainsi, même si Tandja a réussi à rejeter le groupe de médiation de la CEDEAO et les propositions faites par celle-ci. Il n'a pas échappé à la réplique des putschistes qui le renversèrent en février 2010. En effet, l'arrivée des putschistes au pouvoir a aussi inscrit l'exclusion de ce pays dans les assises de l'Union Africaine. Car, pour l'Union, le pouvoir se gagne par les urnes et non pas par un coup d'Etat. La CEDEAO de son côté décida alors de prendre du recul sur la question et laisse la nouvelle junte entreprendre la dissolution de la constitution de TANDJAN.

L'Organisation est demeurée en retrait pour observer le processus de transition et a cru à l'intention déclarée du leader des putschistes, Salou DJIBO, de ramener, en échange d'une amnistie pour les insurgés, l'ordre constitutionnel qui prévalait avant la présidence de M. Tandja. Mahamadou ISSOUFOU a été élu président en mars 2011. (irinnews.org, 2012).

Selon certains analystes la réponse de la CEDEAO face à la crise nigérienne avait été de remodeler la situation et d'accroître son influence. C'était une approche non-interventionniste. La CEDEAO était là. Elle devait simplement négocier à un autre niveau et c'était plus une question de diplomatie mais pas de vouloir sanctionner le camp des putschistes. Ce qui d'ailleurs donnerait raison à ces derniers d'autant plus que les putschistes ont finis par la suite donner le pouvoir aux civils car pour ces derniers c'était une manière de ramener l'ordre et d'appliquer les principes de la Bonne Gouvernance et de la Démocratie. Bien aussi de reconnaître le rôle joué par certains guides religieux, autorités coutumiers et des femmes en cette période de crise.

¹³Article 3-1 du traité révisé de la CEDEAO de 1993.

C- LES EXPERIENCES DE 2008 A 2017

1- L'intervention en Guinée Bissau

Le retour du président Nino au pouvoir replonge le pays dans une crise malgré les efforts de la Communauté. « En 2004, 2007 et 2009, la CEDEAO avait octroyé des fonds à la Guinée-Bissau, notamment en vue de régler les arriérés de salaires de l'armée. Mais c'est en 2012 qu'elle entre une nouvelle fois de plain-pied dans la crise, suite au coup d'État du 12 avril, qui interrompt les élections législatives», souligne Mathieu Olivier sur jeune Afrique. Fin d'avril 2012, le pouvoir a été repris par une junte militaire qui décide alors de mettre en place une période de transition devant durer un an.

Cette question guinéenne ne manque pas de semer la polémique entre les chefs d'Etats de l'Union. «Si des divergences existent entre les chefs d'État de la CEDEAO, notamment Alpha Condé et Macky SALL, ce sont bien les forces ouest-africaines qui seront chargées de veiller au bon déroulement de cette période de transition, en dépit de l'hostilité d'une partie de la classe politique », écrit Mathieu Olivier. (Jeune Afrique, Olivier : 2016).

Malgré les instabilités politiques du pays et les divergences entre les deux grands partis PIGC (Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert) et le PRS (le Parti pour le Renouveau Social), la CEDEAO a permis la mise en place d'un gouvernement d'union nationale. Et par conséquent, en mai 2014, José Mario Vas (PAIGC) remporte la présidentielle. Toutefois, en août 2015, une autre crise voit le jour. Celle-ci est en partie liée aux divergences entre le président Vas et son premier ministre qui par la suite est congédié. Ainsi, suite à l'accord de Conakry ces deux hommes se sont convenus de choisir un premier ministre qui devrait rester jusqu'aux législatives 2018. Le nommé à ce poste Umaro Sissoko EMBALO.

2- L'intervention au Mali

Face à une double crise, le Mali depuis 2012 subit de plein fouet d'un coup d'Etat dirigé par le capitaine Amadou Haya SANOGO contre le président Amadou Toumani TOURE (ATT) et des séparatistes djihadiste du Nord. Dans une posture d'absence de moyens militaires (manque de logistiques, et une armée bien formée) ce pays se trouve être confronté à des problèmes de défendre son intégrité. Ce qui sonna une alerte d'urgence en sa faveur auprès des Organisations internationales telles que l'ONU et la

CEDEAO, qui eux aussi sont accompagnées de la France pour faire face à cette situation qui ternit les valeurs de l'homme et retranchant ainsi les libertés individuelles. Selon Bamba K. Inza, Publié le vendredi 6 avril 2012 dans le quotidien ABIDJAN.NET « Depuis jeudi, le Comité des chefs d'état-major de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) est en réunion d'urgence à Abidjan pour préparer une éventuelle intervention de l'ECOMOG au Mali ».

Le gouvernement malien, allié au gouvernement algérien, et qui cherchait à faire capoter l'initiative de la CEDEAO, obligera cette dernière à déployer les forces d'intervention de la Mission de la CEDEAO au Mali (MICEMA) pour contrecarrer le plan malien.

Le 11 janvier, après le lancement par l'armée malienne, avec le soutien de la France, d'une contre-offensive pour repousser l'avancée des islamistes, le président de la CEDEAO a « autorisé l'envoi immédiat de troupes dans le cadre de la Misma (Force internationale de soutien au Mali) pour aider l'armée malienne à défendre l'intégrité du territoire. (maliactu.net, 2013).

L'actualité sur maliactu.net a réaffirmé la volonté des leaders de la communauté quant à l'envoi des troupes de la CEDEAO par ces propos :

Les premiers éléments de la CEDEAO se mettent en place, sous la direction d'un général nigérian, Shehu Abdulkadir, déjà arrivé au Mali selon Lagos, qui fournira « environ 600 hommes ». Le Niger, le Burkina Faso, le Togo, et le Sénégal ont annoncé l'envoi chacun « d'un bataillon » (environ 500 hommes). Le Bénin va envoyer 300 soldats. D'autres contributions sont attendues. (maliactu.net, 2013).

Cette mission de la CEDEAO au Mali avait pour objectif le retour à légalité constitutionnelle: « Il s'agit pour vous de trouver les voies et moyens en complément aux actions diplomatiques, d'une part, pour aider à sécuriser le processus de retour à légalité constitutionnelle et, d'autre part, pour stopper l'avancée de la rébellion », a instruit Paul Koffi KOFFI, ministre auprès du président de la République, chargé de la Défense. (MaliActu.net, 2013).

Bien de constater que l'initiative de la Communauté Internationale face à la situation du Mali demeure non appréciée par les autorités maliennes qui d'ailleurs n'arrivent pas à restaurer le Nord Mali des mains des Islamistes. Cherchant de toute évidence à rejeter l'offre de la Communauté internationale, c'est le porte-parole de la junte en Europe, Bakary Mariko, qui a annoncé le positionnement de plus de 2.000 éléments des forces

gouvernementales sur la « ligne de front » à Sévaré. Et pour compromettre la vie de cette population innocente, les autorités maliennes continuent à rejeter toute intervention militaire étrangère.

Comme pour corroborer la thèse du chef de la junte, le capitaine Amadou Haya Sanogo, selon lequel le Mali n'a pas besoin de combattants, mais de la logistique. Le Premier ministre est allé jusqu'à s'allier avec l'Algérie opposée à toute intervention étrangère au nord du Mali alors qu'elle n'a rien fait dans le cadre de l'alliance des pays du champs (Algérie, Mauritanie, Niger et le Mali) pour engager une lutte commune contre les bandits armés. (MaliActu.net, 2013).

Mais il faut dire que les Organisations Internationales devant assurer la sécurité des personnes ne doivent pas accepter le règne animal qui immonde dans cette partie de la sous-région car les propos tenus par le Gouvernement malien ne sont que des propos politiques pour ne pas dire le « Banditisme politique ». Ceci sous-tend dire que tout chef d'Etat est appelé à cacher ses faiblesse même s'il sait que tout va mal.

Toujours derrière cette posture de lenteur, la CEDEAO laisse apparaître ses faiblesses durant ses interventions et même si elle note quels que succès il n'en demeure pas de moins de dire que c'est en grande partie grâce à l'aide de ses partenaires en l'occurrence les Etats Unis, l'UE et l'ONU de tout le temps. L'Organisation expose de tout contact ses failles dans les missions qu'elle a réussi à s'impliquer ce faisant lieu à des défaillances techniques, logistiques et financières dans le processus de résolution des conflits. Selon MaliActu.net,

La CEDEAO fournira les hommes, mais elle demande aux partenaires, que sont notamment les Nations Unies, l'Union européenne, les États-Unis ou la France, une aide logistique. Pour les opérations dans le nord du Mali, leur contribution en moyens aériens, en moyens d'observation et de renseignement, sera indispensable estime l'Organisation. (maliactu.net, 2012).

3- L'intervention de la CEDEAO au Burkina Faso

Après un long règne, le président CAMPAORE a quitté le pouvoir à 27 ans, le 31 octobre 2014 suite à un soulèvement populaire. Lequel soulèvement est le résultat d'une réorientation du scrutin qui s'annonçait dans le pays. En effet, Monsieur CAMPAORE toujours assoiffé de pouvoir a tenté de briguer un nouveau mandat par la modification de la constitution. Ce qui n'aura pas eu lieu, car la population ne lui a pas laissé le choix.

Car, l'article 37 de la constitution prévoit qu'un président de la République ne sera rééligible qu' « une seule fois ».

L'article remanié précise qu' « en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats de président du Faso consécutivement ou par intermittence ». (DIALLO, 2015 : 4). De par son attitude, ses partisans tels que : Roch Marc Christian KABORE, Simon COMPAORE, Salif DIALLO ont alors décidé de lui tourner le dos. Ainsi, cette rupture devient une menace du côté du Président Blaise CAMPAORE. Benjamin ROGER et Remi CARAYOL témoignent dans jeuneafrique:

Ce divorce, vécu au palais de Kosyam comme une trahison, a radicalisé le premier cercle de Compaoré : son frère, François, tout-puissant conseiller économique, la "belle-mère nationale", Alizéta Ouédraogo (une femme d'affaires dont la fille a épousé François dans les années 1990 et qui a vampirisé, depuis, l'économie nationale), et les membres du bureau politique de son parti, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), devenus de redoutables courtisans. (jeuneafrique.com).

Ce divorce a conduit à une insurrection populaire et à la mise en place des autorités de transition. Cette transition avait comme mission d'organiser des élections libres, démocratiques, transparentes, justes et équitables conformément aux standards internationaux. Mais, à mi septembre 2015, un coup d'Etat mené par le général Gilbert DIENDERE a secoué le pays. Ce dernier a alors interrompu brièvement le processus électoral. « Le général Gilbert DIENDERE, ancien chef d'état-major de l'ex-président Blaise COMPAORE, prend la tête du "Conseil national de la Démocratie", nouveau pouvoir mis en place par les militaires putschistes ». (nouveaulobs.com).

Mais, ce putschiste ne n'a pas duré grâce à l'effort des autorités de transition qui ont su maintenir pendant une semaine périlleuse et ont décalé les élections de quelques semaines. C'est alors que le 29 novembre 2015, un double scrutin s'est tenu au Burkina, présidentiel et législatif. Ces élections ont eu lieu sous la supervision de la CEDEAO avec 133 observateurs dont 13 sont des missions à long terme et 120 à court terme. Cette commission d'observation de la CEDEAO avec la pression internationale ont permis de dérouler des présidentielles libres et transparentes.

Le dimanche 29 novembre la commission électorale nationale indépendante (CENI) proclame les résultats dont Roch Marc KABORE est vainqueur. « Roch Marc KABORE a remporté les élections présidentielles au Burkina avec 53,49% des voix au premier organisé dimanche 29 novembre, a annoncé mardi 1^{er} décembre la commission électorale nationale indépendante ». (lemonde.fr).

4- L'intervention en Gambie

Le 22 juillet 1994, l'officier Yaya DIAME arrive au pouvoir après un coup d'Etat, sans effusion de sang, qui a mis fin au régime de Daouda DIAWARA, le père de l'indépendance gambienne. Pour légitimer son coup de force, le président Yaya DIAME accuse son prédécesseur d'avoir laissé s'installer dans le pays la corruption et la gabegie. Pourtant la Gambie était économiquement stable. Pour montrer sa bonne foi Yaya DIAME a décidé de remettre le pouvoir aux civils en 1998.

Cependant, avec la pression internationale, le tarissement de l'aide extérieure et le fort ralentissement du secteur touristique ont obligé DIAME à renouveler son mandat en participant au scrutin présidentiel de 1996. C'est ainsi qu'il a mis fin à la junte et a créé son parti politique : l'Alliance Patriotique pour la Réorientation et la Construction (APRC). A l'issue de scrutin, il s'autoproclame président de la république.

La Gambie constitue une rupture territoriale pour le Sénégal entre le nord et le sud. Elle entretenait des relations soutenues avec ce dernier dont elle partage les mêmes traits culturels. Cependant, dès l'accès de Yaya DIAME au pouvoir, ces excellentes relations qui existent entre ces deux pays s'éteignent à petit feu avec un rejet affiché par l'une des parties.

Dès 1996, le président DIAME a mis en place un système politique personnel accompagné de la répression des libertés fondamentales de son peuple. En effet, même si le multipartisme existe en apparence, nous y avons noté des arrestations, des disparitions de figures et des militants de l'opposition. Il suffit de se rappeler de : « la mort récente de Solo SANDENG, haut responsable du Parti démocratique uni (UDP), arrêté en marge d'une manifestation pacifique à Banjul, le 14 avril 2016», pour s'en persuader. Ainsi, cette situation de domination de son peuple a permis à Yaya DIAME d'être réélu successivement en 2001, 2006 et 2011 à l'issue des scrutins au premier tour. Cette excès de confiance l'a conduit à se présenter aux présidentielles de décembre 2016.

Cependant, ces élections du 1^{er} décembre 2016 ont inscrit une nouvelle page dans l'histoire de la Gambie de par leurs distinctions. Car, elles ont plongé le pays dans plusieurs rebondissements politiques. En effet, l'homme fort de la Gambie, Yaya DIAME a commencé par reconnaître sa défaite et a publiquement félicité son opposant Adama BARRO. Mais après quelques jours, il a fait recours à la commission électorale pour contester les dits résultats. C'est ce qui a poussé à Romain Gras dans Jeune Afrique à y revenir : « Yaya DIAME, qui tient le pouvoir d'une main de fer depuis plus de 22 ans avait tout d'abord concédé sa défaite à la télévision nationale après les élections du 1er décembre, avant de contester les résultats dix jours plus tard ». (Jeuneafrique.com : Romain Gras).

Ainsi, de multiples initiatives ont été prises par la CEDEAO pour le faire changer d'avis mais sans succès. En effet, vue la situation qui s'empire, le Sénégal tout comme la Communauté internationale décident alors de mettre la pression à l'ex-président afin qu'il cède le pouvoir de manière démocratique. Toutefois, ce dernier a refusé d'accepter la proposition de la Communauté quitte à périr même au pouvoir. Sans relâche, d'un côté, les médiations se multiplient afin d'éviter le pire dans ce pays. Pour la présidente de la conférence des chefs d'Etats et Gouvernement, Ellen Johnson SIRLEAF persiste : « Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de changement dans la position de la CEDEAO. La Constitution de la Gambie doit être respectée ». (dakaractu.com). De l'autre côté, l'usage d'une force militaire est envisagé par l'Organisation pour l'obliger à respecter le protocole relatif à la bonne gouvernance et la démocratie pouvant assurer le retour à l'ordre constitutionnel. C'est ainsi que Romain Gras reporte les propos de Marcel de SOUZA en ces termes :

Nous souhaitons que le processus de médiation entamé autour du président nigérian Muhammadu Buhari aboutisse, mais nous n'excluons pas une intervention armée si Yaya DIAME ne libère pas le pouvoir avant la date fixée » et préciser : « Nous avons actuellement une force placée en attente, composée de 8 000 hommes mis en alerte. Si celle-ci devait agir pour faire respecter la volonté du peuple gambien, elle serait sous le commandement du Sénégal ».

C'est ainsi que la CEDEAO, pour éviter un bain de sang a prolongé les processus de médiation jusqu'au 19 janvier à 17h, heure locale. Mais cette prolongation n'a pas mis fin à ces pourparlers. Car, ce n'est qu'à la nuit du 19 janvier que l'ex-président a accepté

de quitter son trône, sous la menace d'une intervention militaire et après de fortes pressions internationales. A ce sujet, les présidents mauritanien et guinéen ont été remarquables de par leur bonne volonté qui a conduit à la résolution pacifique de cette crise gambienne. Ainsi, Romain Gras en suivant cette situation de prêt précise que : « Yaya DIAME, 51 ans, a annoncé sa décision de quitter le pouvoir à la télévision dans la nuit de vendredi à samedi, après plusieurs heures de discussions avec les présidents mauritanien Mohamed Ould Abdel AZIZ et guinéen Alpha CONDE, engagés dans une ultime médiation».

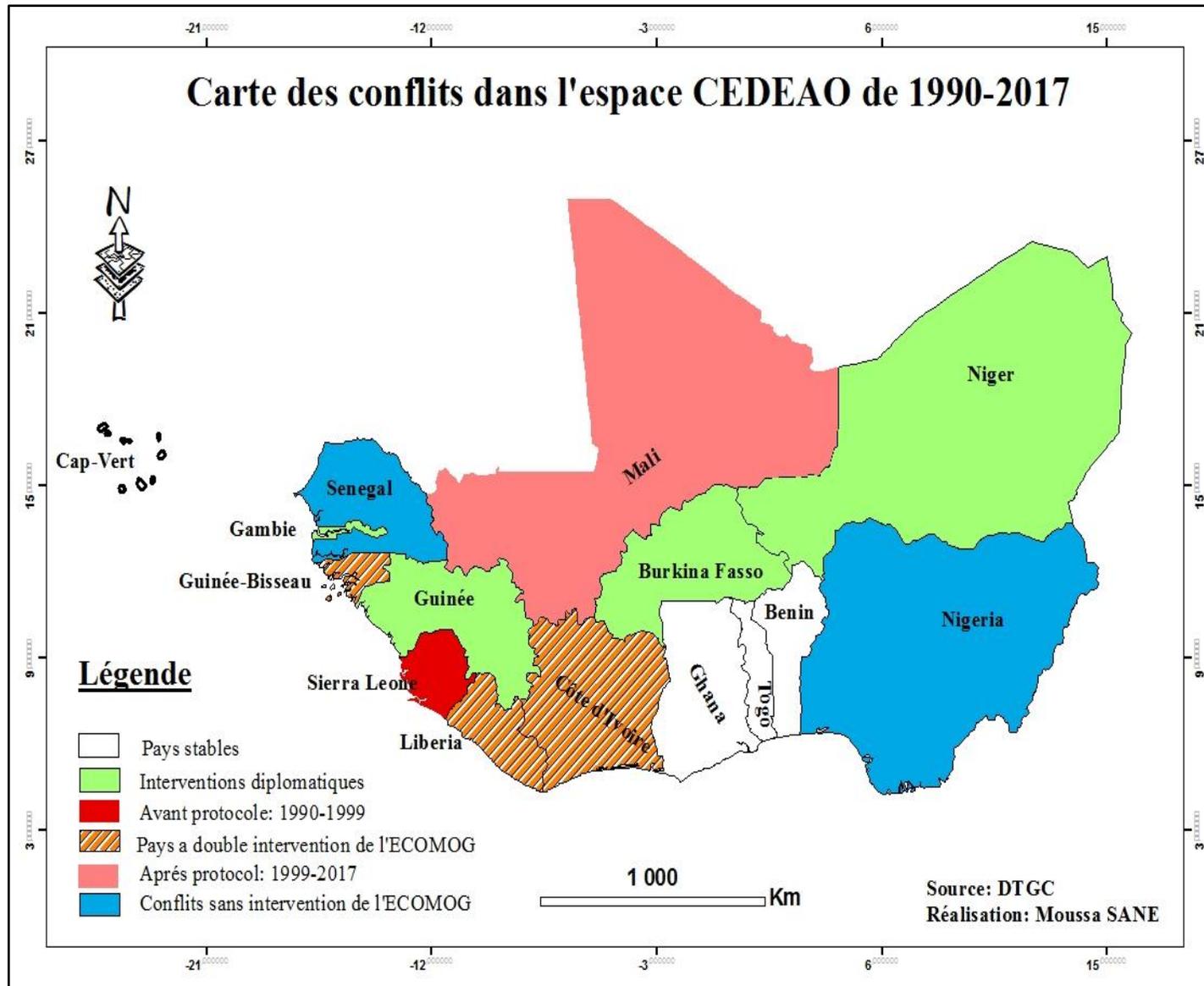
C'est ainsi que cette résolution a fini par une clause qui: « prévoit le départ de Yaya DIAME de Gambie pour un pays africain avec toutes les garanties pour sa famille, ses proches et lui-même. Il peut retourner dans son pays quand il veut et comme il veut », a déclaré à son retour à Nouakchott le président Ould Abdel AZIZ, cité par l'Agence mauritanienne d'information (AMI, officielle).

Aujourd'hui, avec le rôle joué par les deux médiateurs bien que la Mauritanie n'est plus membre de la Communauté, les efforts de l'Organisation sont louables. Car, pour une première fois le danger est écarté sans un bain de sang. Toutefois, le départ du président DIAME n'a pas mis fin à la mission des forces armées de la Communauté qui avait pour vocation de lui pousser à libérer le pouvoir. C'est alors que l'AFP, une source proche de la CEDEAO précise que les troupes « vont rester (sur leurs positions) pour sécuriser le processus ». Le président DIAME en quittant le pays a amené avec lui toute une fortune en acceptant l'asile politique en Guinée Equatoriale. Ainsi, pour mieux saisir l'état conflictuel de la sous-région, nous avons créé une carte qui résume les grands axes des crises et leurs mécanismes de résolution.

- La carte d'évolution de la situation conflictuelle dans l'espace CEDEAO

La carte ci-dessous a été réalisée après avoir fait l'étude des conflits et leurs évolutions dans l'espace communautaire. Elle fait une synthèse de la situation conflictuelle de la sous-région avec les différentes interventions majeures de l'Organisation de 1990 à 2017. Cette carte est mon inspiration et est matérialisée par Moussa SANE étudiant en Mastère II en Géographie.

Carte des conflits dans l'espace CEDEAO de 1990-2017



CHAPITRE III : LE BILAN DE LA CEDEAO EN MATIERE DE RESOLUTION DES CONFLITS

A- LES ECHECS ENREGISTRÉS

Dès son entrée en matière dans la résolution des conflits, de maintien de paix et de la promotion sécuritaire sous régionale, la CEDEAO ne cesse d'aménager des efforts afin de trouver des réponses face à des situations conflictuelles qui prévalent dans la région. Mais, nous pouvons signaler quelques échecs dans le cadre de maintien de paix. C'est le cas notamment lors de sa première intervention en 1990 au Libéria où l'Organisation perdit le contrôle de la situation.

Les missions diplomatiques proposées et déployées par l'Organisation ont échoué à cause d'un manque de consensus entre les pays membres. C'est ainsi que lors du sommet de Banjul en mai 1990 les pays membres créèrent le Comité Permanent de Médiation (CPM) qui sera suivi par la création d'une force d'interposition de l'Organisation dénommée ECOMOG. Mais, sa mise en exercice créa un véritable problème au sein de l'Organisation conduisant même celle-ci à des divergences politiques en ce qui concerne le déploiement des troupes au Libéria. Selon Jean-Jacques KONIADJE, «La création et le déploiement de cette force régionale firent l'objet de controverses entre les Etats membres de la CEDEAO». (Opération paix net, KONIDJE : 2012).

Cette situation d'incompréhension au sein des dirigeants constituât le point de départ de l'échec de la mission de la CEDEAO car celle-ci envoya huit mois plus tard ses troupes après de nombreuses pertes humaines. Selon certains spécialistes l'expérience de la mission de l'ECOMOG au Libéria s'est détournée de son objectif en raison de la mal formation et du manque d'équipement. Selon Hassatou BALDE : « Il suffit de rappeler ici les exactions commises par les troupes de l'ECOMOG au Libéria et en Sierra Léone ». (ridi.org, BALDE : 2001). Dix ans après, les habitants de Monrovia se souviennent encore des bombardements aveugles et meurtriers des soldats de l'ECOMOG. Jean-Jacques KONIADJE confirme cette affirmation : « Les nombreuses frappes aériennes de la Force qui ont occasionné d'énormes dégâts et de nombreuses pertes en vies humaines furent aussi pointées du doigt ». (KONIADJE, 2013). Ceci s'explique par le fait que ces contingents envoyés sous mandat de la CEDEAO n'avaient reçu aucune bonne formation, ni moyens matériels suffisants

pouvant faire face à de telles horreurs. Les forces de l'ECOMOG étaient complices de la mort du président DOE. « Les hommes de Johnson ont capturé Samuel DOE dans le bureau du commandant en chef de l'ECOMOG qui n'a rien pu faire. Ils le déshabillent, lui arrachent les gris-gris qu'il porte en travers de la poitrine, l'humilient de toutes les manières». (Jeune Afrique, 1990 : n° 1553).

En dehors des exactions commises au Liberia par les troupes de l'ECOMOG, l'Organisation a présenté une défaillance diplomatique en matière de gestion de la crise ivoirienne qui opposa l'ancien président Laurent GBAGBO et le nouveau président Alassane OUTTARA. Ici, dans une dynamique de restaurer une paix dans ce pays, elle a dû hausser le ton cette fois -ci en ce qui concerne l'attitude non appréciée de GBAGBO par la Communauté Internationale. Il faut dire que l'Union va même faire appel à une force légitime afin d'éjecter l'ancien président de son fauteuil présidentiel.

Il faut que Gbagbo comprenne qu'il y a une perspective très réelle qu'une force militaire massive lui tombe dessus et sur ses cohortes. [...] C'est seulement à ce moment qu'il prendra sérieusement en considération les exigences de son départ », a déclaré AJUMOGBIA ministre nigérian des Affaires étrangères. « Si l'ONU, malgré les divisions en son sein sur un éventuel recours à la force, parvenait à voter la résolution que demande la CEDEAO, ce serait un coup extrêmement dur porté contre le régime du président sortant lequel a enregistré ces derniers temps de nombreux échecs diplomatiques», ajouta AJUMOGBIA. (Jeuneafrique : NAUDE, 2011).

Ici, le drame commis par l'Union est de subir une influence externe en l'occurrence celle de la Communauté internationale, des Organisations internationales et des grandes puissances car il faut oser dire que la CEDEAO n'est venu ni pour trancher encore moins pour négocier avec M. GBAGBO. Comment une Organisation de taille peut faillir dans une telle situation où deux hommes politiques se trouvent être confrontés à un problème de litige et qu'elle ne puisse prononcer un mot de construction mais plutôt flanquer un parti des réprimandes.

L'attitude tenue par la CEDEAO a discrédité celle-ci car n'ayant fait preuve d'aucune diplomatie objective mais plutôt qu'un usage de force militaire sur un parti qu'est celui de GBAGBO. Outre que cela la CEDEAO n'avait aucune considération en l'égard de la constitution ivoirienne. Parce que c'est ici que s'étaient promulgués les résultats et qui par conséquent ont donné victoire à Laurent Gbagbo. N'eut été cette ingérence faite par les

français et les Organisations internationales telles que l'ONU et l'Union Africaine, le pouvoir ne saurait être remis à Alassane Ouattara. Marthe RUBIO écrit : « Passé sous mandat de l'ONU en 2004, la mission a activement participé à la chute du président Laurent Gbagbo le 11 avril 2011 aux côtés des forces françaises de l'opération (Licorne) ». (www.lemonde.fr).

Cette même faille de la diplomatie de l'Organisation sera aussi reconduite au Mali pendant la double crise qu'il faisait face. Au Mali, la CEDEAO semble avoir dégagé ses responsabilités sur la question car non seulement une lenteur de déploiement de la force d'interposition s'est fait sentir mais aussi elle a laissé grandir la rébellion touarègue du Nord Mali.

Il faut comprendre les pays de l'Espace communautaire dans leur volonté de demeurer à Bamako, car, hormis le Niger, aucun d'eux ne veut engager sa troupe dans le borbier du Sahara malien. D'où cette volonté de la majorité de ces pays de s'inscrire pour la sécurisation des autorités et des institutions de la transition. C'est pour cette raison que la réunion de planification finale de l'Etat-major de la force en attente de la CEDEAO a été élargie aux responsables de sécurité de ces pays », a analysé un officier d'Etat-major malien, membre du groupe de planificateurs. (maliactu.net, 2012).

La CEDEAO oubliant de côté l'urgence qu'est la population, elle préférerait d'assurer d'abord la sécurité des autorités et des institutions et de laisser mourir la population innocente du Nord aux mains des Touarègues. Il faut dire que cette politique faite ici au Mali n'est pas louable et révèle la considération qu'ont nos représentants sur les populations qu'ils dirigent. Une autre erreur fatale de la CEDEAO est sa réponse tardive sur l'occupation du Nord Mali. Jean Jacques KONIADJE affirme : « N'eut été l'engagement militaire de la France le 11 janvier 2013, à travers l'opération « Serval », pour stopper l'offensive djihadiste, Bamako serait aujourd'hui sous le contrôle des intégristes, au grand dam d'une CEDEAO désespérée et spectatrice du désespoir d'un pays membre ». (Opération paix.net : KONIADJE, 2013).

La CEDEAO s'est montrée moins pertinente face à la crise politique en Guinée Bissau. Cette crise politique qui commença de l'été 2014 et opposa le Premier Ministre Domingos Simões PEREIRA (DSP) et le président José Mario VAZ (Jomav) continue jusqu'ici à métastaser un climat de tension dans ce pays. Et bien avant cette crise, la Guinée Bissau a enregistré plusieurs coups d'Etat depuis l'année 1998. L'intervention

de la Communauté n'a été qu'une promenade au paysage de la Guinée Bissau. Selon Marthe RUBIO :

L'ECOMOG envoie quelque 600 hommes en février 1999 pour un terme une sanglante rébellion. Mais leur intervention est vaine et le chef de l'État est renversé. Puis, en mai 2012, la CEDEAO dépêche 629 hommes pour "soutenir la restauration de l'ordre constitutionnel" quelques semaines après le coup d'État du 12 avril. (lemonde.fr : RUBIO, 2012).

En effet, depuis l'arrivée de l'ancien Premier Ministre DSP à la tête du Gouvernement, le président JOMAV compte ses heures de sommeil. Cette méfiance trouve son fondement dans le régime mise en place par la constitution qui fait de ce pays un régime semi-présidentiel. Ce bicéphalisme qui est jusqu'ici mal appréhendé par les dirigeants de ce pays et même négligé par la Communauté Internationale risque de plonger à nouveau ce pays dans l'irréparable. A cet effet, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest a affiché moins de responsabilité en ce qui concerne ce régime qui commence à compromettre les tissus sécuritaires de ce pays. «La Communauté internationale pourrait être fatiguée de vos crises qui n'en finissent pas », elle (a atteint la limite de sa patience) », a répliqué l'ex-président nigérian Olusegun OBASANJO. (Chef de la mission du Groupe de contact de la CEDEAO sur la Guinée-Bissau). (Jeune Afrique : 2016).

Cet échec diplomatique de l'Organisation a démontré non seulement les limites juridiques de celle-ci mais aussi qui continue de porter ses fruits au risque de sombrer une fois ce pays dans un climat de tension. Comment une Communauté comme la CEDEAO peut accepter dans un pays comme la Guinée Bissau avec un faible degré de démocratie d'avoir deux chefs. Le régime semi-présidentiel ou le bicéphalisme n'est pas faite pour les pays de faible démocratie. L'Organisation, avec tout son arsenal diplomatique et ses protocoles tels que le protocole relatif à la Démocratie et la Bonne Gouvernance n'est pas parvenu à gérer cette incohérence politique qui persiste jusqu'ici et frissonne la population innocente.

Aujourd'hui, même si en Août 2015 le président Jomav est parvenu à limoger DSP, cet acte ne lui laisse pas le choix avec comme à la tête du gouvernement Carlos CORREIA de ne pas passer à une seconde dissolution du gouvernement car n'ayant pas jusqu'ici la majorité de celui-ci. Selon l'ancien ministre Agnelo REGALA, le président

était très clair et sans détour : « il nous a informés qu'il dissoudra le gouvernement pour mettre en place un gouvernement d'initiative présidentielle » ; « Nous lui avons déconseillé cela. S'il persistait, il enfreindrait la Constitution », a ajouté Antonio REGALA. (Jeune Afrique : 2016). Lors d'un entretien avec le consul de la République de Guinée Bissau au Sénégal, Monsieur Rui Akys CARDOSO affirme : La CEDEAO a fait tout le nécessaire pour faire régner la paix, maintenant c'est au peuple et les leaders de la Guinée portugaise qui doivent à leur tour assurer la stabilité institutionnelle de leur pays. Car, la CEDEAO ne fait que médiation.

B- LES SUCCES ENREGISTRÉS

Si l'Organisation a de quoi à se glorifier c'est qu'elle est une championne en termes de théorie mais quant à la pratique elle progresse lentement, doucement et sûrement. En effet, durant tous ses efforts à la recherche d'une stabilité sous régionale, l'Organisation n'a réussi qu'à formuler des textes qui d'ailleurs tardent à s'implanter. L'échec du protocole de 1999 relative au mécanisme de prévention de conflit a abouti à l'élaboration d'un Document- Cadre de Prévention des Conflits (DCPC) dans l'espace CEDEAO en 2008.

Le DCPC vise principalement à renforcer l'architecture de la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Il a pour objectif intermédiaire de créer au sein du système de la CEDEAO et dans les Etats membres, des possibilités d'interaction et de collaboration dans la sous-région avec les partenaires extérieurs pour que la prévention des conflits et la consolidation de la paix figurent en bonne place dans les programmes politiques des Etats membres l'objectif étant que des mesures multidimensionnelles soient prises par plusieurs acteurs, en temps opportun et de manière ciblée, pour écarter ou neutraliser de manière organisée et institutionnelle les menaces potentielles et réelles qui pèsent sur la sécurité humaine. (DCPC, 2008 :12).

Le DCPC renferme de manière objective tout un dispositif pouvant assurer la sécurité et la liberté individuelle des populations dans la sous-région. Dans l'initiative de pouvoir répondre à la demande de sa population qui repose surtout sur la sécurité et les libertés individuelles, le DCPC regroupe quatorze composants. Ces composants ont permis de noter une légère amélioration dans la gestion des crises récentes.

Ainsi, avec la « diplomatie préventive¹⁴ » qui a pour objectif de dissiper les tensions et de parvenir à un règlement pacifique des litiges au sein des Etats membres et entre ces derniers, à travers les missions de bons offices, la médiation, la conciliation et l'intermédiation fondée sur le dialogue, la négociation et l'arbitrage. L'Organisation est parvenue à avorter deux crises. La crise au Burkina en est une illustration parfaite. Ce Coup d'Etat manqué est l'œuvre d'une médiation et aussi d'une sanction faites par les Organisations internationales (CEDEAO, l'UA et l'ONU) au Gouvernement en place instauré par Gilbert DIENDERE. Ces propos justifient cette affirmation : « 14h32 : la CEDEAO, l'Union Africaine et les Nations Unies ont publié un communiqué de presse condamnant le coup d'Etat (avec de la plus grande fermeté) ». (DIALLO, 2015 :9). Encore plus loin à 12h53 : le président français François HOLLANDE a pris la parole pour évoquer la situation. « Il ne peut pas y avoir de l'égalité avec les putschistes », a-t-il déclaré. (DIALLO, 2015 :10).

Ces sanctions infligées au putsch DIENDERE ont abouti à des médiations et des conciliations qui ont permis la remise du pouvoir au peuple. Cet acte est suivi des élections libres et transparentes. En effet, avec les efforts du président en exercice de la CEDEAO en l'occurrence Macky SALL, les médiations ont eu lieu et ont permis le désarmement et la reprise du pouvoir par les civils. « Toutes les garnisons font route vers Ouagadougou. L'Objectif est de désarmer le RSP, mais pas de combattre » a affirmé à Jeune Afrique un officier souhaitant rester anonyme. Le général Gilbert DIENDERE ne manquera de s'excuser de ses fautes et exactions commises.

Le général Gilbert DIENDERE, auteur du coup d'Etat au Burkina Faso, s'est engagé, ce soir, à rendre le pouvoir aux civils et à respecter le futur accord avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a aussi déploré les morts et dégâts que cette crise a engendrés, et a présenté ses excuses à la Nation. (DIALLO, 2015 : 32).

En dehors de ce cas du Burkina, la récente intervention de la Communauté en Gambie a été un grand succès. Cette fois-ci, le rôle de la diplomatie a été remarquable même si une fermeté de l'Organisation a été sentie. Car, il est à noter que la Communauté a déjà envisagé une intervention militaire pour instaurer la démocratie et la bonne gouvernance dans ce pays. Mais, tel que mentionné dans le DCPCC, avec la

¹⁴Section IV : 19-a du DCPCC.

« Prévention opérationnelle » et les erreurs du passé, l'Organisation est parvenue à la résolution pacifique de la crise gambienne. Ainsi, grâce à la diplomatie préventive sous l'effet de la prévention opérationnelle, le conflit est désamorcé. Toutefois, la Communauté connaît d'autres défis lesquels feront l'objet d'étude de la troisième partie.

TROISIÈME PARTIE
LA CEDEAO FACE AUX DÉFIS MAJEURS

CHAPITRE I : LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE LA CEDEAO

A- LES FORCES

Chercher à dégager les atouts de la Communauté revient à faire de manière objective une exposition des avantages que peut offrir cette institution aux pays membres. En effet, ces atouts constituent de véritables supports sur lesquels les pays s'appuient pour mieux s'accrocher à l'Organisation. D'aucuns se demanderaient que gagneraient-ils une fois intégré la CEDEAO. Assurera-t-elle notre sécurité ? Et pour d'autres est-il une perte de ne pas intégrer cette institution ? Ceux-ci peuvent être en quelque sorte des interrogations que peuvent faire bon nombre de pays. Evidemment c'est d'ailleurs ce qui est pertinente et normale pour ce qui est de l'adhésion dans toute forme de structure ou société ou une quelconque Institution régional et sous régionale de voir le manque à gagner qui se présente.

A ce sujet, l'Institution sous régionale se démarque des autres formes d'institutions sous régionales telles que la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CMAC), Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en raison de plusieurs facteurs à savoir :

1- Au plan politique

La Communauté a réussi de par la ferme volonté des pays membres à mettre en place un Parlement. Celui-ci accorde une place aux représentants des différents États membres à s'échanger et de trouver ensemble des solutions aux problèmes que rencontre la sous-région. Le parlement étant un organe intégré de la Communauté, cherche même à anticiper sur l'avenir de cette Organisation en la proposant des projets allant dans le renforcement de l'intégration sous régionale. En outre, on peut citer le Conseil Economique et Social qui est un organe de la Communauté.

Ce conseil a un rôle consultatif et est composé des représentants des différentes catégories d'activités économiques et sociales. La composition, les attributions et l'Organisation du Conseil économique et social sont définies dans un protocole y afférent ». (CEDEAO)¹⁵.

Et de même que pour une bonne gestion et des questions de transparence et de justice, la Communauté s'est dotée d'une Cour de justice. Cette Cour de justice, en tant qu'un organe intégré, veille au respect de l'interprétation et l'application des traités, accords et conventions de la Communauté. Ainsi, pour une crédibilité à cet organe, elle reste indépendante dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire qu'elle ne subit aucune influence qu'elle soit interne qu'externe, ou des pays membres que des institutions de la Communauté. L'article 15 du traité du 28 mai 1975 portant création de la Communauté stipule que « Les arrêts de la Cour de justice ont force obligatoire à l'égard des États membres, des Institutions de la Communauté, et des personnels physiques et morales». (CEDEAO, 1975 :12).¹⁶

Toujours au plan politique, l'Organisation prévoit un Document Cadre de Prévention de Conflit (DCPC). Avec ce document, l'Organisation met en avant quelques instruments en matière de prévention de conflit dans l'espace. Ces instruments sont les suivants : la diplomatie préventive, l'alerte précoce etc. En effet, ces instruments servent dans les pays suspects de tomber ou retomber dans un climat de tension de manière à amorcer de sitôt cette situation. C'est l'exemple du Burkina Faso où le président Macky SALL, l'ex-président en l'exercice de la CEDEAO a assuré les négociations qui ont ensuite abouti à des élections libres et transparentes. En même temps avec le DCPC, l'Union envoie des missions d'observation pour des élections transparentes, dans un but de favoriser la tenue et le bon déroulement des élections dans un pays déjà en instabilité politique. Ici, l'illustration parfaite est celle de la Guinée-Bissau, et la Côte d'Ivoire.

2- Au plan économique

L'Organisation ouvre ses portes aux pays membres par le canal du protocole de la libre circulation des biens et personnes. Ceci s'est traduite par la création d'un marché commun qui donne une opportunité aux pays de la Communauté d'étendre leur

¹⁵ Ici, il s'agit de l'article 14 :1-2 du traité de la CEDEAO, p.11.

¹⁶ Voir l'article 15 :4 du traité de 1975 portant créations de la CEDEAO.

potentiel de la clientèle. Sur le plan démographique, la CEDEAO est la plus peuplée des Communautés économiques régionales qui existent en Afrique avec près de 30 % de la population du continent. S'organiser autour d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) offre une grande opportunité à tout pays membre de la Communauté car celui-ci leur permettra de dépasser le marché local ou national et de se jeter dans le plus grand marché de plus de 300 millions d'habitants.

Selon l'inspecteur principal des Douanes, Moustapha NGOM, Le Tec qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, offre au Sénégal plusieurs opportunités, c'est à dire le pays passe d'un marché de 14 millions de consommateurs à un marché de 308 millions ». «Donc, c'est un vaste potentiel de vente au niveau de la CEDEAO avec la suppression des droits de douanes. Les produits fabriqués au Sénégal pourront être facilement écoulés dans la sous-région où le Sénégal est le quatrième pays en termes de poids économique, après le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Et il exporte 70 % de ses produits dans la région africaine. (Leral.net, 2015).

Ce marché commun mis en place par la Communauté n'offre pas seulement des avantages économiques et commerciaux au niveau sous régional mais il y a d'autres aspects à savoir : le rapprochement des peuples qui est d'ailleurs un élément fondamental dans la recherche d'intégration des peuples. Rien que par le biais de la mobilité des personnes et des biens, les institutions nationales des différents pays membres œuvrent d'avantage à harmoniser l'espace.

A cet effet une fois que l'intégration régionale est valorisée par les Etats membres d'une même Communauté économique régionale, elle simplifie la vie des citoyens et leur garantit à la fois le bien-être et des meilleures conditions de vie. Cette harmonisation de l'espace laisse croire que les tarifs douaniers baissent le ton et encouragent l'accroissement des échanges intercommunautaires qui pourraient être des locomotives de croissance économique et de développement durable et par conséquent une baisse des tensions conflictuelles.

Cependant, la remarque faite est que cette ouverture vers le marché extérieur peut constituer un danger pour les pays à faible capacité industrielle. En effet, à défaut d'exporter vers le marché international ces pays de capacité industrielle moyenne ou très faible pour certains peuvent subir une forte inondation du marché local ou national des produits de l'extérieur. Par conséquent dans ces pays, le produit local risque de disparaître et n'encourage pas le producteur au niveau national. Les échanges

interétatiques ou intercommunautaires peuvent favoriser l'intégration des peuples. Or cette intégration des peuples est aussi non seulement un facteur d'union mais aussi un facteur de paix entre les Etats. Car, elle facilite la coopération transfrontière, la résolution pacifique des conflits à travers le développement d'initiatives locales à la base et la construction d'espaces de solidarité et de prospérité entre les peuples.

Certes l'Organisation a fait des pas considérables en matière d'intégration, mais il faut admettre qu'avec la persistance des entraves à la libre circulation des personnes et des marchandises, l'inefficacité ou la non applicabilité des principes communautaires, l'Union reste jusqu'ici une zone de libre-échange imparfaite et à la construction inachevée. C'est ainsi que, des organismes tels qu'ENDACACID et ses partenaires ont décidé de mettre à la disposition des peuples un centre d'intérêt commun où ils pourront ensemble dialoguer afin de parfaire cette zone malgré leur différence. Ceci s'est traduit par la mise en place de la Maison des Citoyens de la CEDEAO.

Aujourd'hui, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest peut aussi compter sur l'appui de la Maison des Citoyens de la CEDEAO (MCC). Cette maison inaugurée le 1^{er} août 2015 ne cesse d'œuvrer pour une réelle intégration des peuples. Avec celle-ci, les questions d'intégration sous régionales commencent à être à la portée des populations dans cet espace avec le biais de la médiatisation de ces programmes, de ses émissions à la radio et ses caravanes d'intégration. En effet, rien que les programmes de la MCC, les populations ont aujourd'hui des informations sur la CEDEAO qui font d'elles non plus des sujets mais plutôt des acteurs d'intégration. Nous avons compris que l'intégration est un élément réducteur de conflit. Car, elle favorise des échanges entre les peuples dans un environnement de paix et de sécurité. Ainsi, avec l'aide de la MCC, le mur qui existait au départ entre la CEDEAO et la population est en voie de disparition.

3- Au plan sécuritaire

A la différence des autres Organisations sous régionales du continent, la CEDEAO s'est dotée d'une force d'intervention appelée ECOMOG ou encore la Force en Attente de la CEDEAO (FAC). Créée en 1990 par les pays membres à la conférence des chefs d'Etats et de gouvernement tenue à Banjul, cette institution est le fruit du déclenchement de la guerre civile au Libéria. Celle-ci, même si au départ avait été établie comme étant une solution temporaire à la question libérienne, elle a fini par

gagner la confiance des peuples et des instances internationales pour ensuite s'imposer au rang des géants pour le maintien de la paix.

Cette mission au départ était réservée aux forces de l'ONU. Aujourd'hui, elle se fixe des objectifs à savoir : d'abord de superviser les cessez-le-feu, mais aussi de maintenir et construire la paix, d'effectuer des déploiements préventifs ou de désarmer les forces armées non régulières. Toutefois, même si l'ECOMOG a en quelque sorte une mission préventive et sécuritaire de la sous-région, celle-ci manque des moyens technique, logistique, financier et Organisationnel. A noter que durant toutes ses interventions, cette institution a montré des limites. Toutefois, bien que ces appareils représentent pour la Communauté des atouts vers une réelle intégration, aujourd'hui ce même espace se voit contraint de subir de plein fouet de certains menaces liées aux institutions, à l'économie et à la géographie et même géopolitique.

B- LES FAIBLESSES

1- Au plan économique

L'Organisation a su mettre en place une banque qui est une institution financière internationale et qui a pour vision de :

La vision de la BIDC est d'être la première institution régionale de financement de l'investissement et du développement en Afrique de l'Ouest et un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, de création de richesse et de promotion de l'emploi en vue du bien-être des populations de la région. (www.bidc-ebid.com).

Etant une grande institution de l'Organisation la BIDC a pour objectif majeur de contribuer à l'essor économique de l'Afrique de l'Ouest à travers le financement des projets publics et privés relevant des domaines du transport, de l'énergie, des télécommunications, de l'industrie, des services, de la réduction de la pauvreté, de l'environnement et des ressources naturelles.

En effet, cette banque dans son engagement, cherche à accompagner les pays membres en tant que principaux actionnaires dans les divers domaines déjà cités dans son objectif général. Mais, cette institution financière apparaît pour certains comme une locomotive pouvant tirer la Communauté de la boue ce qui pour d'autres présente d'énormes limites. C'est-à-dire qu'au regard de la situation conflictuelle de la zone, l'institution

financière de la région n'est pas à bout de venir au secours des pays en crise. En outre le financement des opérations de l'ECOMOG constitue une autre question.

2- Au plan monétaire

L'espace communautaire n'est toujours pas parvenue à avoir une monnaie commune. Nous avons dans l'espace une zone monétaire appelée UEMOA avec comme monnaie le franc CFA, et compte déjà huit (8) pays membres (en général les francophones à l'exception de la Guinée Bissau) et une autre zone où chaque pays a sa propre monnaie. Ceci pourrait être un blocage vers une intégration économique car cette diversité monétaire constitue une limite des devises et favorise des rapports de forces dans le marché de la CEDEAO.

Parler d'une intégration économique c'est d'abord penser, à mobiliser leurs biens vers l'action collective forte pouvant accélérer la croissance économique et booster le développement économique de la Communauté. Or, le fait d'avoir une pluralité de monnaie, c'est donner le choix à la monnaie la plus forte des avantages comparatifs à celles moins forte. A cet effet, des négociations sont en cours pour doter la région d'une monnaie commune. La Communauté entend faire une fusion de la ZMAO et de l'UEMOA une seule et unique zone monétaire et économique. Cette vision à l'horizon 2020 avec comme monnaie unique de l'Eco.

3- Au plan politique et institutionnel

Les faiblesses sur le plan politique et institutionnel peuvent mesurer à travers la géographie de la sous-région. On peut bien constater que la zone est divisée en deux catégories de pays à savoir : les pays enclavés et les pays côtiers. Cette structuration géographique laisse apparaître des inégalités de développement économique. Celles-ci par conséquent entraînent des divergences énormes en ce qui concerne la prise de décision pour une affaire d'action collective ou encore de la Communauté car dans l'idée de défendre leurs propres intérêts, les leaders étatiques face à l'intérêt commun prônent pour la plupart « l'individualisme ». Selon Guy MVELL « Les biens étant mal répartis et en quantité insuffisante, les Etats qui en détiennent sont obligés de chercher à

les préserver et à organiser une veille constante pour ne pas être dépossédés¹⁷ ». (MVELL, 2013 : 10).

A cet effet, la préservation des biens ici constituerait un danger majeur en ce qui est de l'intégration de ces Etats. Etant donné que si l'Organisation entend résoudre les problèmes conflictuels qu'elle rencontre, elle doit pouvoir régler d'abord la question économique. Or pour résoudre cette question économique les pays ne doivent plus limiter leurs regards au potentiel économique national mais plutôt comprendre qu'allervers une communauté c'est : s'organiser autour des moyens et ressources disponibles dans la Communauté en vue d'atteindre l'objectif global. Pour reprendre la théorie des sciences sociales dans la sociologie des minorités qui dit : « la notion d'action collective renvoie à toute forme d'action organisée est entreprise par un ensemble d'individus en vue d'atteindre des objectifs communs et en partager des profits ». ¹⁸Plus loin encore,

La notion de répertoire d'action collective recouvre-t-elle l'idée que pratiques de mobilisation répétées et couronnées d'un certain succès vont constituer, par agrégations successives, une forme de stock au sein duquel les acteurs concernés vont puiser leurs registres d'action. (Guy MVELL, 2013 : 11).

En effet, en se basant sur ces théories nous pouvons admettre qu'il n'y a pas d'action collective et par conséquent pas d'intégration. De ce fait en nous accordant avec Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, on peut observer que l'individu se comporte au sein des Organisations internationales comme acteur libre, opportunistes et rationnels. Et si nous avons bien compris ces deux hommes dans leur point de vue on peut conclure qu'il y a le plus souvent une divergence d'opinion là où une action collective est envisagée.

Et que le comportement stratégique qu'adoptent certains Etats pour préserver leurs intérêts pourrait compromettre l'objectif fixé au départ par les acteurs de la Communauté. Comment résoudre la question sécuritaire si l'économie n'est pas à

¹⁷Jean- louis Martres, de la nécessité d'une théorie des relations internationales. L'illusion paradigmatique, annuaire français des relations internationales, p24, cité par Guy Mvell; L'Union Africaine face aux Contraintes de l'Action Collective, p 10.

¹⁸Les approches psychologiques ont développé une abondante littérature en sciences sociales avec des travaux classiques comme ceux de Gustave Le Bon (psychologie des foules, 1895), Gabriel Tarde (L'opinion et la foule, 1901), Herbert Blumer (symbolic interactionnisme, 1969), repris par Guy Mvell ; L'Union Africaine face aux Contraintes de l'Action Collective, p. 10.

mesure de répondre à la demande de la population ? Ou encore, faut-il croire à une intégration là où il n'y a pas d'action collective ? Il faut dire dans cette partie du continent les pays côtier ont des atouts incommensurables par rapport aux autres dits enclavés.

Le constat est que ces pays enclavés souffrent des problèmes d'accès à l'eau. L'exemple du Mali, du Burkina Faso, Bénin et du Togo nous révèle sur les inégalités au niveau de la Communauté. Ici, les 'côtiers' ne présentent jamais leur potentiel économique à l'action collective. C'est-à-dire de manière à ce que ces potentiels économiques leurs soient tous bénéfiques. C'est aussi le cas du géant d'Afrique le Nigeria face aux autres pays de la région. L'autre phénomène au sein de cette Communauté est l'étroitesse des marchés nationaux à l'exception du Nigeria, mais aussi l'importance des liens commerciaux entre ces états et les pays du Nord, l'Europe notamment, par rapport au commerce intra régional demeure assez faibles. Alors, nous pouvons dire tant que les pays continuent à préserver le bien national à l'action collective, la résolution des conflits demeure une quête sans fin.

CHAPITRE II : LES LIMITES INTRINSEQUES DE LA CEDEAO EN MATIERE DE RESOLUTION DES CONFLITS

A- LES LIMITES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE LA CEDEAO

1- La cour de justice de la CEDEAO, à compétence limitée

Comme nous l'avons annoncé à l'entame de cette partie, l'Union se voit confronter à des questions juridiques en ce qui est de l'application de ses textes au niveau de ses pays membres. En effet, cette défaillance juridique s'explique par des raisons suivantes : la souveraineté ou l'autonomie des Etats face à l'application d'un texte voté par la Communauté. A cela s'ajoute le fait que chaque pays protège ses propres intérêts. De ce fait, même si une volonté d'aller vers une organisation est manifestée, nous constatons que les intérêts sont autant différents que les pays membres. Ce qui compromet l'atteinte de l'objectif général. Aller vers une union demande à ce que tout pays ou un Etat puisse accepter de laisser une partie de sa souveraineté et de confier certaines de ses prérogatives à la Communauté qui devient alors la plus grande souveraineté et garant de cette institution.

Alors l'on se demande pourquoi aller vers une union si nous n'avons pas confiance en celle-ci. Encore faut-il considérer celle-ci une organisation ? Alors que la cour de justice devrait assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des dispositions du traité constitutif ou le règlement des différends. Mais, nous voyons parfaitement que nos dirigeants n'arrivent pas à faire la part des choses entre ce que c'est l'Union ou une Coopération. Et s'ils le font, c'est croire qu'ils nous trompent alors qu'ils se trompent eux-mêmes. Ici, on peut bien dire que nous n'avons pas une union mais plutôt une coopération où chaque pays cherche à dévorer son voisin de par l'orgueil et la cupidité de ces leaders. Au cours d'un entretien, le professeur d'histoire et de géographie Monsieur Seyni SADIO déclare que «La CEDEAO n'est que l'image de ceux qui nous dirigent ». Pour le professeur, « ces dirigeants ne défendent pas l'action communautaire mais plutôt leurs intérêts personnels », a-t-il ajouté.

A cet effet, la cour de justice de la CEDEAO ne joue pas effectivement son rôle de régulateur dans la promotion du droit communautaire de trois raisons à savoir :

- La cour de justice de la Communauté souffre d'abord du domaine de compétence très limité. Force est de constater que les articles 11 et 56 du

protocole relatif à la cour de justice délimitent le champ d'intervention de celui-ci, qui dit la compétence de celle-ci s'étend au règlement des différends qui surgissent entre les Etats membres, excluant de ce fait les litiges entre la Communauté et les Etats membres, les litiges entre les institutions et les litiges entre des particuliers (personnes physiques ou morales) et la Communauté.

- La seconde défaillance de la cour de justice demeure son indépendance, disons que cette cour de justice est d'une autonomie très faible qui s'explique par sa dépendance à la conférence des chefs d'Etats pour une quelconque fixation et les modifications des statuts. Ce qui compromet la cour de justice car politisée et même tronquée dans son fonctionnement.
- Le dernier aspect de la fragilité de la cour de justice est que celle-ci demeure conformément au mécanisme de règlement des différends comme prévu par l'Union. C'est-à-dire qu'elle n'intervienne qu'une fois saisie par l'une des parties en conflit.

Ce marasme juridique s'illustre par des incohérences politiques et institutionnelles liées au non applicabilité des textes de la Communauté. A l'instar de cette dernière nous voyons récemment des tracasseries inadmissibles survenues lors du blocus transgambien. Ce blocus qui a duré plus de trois mois et a conduit à une dégelé économique des pays de la sous-région qui par conséquent s'est visiblement manifestée au niveau des populations de cette zone. Il faut dire à cause de la cupidité et la médiocrité de ces leaders toute une Communauté a payé pour une chose qu'elle ignore même les fondements. On se demande quelle est l'utilité du protocole de la libre circulation des biens et des personnes. Où est la CEDEAO dans tout ça ?

Nous voyons jusque-là dans certains pays l'inapplicabilité de certains protocoles comme celui de la démocratie et la bonne gouvernance. En effet, peu sont ces pays qui appliquent ce principe aujourd'hui. Depuis plus de vingt ans, la Gambie, un pays voisin souffre des questions liées à la bonne gouvernance, la démocratie et du leadership. Pourtant l'ex-président en exercice de la CEDEAO est juste à côté observant comme si rien n'était. C'est là, que vient la discréditation de cette institution car même si un pays est dit souverain mais une fois qu'un texte de la Communauté est ratifié dans ses assises, automatiquement c'est le principe de la supranationalité qui prend les

commandes. Mais, à voir ici avec cet exemple de la Gambie, la leçon n'est pas comprise.

2- Les limites politiques de la CEDEAO

Le deuxième facteur abordé ici est celui de l'ingérence des puissances occidentales dans les affaires internes des pays membres de la Communauté. C'est dans ce facteur que peut se mesurer la CEDEAO en termes d'engagement et de vision pour l'avenir de sa population. Malheureusement, la situation est à la borne négative du côté des africains, car jusqu'ici l'esclavage mental continu à s'opérer. Robert Nesta MARLEY connu sous le nom de Bob MARLEY disait «*Emancipate yourselves from mental slavery; None but ourselves can free our minds*¹⁹». Ce néocolonialisme est cette injonction qui phagocyte les esprits des leaders et les conduits à adopter une politique altruiste. Ce qui laisse croire que, qui contrôle ton cerveau contrôle évidemment tes activités et par conséquent met en péril ton avenir.

Ces politiques contraignantes demeurent l'humiliation ou l'échec total des leaders africains quant à croire qu'ils sont indépendants. L'indépendance se mérite car demandant toute une maturité de tout un peuple. Ici, ces pays, depuis leurs indépendances souffrent des crises économiques et d'instabilité sociopolitique. N'étant pas bien préparés, et n'ayant pas assez de leaders pour bâtir un Etat-nation fort, ces pays se voient réduits politiquement et économiquement malgré tout le potentiel économique qu'ils en regorgent. Aujourd'hui, rares sont les dirigeants qui œuvrent pour le compte de l'Afrique.

Car ils préféreraient écouter l'occident pour en espérer garder le fauteuil le plus longtemps possible. L'Afrique ne connaîtra pas la paix si elle n'est pas à mesure de décider pour son propre compte car qui décide à ta place, décide contre toi. A cet effet, cette défaillance politique peut nous rappeler la main mise française dans la politique ivoirienne en cherchant à destituer le président sortant. Où était la CEDEAO quant à la décision à prendre ? Pour quoi la CEDEAO a jugé favorablement pour Alassane Dramane OUATTARA ?

¹⁹Émancipez-vous de l'esclavage mental; nous sommes les seuls à pouvoir libérer nos esprits. Extrait de son album : Rédemption song. Propos traduits par moi-même.

Si réellement la CEDEAO a mis en place un mécanisme appelé le système d'alerte précoce ou encore la diplomatie préventive normalement l'intrusion française sur la politique ivoirienne n'aurait pas eu lieu. Pis encore, avec toutes ces manigances françaises qui cherchaient à tout prix proférer des accusations contre Laurent GBAGBO afin de le destituer pour défendre juste leurs intérêts, la CEDEAO a aveuglement accompagné la France dans cette affaire ivoirienne. En effet, l'affaire Bouaké est le point de départ de toute cette histoire causée de faite pour renverser l'ex-président Laurent GBAGBO. Aujourd'hui RFI (Radio France Internationale) revient sur cette zone d'ombre de cette crise ivoirienne.

Il s'agissait de faire bombarder un bâtiment vide du camp français. Le foyer était fermé exceptionnellement ce jour-là. Une telle erreur de la part de l'armée ivoirienne contre une force d'interposition aurait fourni un prétexte pour destituer Laurent Gbagbo. Mais le plan n'a pas fonctionné. Il ne devait pas y avoir de morts. (Jean Balan, www.rfi.fr).²⁰

Dans cette même Communauté une méfiance et le mépris du voisin favorisent la complexité de la résolution des conflits et d'une construction de paix. Les dirigeants africains s'activent pleinement dans un jeu d'enfants de par leurs compromis et ingérence dans les affaires internes du pays voisin. N'est-ce pas ce que dit RFI : « Au nord, les rebelles des Forces nouvelles, soutenus par le Burkina Faso. Au sud, le pouvoir officiel. Entre les deux a été établie une zone dite « de confiance » où patrouillent les Casques bleus de l'ONUCI, appuyés par les soldats de la force française Licorne». (Rfi.fr, LATTIER : 2016).

Dans cette situation la remarque faite est que la CEDEAO a ignoré l'ingérence du Burkina Faso sur le sol libérien et ivoirien. Le président Blaise CAMPAORE fut accusé par certains analystes de certains zones d'ombre de la sous-région, en passant de la guerre du Libéria, Sierra Léone, Côte d'Ivoire et même de l'assassinat de son prédécesseur Tomas SANKARA.

²⁰Voire aussi annexe 2.

Et pour manifester leur détermination à voir ce conflit se résoudre d'une certaine manière, les Etats-Unis d'Amérique ont pris des sanctions économiques et diplomatiques contre le gouvernement de Blaise COMPAORE pour avoir soutenu Taylor et contribué à la poursuite de la guerre avec l'aide de la Libye. (DJEDJRO, 409).

Ainsi, faut-il croire qu'à chaque président un fantôme et qu'à chaque palais un cimetière. Ceci dénonce la faiblesse de cette institution face aux puissances étrangères qui rongent et manipulent ces leaders d'Afrique. Les clefs du pouvoir d'influence sont régies par l'Union Européenne et le manque de promotion des institutions constitutionnelles des Etats africains. Ce manque de garantie et de confiance souveraine, démontre que la CEDEAO ne fait plus le poids et rejoint le club des amis de l'Afrique de l'Ouest. La résolution des conflits dans cette zone sous régionale ne serait possible que lorsque le peuple arrive à légitimer l'Union en l'appropriant lui-même que de la laisser aux mains de l'occident.

Cependant, bien de comprendre cette brèche relève de l'alinéa 2 de l'article 9 du traité portant création. Il laisse apparaître deux problèmes la consécration de la règle de consensus et celle du faible porté des décisions de l'Organisation. Le premier dit que :

Cette consécration de la règle du consensus ou encore celle de l'unanimité tend à assurer le respect du principe de la souveraineté des États membres. Car en effet, en vertu de la règle du consensus, aucune obligation ne peut être imposée à un État membre en dehors d'un engagement ou d'un acte exprès de volonté de sa part. (MONZALA : 2009).

Le second dégage le fait que :

En effet, étant donné que les décisions sont prises par «compromis», les États ayant exprimé un désaccord lors de leur adoption ne sont pas toujours disposés à les appliquer convenablement. Cette tendance fragilise ainsi le cadre juridique de l'Organisation. Ensuite, le second facteur pouvant justifier cette faible portée des décisions régionales réside dans le fait que les organes de la CEDEAO ne disposent pas d'une variété d'instruments juridiques dont la teneur normative est bien définie. (MONZALA : 2009).

Ainsi, nous pouvons comprendre que ces incohérences politiques de l'Organisation reposent en grande partie des principes de la souveraineté de ces Etats. Laquelle souveraineté conduise ces pays à adopter des politiques altruistes au détriment de l'action communautaire.

3- Les insuffisances institutionnelles de la CEDEAO

Contrairement à l'Union Européenne qui est l'instance de référence, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest souffre des questions liées à l'attachement faites par les dirigeants des représentants ou délégués gouvernementaux des différents Etats. Les représentants ne sont pas des représentants de l'Union. C'est-à-dire, ils ne défendent pas les intérêts de l'Union mais cherchent à défendre ceux du pays qui leur a mandaté. Ce qui d'ailleurs discrédite largement la Communauté. Ici, le cas de l'Union Européenne montre que les organes communautaires sont composés d'agents internationaux indépendants vis-à-vis des gouvernements mandateurs. Ces agents internationaux indépendants travaillent pour le compte de la population européenne et non pour leurs Etats. Ce qui d'ailleurs n'est pas le cas de la CEDEAO, où l'Organisation reste jusque-là à l'état embryonnaire qui se manifeste par l'intergouvernementalisme.

B- LES LIMITES FINANCIERES DE LA CEDEAO

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest n'ayant à sa naissance qu'une vocation économique, s'est trouvée finalement confronter à une situation qu'elle n'a jamais appréhendé. En effet, en cherchant à reconstruire l'économie de ces Etats nouvellement établis, la Communauté se voit interpeler de toute urgence. Cette urgence s'est traduite par la multiplication des crises et conflits de tout genre. Comprenant très vite que la guerre est un voleur de l'économie, elle va s'en tarder attaquer à cette situation conflictuelle laquelle ronge les poumons économiques de ces pays membres.

Pour répondre aux besoins financiers auxquels la Communauté rencontre, un prélèvement sur les importations est imposé aux pays membres. Cette manière de trouver les fonds est «la contribution communautaire d'intégration» CCI, «elle s'applique aux produits originaux des pays tiers, exception faite, des produits importé

sous les régimes douaniers suspensifs». Le taux de prélèvement est cependant pour la CEDEAO elle est de $4.000.000 * 0,5\% / 100 = 20.000$.

Pour ce qui est de la CEDEAO ces sommes servent à alimenter entre autre le budget de la Communauté et ses institutions à l'exclusion du budget du fonds de coopération, de compassassions et de développement, le financement des actions de développement ou encore tout autre affectation décidée par la conférence ou le conseil y compris l'augmentation du capital du fonds de la CEDEAO. (MVELL, 2013 : 56).

Ici, le constat fait est que bon nombre de pays membre ne respecte pas ce principe et même s'ils le font, bien de voir qu'ils ne contribuent pas tous pour l'action collective. « La plupart des pays membres ne paient pas leurs contributions financières, comme le Liberia, qui a vingt ans de retard. Sur les 15 Etats membres, seuls 5 pays sont à jour de leur cotisation » a dénoncé Marthe RUBIO (www.lemonde.fr/afrique).

Toutefois, bien de constater que cette Communauté n'étant pas forte économiquement, elle rencontre d'énormes difficultés pour faire face aux défis majeurs dans la sous-région. Ces difficultés sont d'ordre financier car la résolution d'un conflit demande un budget énorme qui pourrait soutenir les couches sociales en crises, les opérations militaires, leurs munitions et la formations des diplomates ou de médiateurs. Ici, ce qu'il y a lieu de noter c'est que l'Organisation a souffert plusieurs fois lors de ses interventions militaires. Qu'est ce qui peut alors expliquer cette faiblesse financière au niveau de la Communauté ?

Tout d'abord, nous pouvons admettre que ces pays nouvellement indépendants n'aient pas eu le temps de bâtir une économie solide. A cet effet, la faiblesse économique et l'état d'insécurité ont beaucoup limité les contributions des Etats membres à l'action collective.

Ensuite, la perception individuelle portée sur l'Union par chaque leader est aussi une raison qui justifie cette défaillance financière de la Communauté. L'effet d'égoïsme de chaque leader est en effet une chose qui mérite d'être citée dans cette partie car la plupart des chefs d'Etats n'ont plus en tête d'œuvrer pour l'action collective mais plutôt œuvrer pour le développement individuel. Ce principe utilisé de fait par certains leaders est appelé par Guy MVELLE « le Comportement Stratégique des Etats Africains face à une action collective » Ce qui va beaucoup plus refroidir l'effort collectif et par

conséquent pas de contribution pour l'effort de maintien de paix. Ce qui d'ailleurs est source de l'ingérence de certaines puissances étrangères car étant les donneurs financiers et logistiques.

Donc, si toutefois notre Communauté n'a pas un moyen de contraindre ces pays à mettre leur contribution à l'action communautaire, il faut dire que cette Organisation porterait l'image d'un club des dirigeants où ils règlent leurs différends et non pas pour participer à l'effort d'une construction d'économie forte et d'une paix durable.

C- LES LIMITES OPERATIONNELLES ET SECURITAIRES

Au plan sécuritaire notre Communauté est entrée en matière que par la situation conflictuelle du Libéria en 1990. Le déploiement des troupes militaires sur le sol libérien n'est que le résultat du 13^{ème} sommet tenu à Banjul, sous le pressing du président nigérian à l'époque BABAGUIDA, qu'a vu le jour un comité dénommé « Standing Mediation Committee » (SMC)²¹. Ce Comité à sa création avait pour mandat de « réfléchir aux moyens d'intervenir dans le conflit libérien lorsque celui-ci deviendrait trop menaçant pour la stabilité régionale».

Ce Comité était composé de cinq Etats à savoir le Ghana, la Gambie, le Nigeria, le Mali et le Togo. De ce fait, contraint de la gravité de la situation sanglante du Liberia, les autorités des différents Etats et chefs de Gouvernement n'ont pas perdu le temps à mettre sur place une force d'interposition. Celle-ci, sous l'inspiration du président Gambien Dawda JAWARA que cette initiative a vu le jour. C'est à la troisième rencontre du SMC que Dawda JAWARA annonça un déploiement d'une force de maintien de paix, dénommée ECOWAS Cease-fire Monitoring Group (ECOMOG).

Cette belle initiative résulte des actes posés par les Etats portant sur leur défense et du Traité de Non-agression du 22 avril 1978 et du Protocole d'Assistance Mutuelle du 28 mai 1982 qui cherche à équilibrer les rapports de forces entre les membres.

Toutefois, malgré ces efforts, ces principes demeurent aujourd'hui des lettres mortes pour les populations qui subissent de plein fouet des instabilités institutionnelles et les conflits armés dû au comportement de certains dirigeants. Ce qui fait que l'intervention militaire ou diplomatique devient un choix stratégique de certains leaders face à l'action

²¹ SMC : ici signifie Comité Permanent de Médiation mis en place lors du 13^{ème} sommet à Banjul.

collective. C'est le cas de l'intervention de l'ECOMOG au Liberia qui fit l'objet de longue discussion. Ce même problème s'est noté pendant l'invasion des Touarègues au Nord Mali où certains pays n'étaient pas pour l'envoi de leurs troupes dans cette zone chaude, sableuse et montagneuse.

Ainsi, si les Etats définissent des comportements stratégiques pour défendre leurs intérêts, en quoi est-il bon de demeurer dans cette union qui ne garantit en les intérêts de la Communauté. On ne résoudra pas un conflit, dans cette partie si nos efforts ne sont pas consentis pour une action collective car de manière individuelle, ces Etats ont un handicap économique, financier et t militaire pour assurer leur sécurité.

CHAPITRE III : LES DEFIS ET LES RECOMMANDATIONS

A- LES DEFIS MAJEURS DE LA CEDEAO A RELEVER DANS LA RESOLUTION DE CONFLITS

1- Terrorisme, Trafic d'armes et de Drogues

Le XXI^e siècle est marqué par un tourbillon d'événements majeurs qui plonge toute l'étendue de la surface dans une grande confusion. En effet, nous nous rappelons de la chute des Tours jumelles des Etats Unis le 11 septembre 2001, les attaques sur les ondes de Charly Hebdo, le carnage fait en Tunisie, Bamako, Ouagadougou, en Côte d'Ivoire, les jeunes écolières enlevées au Nigeria par Boko haram comme événements récents etc. A cet effet, si Al-Qaïda revendique des attentats au niveau international comme ceux du 11 Septembre 2001, de Charly Hebdo. Boko haram est quant à lui, le groupe terroriste du continent basé sur le sol nigérian et qui jusque-là profère des menaces d'insécurité dans cette partie ouest du continent africain.

Le monde entier est dans une impasse au point que personne n'est aujourd'hui à l'abri du danger ou de la mort. Car, ces fauteurs de troubles sont partout. En effet, le terrorisme est une arme aveugle qui ne fait pas la part des choses. Il est cette machine de guerre incontrôlable car imprévisible et dévastatrice. Aujourd'hui ses dimensions de mutineries dépassent celles de la peste ou encore celles du paludisme dans le monde. Cette forme de guerre, qui est pour certains une cause noble. Ce fondamentalisme religieux abreuve les couches les plus démunies par des doctrines islamiques et les pousse à faire des actes indignes. Dans ces couches, on peut bien retrouver les jeunes désœuvrés, oisifs ou même prisonnières de leurs sorts. C'est alors qu'ils s'activent à faire la propagande d'une idéologie par l'usage d'une force. Cette forme de guerre est qualifiée par d'autres analystes comme « une guerre de pauvre ».

Cependant, en nous accordant avec Alain Bauer et Jean-Louis Bruguière qui disent que « il n'existe pas un terrorisme « en soi », mais des actes que la loi d'un pays donné à un moment donné qualifie comme tels ». (Bauer, Bruguière, 2010 :3). Selon eux le terrorisme²² est une action sanglante destinée à paralyser de crainte la population. En

²²Le terme terrorisme a été exposé la première fois dans le supplément de 1798 du dictionnaire de l'Académie française. Il désigne un mode de gouvernement tel qu'il a prévalu sous la révolution de

effet, nous avons distingué différents types de terrorismes en fonction de leurs buts et leurs acteurs. Ce sur quoi nous avons remarqué qu'autant d'acteurs et de buts autant de formes terroristes. Selon les analystes, il y'a quatre types de terrorismes tels que: terrorisme révolutionnaire, terrorisme identitaire, terrorisme de groupes qui revendiquent une forme quelconque d'indépendance ou de reconnaissance ; un terrorisme instrumental, qui vise à obtenir une action ou une concession d'une autorité.

Mais, ce qui nous importe de plus est de savoir qui est terroriste. Est-ce celui qui commet des actes violents ? Ou est-ce plutôt celui qui l'a poussé à avoir cette attitude ? D'où vient le terrorisme ? Que recherchent les terroristes? Nous pensons que ces questions méritent d'être posées. Car elles nous permettent non seulement à pouvoir mieux se prononcer sur cette méthode de guerre mais aussi de s'engager dans des pourparlers afin d'aboutir à une solution. Malheureusement la douleur est tellement atroce que l'on oublie même de prendre du recul pour comprendre le pourquoi de cette action et nous conduise à incriminer l'auteur de l'acte. Par conséquent, pas de solutions meilleurs à cette de forme de guerre.

a) Genèse des différentes formes du terrorisme

Depuis plus d'une décennie notre environnement a connu des revirements radicaux qui se traduisent par la chute des tours jumelles des USA et la violence de Boko haram du Nigeria. En effet, le radicalisme islamiste a engendré trois grands groupes de combattants à savoir : Al-Qaïda, le hezbollah et Boko haram. Al-Qaïda, fondé en 1987 par Abdullah Yusuf AZZAM et son élève Oussama Ben Laden. Ce mouvement a connu son essor grâce à la déstabilisation géopolitique causée par les guerres en Irak puis en Syrie. En dehors de ce groupe nous comptons des mouvements chiïtes avec l'apparition du Hezbollah. Ce mouvement, fondé en juin 1982, est connu au public qu'en février 1994. Boko haram quant à lui apparait comme le seul maître dans le Nord du Nigeria. Ce mouvement insurrectionnel et terroriste d'idéologie salafistes oudjihadistes a pour objectif d'instaurer un khalifat et d'appliquer la charia dans cette partie du Nigeria.

b) Les causes du terrorisme en Afrique de l'ouest

Notre sous-région depuis plus d'une décennie est minée par des groupes terroristes de tout genre. Plusieurs raisons ou facteurs sont à l'origine de cette prolifération de ces groupes. Tout d'abord nous constatons que les facteurs sociogéographiques expliquent largement le pourquoi. Ce qui se traduit le plus souvent par la porosité des frontières et la faiblesse économique de ces pays. Ensuite, L'inexistence de l'Etat dans certaines zones du pays où les politiques publiques sont quasi inexistantes. Babacar NDIAYE affirme : « Les politiques publiques y sont quasi inexistantes, les écarts démographiques dans les pays du sahel entre les zones urbaines et le reste du territoire constituent en déséquilibre considérable ». (wordpress.com, 2015).

Outre les facteurs sociogéographiques, ceux politiques viennent renforcer et aboutissent au fait que la chute du Régime de Mohamad Kadhafi constitue un élan aux djihadistes. En effet, à sa chute le mouvement Djihadiste a réussi à s'emparer des armes auprès des belligérants libyens. «Selon plusieurs sources, ils auraient notamment en leur possession de redoutables missiles sol-air, de type Sam-7. Mais auraient aussi reconstitué leurs stocks d'Ak 47, d'explosifs et de lance-roquettes ». (Maliactu.net, 2012).La conséquence à cette chute a donné raison aux commandants pro-Kadhafi de repartir vers le Mali et le Niger et aggravant de plus la situation sécuritaire actuelle de la zone.

Les facteurs économiques demeurent enfin les plus illustrant à cette question. Ici, le blanchiment des capitaux reste une pratique utilisée par les groupes terroristes pour pénétrer dans les circuits financiers et économiques des fonds de provenance illicites. Cette forme de financement s'est traduite par des actes ou manœuvres délictuelles et criminelles. Il faut dire que pour financer leurs actions, ces terroristes sont obligé de créer une zone tempo où ils pourront régner. C'est-à-dire faire de sorte que la zone soit sous leur contrôle afin de pouvoir pratiquer le trafic illicite d'armes mais aussi vol, et du trafic de drogue. « C'est par exemple le vol, le trafic de drogue, toutes sortes de délits et crimes qui ont permis d'amasser des fonds », a déclaré Babacar NDIAYE. (Wordpress.com, NDIAYE : 2012). Mais aussi la question de la gestion des deniers publics, les inégalités économiques et la corruption apparaissent comme faits explicatifs qui poussent les jeunes gens à s'engager dans cette forme de guerre. Il faut dire tant que les jeunes ne sont pas scolariser, tant qu'ils n'ont pas mangé à leur faim, tant qu'il y'ait

des discriminations, cette forme de guerre aura toujours sa raison d'être car ces facteurs cités légitiment.

Ce terrorisme religieux fait ravage dans presque tous les pays de la sous-région avec même la montée du radicalisme islamique de certains leaders religieux. « Cette africanisation d'Al-Qaïda va de pair avec la montée en puissance d'un islam politique et l'influence croissante des imams Wahhabites (ce qui prônent un retour à l'islam des origines), même s'il ne faut pas confondre ces religieux avec des combattants islamistes ». (slateafrique.com, 2012). Au Sénégal, une vague d'arrestation des prêcheurs ou imam pour « apologie » du terrorisme. « Trois imams ont été arrêtés et placés sous mandat de dépôt le vendredi 6 novembre. Des imams accusés d'actes de terrorisme, menace de complot, financement du terrorisme, blanchiment de capitaux et association de malfaiteurs ». (Lemonde.fr, Ndiaye : 2015).

Aujourd'hui, à côté du terrorisme, d'autres pratiques dégradent la sécurité de la sous-région, c'est le cas du trafic illicites d'armes et celui de la drogue. Ce trafic d'arme et le commerce illicite de la drogue et des stupéfiants ne sont la conséquence de l'insécurité de la sous-région, la porosité des frontières, et la vulnérabilité de certains pays côtiers de la zone. Selon Le Monde Afrique : « En Afrique, selon le rapport de l'OICS, les conflits dans différentes sous-régions, comme le Sahel et l'Afrique de l'Est, ont favorisé l'augmentation du trafic et la consommation de plus en plus courante des drogues illicites ». (lemonde.fr, MBOG : 2015).

Ainsi, ces mouvements terroristes trouvent leur visibilité par l'accomplissement des actes barbares et pénètrent le quotidien des hommes par la panique. Aujourd'hui, l'usage des médias est aussi un moyen de véhiculer leurs messages. C'est une manière pour ces agents de terroriser, de frustrer la population. A cet effet, la question sécuritaire n'est plus une affaire nationale mais plutôt internationale. Cela sous-tend dire que des massacres d'origines politiques, terroristes et même rebelles sont voués à l'impunité internationale.

2- Le poids des medias face au processus de résolution de conflits

Le présent siècle est marqué par un changement radical sur tous les plans qu'ils soient militaire, technologique, scientifique, télécommunication et informatique etc. En effet, avec l'apparition des nouvelles technologies de la communication et de l'information, notre monde est devenu un village planétaire. Cette révolution scientifique de la communication et de l'information nous fait vivre les mêmes bonheurs et les mêmes malheurs au même moment. Cette synchronisation des peuples s'est traduite par les moyens de communication et d'information les plus efficaces à savoir les medias, la TV, les radios et l'internet. Ces vecteurs de communications demeurent à la fois le meilleur ami et le pire ennemi de l'homme. Car, ils jouent un double rôle dans le monde où tantôt, ils se présentent comme des pacificateurs, tantôt, des fauteurs de troubles.

Ainsi, l'histoire du 11 septembre 2001, révèle largement le jeu qui se cache derrière les murs médiatiques. En effet, à la chute World Trade Center (WTC), les analystes ont réussi à comprendre et à déceler les différentes pièces montées durant cet événement. La diffusion des attaques du WTC est à l'origine d'une nouvelle guerre médiatique. Certes une nouvelle guerre médiatique. Mais est-elle seulement limitée aux medias ? Non, celle-ci est à l'origine de plusieurs affrontements que ce soit : en Asie, en Europe et même jusqu'en Afrique à cause de la mauvaise propagande des images terroristes. Car, même si les presses occidentales cherchaient à couvrir les événements du WTC, il n'est pas rare d'entendre des discours de déclaration de guerre au monde ou à la civilisation arabo-musulmane.

Le discours de G.W.BUSH en est une parfaite illustration pour comprendre ceci: *"Today (...) our way of life, our very freedom came under attack in a series of deliberate and deadly terrorists acts (...) thousands of lives were suddenly ended by evil, despicable acts of terror"*²³. (TETU, 2004: 7). Ce discours tenu, accompagné des images des deux tours a donné raison au Gouvernement américain d'attaquer l'Afghanistan, Pakistan et enfin l'Irak. Par conséquent, une porte est ouverte aux djihadistes avec le mouvement Al-Qaïda. Ainsi, si les medias occidentaux de par leur

²³Aujourd'hui (...) notre mode de vie, notre liberté même a été attaquée par une série d'actes terroristes délibérés et mortels (...) des milliers de vies ont soudainement pris fin par des actes de terreurs méchants et méprisables. Propos traduits par moi-même.

liberté ont conduit à des conséquences dans le monde, dans la sous-région, ils sont sous contrôle.

En prenant l'exemple du Sénégal, les médias occupent une position délicate dans le traitement de l'information tant du côté de l'armée (Etat) que de la bande armée du MFDC. Ceci, traduit en quelques sortes les véritables difficultés auxquelles font face les professionnels de ce métier. Ibrahima GASSAMA dénonce que « les médias sont "très surveillés" en Casamance et se trouvent entre "l'enclume des bandes armées et le marteau de l'armée" ». (seneplus.com :2016).

En effet, si le droit d'informer est une préoccupation capitale pour les journalistes, le devoir patriote leur revient au point de censurer certaines informations. « Plus que la passion du métier de journaliste et le droit d'informer, il y a toujours l'intérêt supérieur de la nation qui prime sur tout le reste (...) Il nous arrive souvent, par patriotisme, de nous autocensurer pour ne pas remettre en cause l'accalmie », a signalé DIALLO. (seneplus.com, 2016).

Cette forme de gérer l'information peut connaître trois impacts: Le premier reste cette manipulation de la population par les récits avancés par les journalistes et qui sont difficilement vérifiables par cette population. Le deuxième par contre est cette intoxication des populations. Enfin, le troisième repose sur le degré de fiabilité de l'information et la discréditation de l'œuvre journalistique.

Toutefois, les presses nationales ont contribué à la recherche et la construction d'une paix durable dans l'espace communautaire. En effet, grâce au rôle joué par ces radios sous régionales qui ont su donné la parole à la population et aux belligérants, l'accalmie s'est imposée en Casamance. Bien de constater que ces radios ne sont non seulement des moyens d'information mais aussi elles constituent des cadres de dialogues. Où la parole est donnée aux femmes, les enfants et les jeunes pour le retour à la paix. La radio Zig Fm en est une illustration parfaite avec l'émission d'Ibrahima GASSAMA: Carrefour de la Paix.

3- La mauvaise gouvernance et la cleptocratie²⁴

L'accès aux indépendances pour les africains n'a pas été une chose facile. En effet, même si ces indépendances sont pour eux une manière de s'en débarrasser des puissances étrangères, il faut noter que jusque-là nous avons des facteurs qui continuent à étouffer les économies et à tronquer les aspirations politiques de ce continent. Ces facteurs représentent en grande partie cette forme de néo colonisation où nos dirigeants abusent le système politique par compromis des occidentaux. Certains dirigeants africains qui n'ont aucun respect de leur peuple ont contribué à leur division et créent des frustrations qui ont conduits à des guerres tribales, religieuses, d'identité/nationalisme et même des instabilités politiques.

Ce à quoi notre Communauté se voit confronter aujourd'hui. Des leaders qui pour intérêts personnels attribuent le mot « pauvreté » à leur population pour se faire remplir de comptes ou pour se maintenir au pouvoir. Cette forme de politique est due en grande partie à cette influence externe qui continue à manipuler ces leaders africains. A cet effet, la formule de ce banditisme politique est nous vous assurerons les prochaines élections en contrepartie de votre XX. Laquelle politique contraignante entre le monde occidentale et le continent africain est favorisée par la « politique France Afrique ». En effet, elle a permis aux africains de laisser une brèche à l'occident qu'il se serve pour non seulement causer des troubles mais une forte exploitation des ressources du continent. Par conséquent, une pauvreté extrême, la famine, les épidémies, les guerres s'imposent. Avec cette forme de politique, les dirigeants africains ne travaillent plus pour le compte du peuple mais plutôt pour l'occident.

Cette manipulation des leaders est accompagnée par l'intoxication du peuple africain en général et en particulier celle de certains leaders de la sous-région. A ce sujet, une forme de gouvernance a été imposée aux leaders africains sous le prétexte de la Bonne Gouvernance et de la Démocratie prononcé par François Mitterrand lors de la conférence de la Baule où il dit « Il n'y a pas de développement sans démocratie et il n'y a pas de démocratie sans développement », même si le 20 juin 1990, les États d'Afrique francophone sont pour la plupart déjà engagés vers le multipartisme. Aveugles qu'ils

²⁴La cleptocratie : un système politique où une ou des personnes à la tête d'un pays pratiquent à une très grande échelle la corruption. Généralement, ces personnes pratiquent le blanchiment d'argent, de manière à dissimuler l'origine de leur richesse.

furent ces leaders ont précipité sur une chose qu'ils ignorent même les conséquences. En effet, cette politique de la France basée sur la bonne gouvernance et de la démocratie n'est rien d'autre qu'un prétexte afin de multiplier leurs opportunités quant à la personne à négocier et sur l'exploitation des ressources disponibles dans ce continent.

C'est une manière d'asseoir leur hégémonies, même si elle croit mettre fin à la dictature en favorisant le multipartisme. Comprenons bien que c'est tout à fait le contraire. Car, c'est une autre forme de gouvernance qui se traduit par la traque massive des dirigeants ou têtes africaines qui contredisent la politique occidentale en générale et celle française en particulier. La preuve, c'est avec l'avènement de la démocratie que l'Afrique de l'Ouest s'est transformée en un champ de guerre où le feu et le sang, la famine et les épidémies dictent leurs lois. C'est l'exemple de la guerre au Liberia et en sierra Léone.

Il n'y a pas que ça car d'un côté nous notons qu'avec la complicité de certains dirigeants beaucoup de révolutionnaires et présidents qui défendaient avec fermeté la cause africaine ont perdu leur vie. Ainsi, même si François Mitterrand avait réussi à devenir un mythe vivant pour les Africains, il ne l'est pas pour autant à Sankar qui disait que : « Les « sommets franco-africains » resteront toujours les grand-messes rituelles autour du Grand Chef blanc, mais l'humiliation ne sera plus la même en dépit de la liturgie ostentatoire que Mitterrand a su instaurer ». (Jeune Afrique, Andiramirado : 2016). Encore, fallait-il attendre qu'il meure pour qu'on le croie ?

Ces leaders ont aussi orchestrés beaucoup de coups d'Etat tels que Nigeria, Liberia, Sierra- Léone. En effet, pour déstabiliser le Nigeria, il fallait l'aval de la France avec Jacques FOCCART et Houphouët BOIGNY (Côte d'Ivoire). N'est-ce pas ce qu'atteste Jean-Pierre BAT :

Houphouët co-gère avec Foccart la politique africaine de la France, explique Jean-Pierre Bat. Il impulse certaines orientations. Par exemple, il pense que l'implosion géopolitique du Nigeria est un atout pour la Côte d'Ivoire. C'est ce qui justifie, en grande partie, le soutien que la France apportera au colonel Ojukwu au Biafra entre 1967 et 1970 pour la sécession biafraise. (rfi.fr, Correau : 2015)²⁵.

²⁵Voire annexe 3.

Pendant qu'on éjecte les pro-africains de leurs fauteuils, les protégés de l'occident ne cessent de pratiquer de la cleptocratie au nom de la démocratie. En effet, il faut bien souligner que les africains ont plus de kleptocrates que de démocrates. Des familles qui accaparent le pouvoir pendant des années sans aucune sanction de la part de Communauté qui pourtant prône depuis quelques années la bonne gouvernance et la démocratie. Aujourd'hui, notre sous-région connaît un taux de corruption très élevé. Ces dirigeants scandalisent le système étatique en briguant les mandats, en faisant du pouvoir une question familiale, où on peut trouver un groupe ethnique qui domine les autres en terme de gestion du gouvernement. C'est dans cette même forme de gouvernement qu'on trouve une discrimination, avec le favoritisme d'une partie du pays par rapport au reste.

A cet effet, la médiocrité de ces dirigeants conduit à la division des citoyens car assoiffés de pouvoir, ils préfèrent diviser le peuples par des politiques discriminatoires afin de demeurer le plus longtemps au pouvoir. A cela s'ajoute l'inaction des dirigeants face à la gestion des crises politiques et socioéconomiques qui débouchent à un bain de sang, à la famine, la pauvreté et le chômage. Cette incapacité des dirigeants à garantir leur peuple l'équité contribue à la création des mouvements de revendication. C'est l'exemple du Mali où un mouvement politico-militaire a vu le jour.

L'Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice est dirigée par un jeune Malien âgé de 27 ans. Enseignant de profession Oumar al-Janah affirme d'entrée de jeu qu'il est à la tête d'un mouvement armé, qu'il est ni djihadiste, ni indépendantiste. (rfi.fr, 2015).

En Guinée, l'armée nationale n'est plus au service du peuple car au nord du pays dans la ville de Mali, les militaires sont en confrontation avec la population causant des heurtes et des dégâts. « Des échauffourées ont éclaté entre la population locale et des hommes du camp militaire qui ont torturé un chauffeur d'un camion qui a été grièvement blessé. Des heurts, des dégâts, des soldats qui ont tiré à balle réelle et de nombreux blessés ». Aujourd'hui, tout le monde s'indigne de la situation de l'Afrique, un continent assoiffé de sang. Et si l'armée n'est plus pour la sécurité de son peuple on se demande alors que va devenir ce continent.

4- La question citoyenne

Aujourd'hui, la question citoyenne demeure une problématique majeure dans le quotidien des sphères politique, juridiques, et même socioéconomique. En effet, la société africaine manifeste une carence d'hommes capables de s'organiser autour d'un intérêt commun. Ils continuent à emballer le commun des mortels vers des actes barbares. Ce « moment d'abaissement national » comme le soulignait Vincent PEILLON, le philosophe et ancien ministre. « Cette période qu'inaugure la carence au sein des élites politiques et même intellectuels d'un pays de vrais républicains soucieux de la préservation des libertés individuelles ». L'immaturation intellectuelle citoyenne est non seulement un facteur bloquant du développement socioéconomique de la sous-région mais elle a aussi un caractère conflictuel. En effet, elle se mesure par un profond attachement aux valeurs telles que: la religion, l'ethnie, la tribu, le patriotisme, la loyauté à la métropole.

Ces symptômes moraux aboutissent à une génération déchainée car obnubilée par des aspirations malsaines et mal comprises. C'est par là que les aspirations idéologiques donnent lieu à des revendications nationalistes, au radicalisme islamique, à la xénophobie et au népotisme dans certains cas. Ce marasme moral est l'effet agitateur de tout genre de conflit et crise qui gangrènent notre continent. Ainsi, tout repose sur le degré de citoyenneté. Celui-ci requiert un effort personnel ou citoyen afin de dépasser les barrières identitaires pour faire de la cité un environnement harmonieux et paisible. Mais, aujourd'hui l'immaturation des peuples constitue une entrave aux libertés individuelles dans cet espace communautaire. Car, elle engendre des conséquences multiples.

Nous avons compris que ce concept est d'origine latine « *citiva* ». Le citoyen serait donc cet individu qui adhère aux finalités et aux règles de la cité, ce qui lui vaut de disposer des prérogatives. Donc, la citoyenneté peut se définir comme un ensemble de droits et obligations qu'a un individu dans une cité. Ce qui d'ailleurs requiert un pacte social, plus ou moins explicite, liant des citoyens d'une même collectivité. En effet, l'adhésion à la Communauté demande d'abord que le concerné (le citoyen) épouse les mêmes valeurs qu'elles soient culturelles, religieuses et même juridiques pour atteindre ensemble l'objectif général. A ce sujet, Jean-Jacques ROUSSEAU du *contrat social* affirme: «Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la

suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout». (Rousseau, 1762 : Chap.VI).

Et si nous comprenons par Rousseau la citoyenneté dans son acception, nous pouvons dire que cette définition ne concorde pas avec les réalités que nous vivons ici. Cette méconnaissance de l'esprit citoyen est de fait. Car, le principe de la balkanisation a participé à un reclassement des peuples sans leur consentement. Ce qui a donné lieu à des sociétés de valeurs et idéologies différentes et par conséquent sans objectif commun. A quoi me servirait plaisir de vivre dans une société où les valeurs ne sont pas partagées par tous ? Quel mérite gagnerais-je dans une Communauté qui ne m'inspire pas ? Ces interrogations peuvent être les sources de certains conflits autant en Afrique que dans la sous-région.

Alors, le véritable problème de ce continent est que les peuples n'ont pas pris le temps de construire leurs Etats ou encore la « *nation* ». Bien, ces deux notions (Etat/Nation) ont échappé le contrôle de nos dirigeants. Et même si certains parmi eux ont qu'à même réussi à gérer cette notion, nous avons noté des agitations liées à cet aspect. Le concept de *l'ivoirité* est une illustration parfaite à ce sujet.

B- LES RECOMMANDATIONS

Vu la multiplicité des crises et les défis majeurs auxquels la Communauté fait face aujourd'hui, nous sommes amenés à proposer des recommandations objectives.

1- Construire une économie forte

« Un peuple qui ne mange pas assez est faible et produit des fainéants ». (DESSINGA, 2013 :) La résolution d'un conflit ou d'une crise ne peut se faire sans économie forte. En effet, la construction d'une économie forte serait un moyen de réduire certaines difficultés sociales comme la pauvreté, la famine. Elles sont souvent les principales causes de l'insécurité sous régionale. Comprenez que sans une économie forte nous aurons toujours des institutions affaiblies car corrompues. Sans une économie forte nos jeunes gens s'engagent dans des pratiques illicites. C'est, l'exemple du terrorisme, du trafic d'armes et de la drogue et ses stupéfiants, le vol de bétail allant même à la rébellion.

Ainsi, pour mieux bâtir une économie forte, la Communauté est appelée à investir et à créer un environnement favorable à l'investissement étranger et non à l'aide étrangère au développement. Cet investissement doit être en accord avec les réalités sociales et adaptés aux contextes internationaux. C'est-à-dire, de pouvoir éviter toute forme de politique contraignante comme celle du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) imposé par la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire Internationale (FMI).

En effet, l'aide au développement financé par les puissances étrangères et les deux banques citées ci-dessus ne sont d'aucun impact en ce qui est de la responsabilisation de nos dirigeants mais cette aide a plutôt créé une dépendance totale de ces derniers. Jacqueline NKOYOK soutient que :

Les investissements étrangers valent plus que les aides apportées aux pays, ils constituent l'élément principal dans l'octroi de fonds aux pays en voie de développement car ils facilitent l'accès aux technologies, par le principe de « Learning by Doing » facilitent le développement de la sous-traitance et la création des emplois. (NKOYOK, 2014 : 40).

De ce fait, ces investissements contribueraient à la réduction de la pauvreté et du chômage des jeunes diplômés. Et en même temps, grâce à ces investissements une valeur ajoutée sera créée et profiterait non seulement à l'Etat mais aussi à la population.

Malheureusement, la sous-région se voit divisée en trois groupes de pays : nous avons le groupe de pays riches et industrialisés (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal), le groupe intermédiaire (Mali, Niger, Guinée Conakry, Sierra Léone, Togo, et Bénin), et Enfin, les cinq pays de la CEDEAO qui ont les budgets en valeur les moins élevés sont le Liberia, le Cap Vert, la Sierra Leone, la Gambie et la Guinée-Bissau. Les budgets de ces pays varient de 120 à 401 milliards de FCFA²⁶. Ce qui revient à dire si la Communauté ne parvient pas à gérer ces inégalités, notre zone est passible aux conflits et crises car c'est dans ces pays pauvres où se forment les foyers de menace terroristes, de trafic de drogue et d'armes. C'est le cas de la Guinée Bissau, du Mali, le Niger etc.

Alors s'il n'y a pas une action collective, il n'est pas question de parer de l'Organisation. Malheureusement telle est la situation de notre Communauté où les pays riches refusent de donner leurs biens à la Communauté. Par conséquent les pays pauvres

²⁶Voire annexe 4 pour plus d'informations.

connaissent beaucoup de tensions sociales que politiques. L'applicabilité de certains protocoles et conventions ne serait possible qu'avec une économie forte car sans laquelle nos frontières resteront des aires de refuges aux brigands.

2- Mettre fin à l'ingérence des puissances étrangères

Et pourtant, sans émancipation politique et stratégique, le continent noir ne peut ni construire, ni préserver sa sécurité. Cette pré-condition est d'autant plus nécessaire qu'un examen du fonctionnement des Etats africains montre une dépendance stratégique et politique qui trahit leur extraversion. (TEDOM, 2008 : 12).

Depuis les indépendances à nos jours, une forte présence de la politique des puissances étrangères est notée dans les affaires internes des pays africains. Ceci se traduit par cette intrusion occidentale dans le processus de prise de décisions. En d'autres termes ces Etats ne sont pas souvent autonomes dans la prise de décision. Ce sur quoi les processus électoraux en Afrique subissent de plein fouet l'influence externe. Ce qui se traduit par la présence des lobbyings et des firmes multinationaux dans le continent africain. Ces acteurs internationaux, avec l'effet de la manipulation et l'intoxication influence largement les urnes pour le compte.

Comment les africains peuvent-ils parler de l'indépendance ou de la souveraineté s'ils continuent à être soumis pour ne pas dire assujettis aux lois occidentales. En effet, les dirigeants africains connaissant leurs limites et cherchant à mourir au pouvoir entretiennent des relations étroites avec l'occident. « Les liens amicaux très étroits qui lient les gouvernements occidentaux à certains dirigeants africains sont un facteur structurant du déficit démocratique du continent et donc de sa vulnérabilité face aux conflits ». (Alain F. TEDOM, 2008 : 14). Ce mécanisme de gérer depuis l'extérieur nos affaires internes dégage la faiblesse de nos institutions et gouvernements.

Pourtant, à l'aube des indépendances, certains leaders africains réclamaient l'indépendance des idées. Amílcar CABRAL disait : « Je ne crois pas à l'indépendance des drapeaux mais je crois plutôt celle des idées ». C'est la seule manière de se sentir non seulement indépendant mais aussi espérer vivre dans la paix. Alors, tant que l'occident domine sur nos pensées, rassurez-vous que l'Afrique ne connaîtra jamais de paix durable. Car il y aura toujours des instabilités politiques. C'est l'exemple du Liberia avec l'ingérence du Burkina Faso pour destituer Samuel K. DOE.

Dès le début de cette insurrection, le gouvernement libérien déclare que les auteurs du coup sont venus de la Côte d'Ivoire pour renverser le régime (4). Dans le même temps, il est fait état du soutien que le Burkina Faso, en collaboration avec la Libye, apporte aux rebelles du F.N.P.L. (DJEDJRO, 395).

L'ingérence des puissances occidentales et des lobbyings sur le sol africain se traduit par le néocolonialisme car notre continent n'a jamais connu d'indépendance qu'elle soit mentale ou physique. En effet, si le professeur Cheikh Anta DIOP avait réussi à prouver dans ses recherches que « l'Afrique est le berceau de l'humanité », nul peut rejeter qu'il est le jardin de toute expérimentation sacrificielle. Ceci dit que le continent noir n'a connu que des histoires d'horreurs durant tout son vécu en passant par l'esclavage arabe ou encore le commerce transsaharien, l'esclavage et la colonisation européenne au néocolonialisme aujourd'hui.

Il est clair, tant que nos économies sont contrôlées depuis l'extérieur, l'Afrique n'aura pas de paix. Les monnaies et les banques sont sous control des puissances étrangères. Comment espérer développer dans ces conditions ? l'Afrique est-elle indépendante ? Cette forme de gouverner l'Afrique est soutenue par certains dirigeants du continent dans l'espoir de gagner le repos au « paradis terrestre ». L'Afrique doit d'abord s'autocritiquer et faire un nettoyage en son sein. C'est-à-dire, finir avec tous les mouchards du continent afin de remodeler ou façonner un nouveau type d'africain.

Aujourd'hui, l'Afrique n'a plus besoin de pointer du doigt à l'opresseur mais plutôt qu'à l'opprimée qu'elle en est elle-même. Giscard K. DESSINGA souligne : « Pour se faire entendre aujourd'hui, l'Afrique doit lutter contre elle-même, ses fils et filles qui la trahissent sans motif et sacrifient sur l'autel de l'égoïsme, contre ses propres pesanteurs, son refus de risque et du sacrifice, son gout pour les chemins déjà tracés », (DESSINGA, 2013 : 66).

La seule condition qui reste à l'Afrique est: soit qu'elle accepte de mourir une bonne fois pour être en liberté ou de demeurer dans cette exploitation et ne plus crier de ses douleurs. Ainsi, qui veut la paix prépare la guerre. Cornel West auteur de *Black Profetic Fire* affirme que: “The condition of the truth is to allow suffering to speak.”²⁷

²⁷ La condition de la vérité est de permettre à la souffrance parler. Propos traduits par moi-même.

3- Faire appliquer les principes ou textes de la Communauté

La plus grande richesse de la Communauté est cette belle structuration des principes et protocoles allant vers l'harmonisation des peuples dans la sous-région. Malheureusement, elle souffre des questions institutionnelles et juridiques due à l'inapplication des principes établis. Ceci dit qu'il y'a un rapport de force entre la Constitution de la Communauté et celle des Etats pris individuellement. En d'autres termes, le principe de supranationalité de la Communauté n'est pas effectif. Ce qui se traduit par l'inapplicabilité des textes communautaires dans certains Etats.

Ces Etats, pour défendre leurs intérêts personnels s'adossent sur la souveraineté étatique pour ne pas ratifier certains protocoles de la Communauté. Aujourd'hui, certains pays tardent à ratifier le principe de la bonne gouvernance et de la démocratie et même s'ils l'ont ratifié la mise en application demeure le véritable problème. C'est l'exemple de la Gambie où le président garde le fauteuil depuis plus d'une vingtaine d'années. En effet, l'applicabilité des textes serait effective que lorsqu'elle parviendrait à faire passer sa loi et à prendre des mesures coercitives pour tout pays qui n'assume pas ses responsabilités à assurer l'harmonie des peuples.

En dehors de cet aspect de la gouvernance, nous comptons d'autres aspects relatifs à la convention sur les armes légers et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Cette convention tarde à être effective au niveau sous régional. Alors, même si les armes légères ne sont pas à l'origine des conflits armés dans la sous-région. Nous avons constaté qu'une situation de crise ou de guerre déboucherait plus facilement sur un conflit violent, si les armes sont facilement disponibles. Aujourd'hui, d'après RAFAL (Réseau Africain Francophone sur les Armes Légères) :

Plus de 500.000 personnes meurent chaque année des suites d'un conflit armé et on dénombre deux à six fois plus de blessés. Selon les différentes informations, 50 à 70% de ces victimes sont frappées lors de conflits locaux par des armes légères, qui ne sont contrôlées par aucun traité international et dont la prolifération n'est que trop rarement entravée par les législations nationales. (<http://www.reseau-rafal.org/node/4>).

RAFAL a pour objectif d'améliorer les connaissances communes en matière de prolifération des armes légères, de sécurité, de désarmement, dans une perspective de prévention des conflits et de construction de la paix en Afrique. Ce réseau déclare que

c'est dans les pays du sud ou encore les pays pauvres où l'on note la forte prolifération des armes légères.

Dans les pays du Sud, qu'il s'agisse de conflits armés ou de criminalité, les armes légères sont le plus souvent les armes des pauvres contre les pauvres: c'est donc sans surprise qu'on y retrouve le plus grand nombre de victimes des 550 millions d'armes légères en circulation de par le monde. Et l'Afrique, qui offre la plus grande concentration de nations très pauvres, paie un des plus lourds tributs à ce fléau. Au Congo, au Soudan, en Somalie, au Liberia mais aussi, on le sait moins, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. (Charte du RAFAL).

4- Instauration d'une nouvelle citoyenneté

Au lendemain des indépendances, le continent africain en général et l'Afrique de l'ouest en particulier ont connu un choc culturel basé sur la diversité ethnique, religieuse et linguistique. Laquelle diversité est le fruit de la balkanisation du continent qui n'a pris aucune considération des valeurs socioculturelles et socioéconomiques qu'entretenaient ces peuples. C'est alors que nous avons assisté à la construction des Etats-nation. Le véritable problème de ces pays d'Afrique est que les peuples n'ont pas eux-mêmes construit leurs Etats mais c'est plutôt l'œuvre du pouvoir blanc. Ceci dit qu'on assiste à une disparité de certains groupes ethniques dans d'autres pays et qui par conséquent aboutissent à des questions de nationalité et d'origine et même allant à des aspirations nationalistes pour certains cas.

Aujourd'hui, notre Communauté doit œuvrer à la construction d'une citoyenneté forte basée sur la justice et l'équité et non sur le groupe ethnique, la langue et la religion. Prouver à la population que tous les groupes ethniques et linguistiques se valent et qu'il n'y a aucun groupe ethnique ou linguistique qui soit supérieur à l'autre.

Et si par définition la citoyenneté est un ensemble de droits et obligations attribués à une personne. Pourquoi est-ce qu'un groupe de personnes doit être assujéti ou réduit par un autre pour des fins politiques. Tant que les africains ne dépassent les barrières tribalistes, ethniques, religieux, il y' aura toujours des conflits. Autrement, ils ont intérêt de dépasser les frontières établis pour espérer un environnement paisible. A cet effet, nous prenons en exemple les Mandings qui sont presque partout dans la sous-région. Quelle nationalité leur donnerons-nous ? Tout le monde sait qu'ils sont tous de l'ancien

empire du Mali. L'exemple des groupes ethniques du sud qui sont à la fois en Guinée Bissau, au Sénégal et en Gambie. De quelle origine ou de nationalité sont-ils ces groupes ethniques ?

Alors l'enjeu est donc de construire des cités capables d'offrir des services publics accessibles et stables, pouvant intégrer et s'appuyer sur les marges (couches sociales vulnérables ou marginalisées) au lieu de les ignorer ou de les exclure. C'est d'aller vers les sphères les plus bas avec la complicité des autorités locale afin d'atteindre à ces actions. C'est donner les populations la chance de s'intégrer non seulement socialement mais aussi politiquement et pouvoir se diriger eux-mêmes. L'intégration des peuples serait donc l'unique chance à la Communauté pour réduire les frontières idéologiques et physiques afin de taire les représailles entre les peuples.

5- Adopter une approche culturelle

La résolution des conflits au niveau sous régional est souvent l'objet des diplomates et les forces d'interposition de la CEDEAO. Cette forme de résolution de conflit moderne connaît certes des succès mais présente aussi des limites qui apparaissent avant, pendant et après une situation conflictuelle d'où l'importance de faire recours à l'approche culturelle qui rapproche les peuples par le rappel historique des deux antagonistes.

Dans cette approche les femmes et les jeunes ont une place capitale dans la mobilisation des peuples vers une paix durable. Ici, « Ces femmes étaient non seulement des supports moraux mais aussi elles intercèdent les hommes par des préparations mystiques contre toute sorte de mal chance de leurs guerriers», a déclaré le professeur d'histoire et de géographie Seyni SADIO lors d'un entretien.

La culture demeure tout au plus un élément fondamental dans la recherche de paix. Car, l'exemple du jumelage des localités de la Guinée Bissau et du Sénégal en l'occurrence Madina peul (un village du Sénégal) et Ingorésinho (Guinée-Bissau). Pour trouver une solution à la question du vol de bétail dans cette zone, les populations n'ont sollicité aucune autorité étatique mais elles sont plutôt repliées sur leurs propres cultures. Femmes et jeunes à la recherche d'une paix, où les autorités étatiques n'étaient que de simples invités pour marquer l'histoire. La résolution des conflits ne peut se faire sans la connaissance des valeurs culturelles de l'autre. Ainsi, à cette question :

L'approche culturelle est-elle la meilleure manière de mettre fin au vol de bétail ? Le représentant du sous-préfet affirme : « nous avons senti une baisse remarquable du vol de bétail durant ces dernières années ».

Le représentant poursuit son argumentation et dit « vous savez tous que moi que pour les « manodjes » (un groupe ethnique apparenté aux balantes) le vol n'est pas un crime mais plutôt une pratique culturelle qui doit être respectée ». L'approche culturelle demeure le plus souvent le dernier mécanisme de résolution de conflit que les Etats font recours après plusieurs tentatives que ce soit par voie diplomatique ou militaire. En Casamance, l'approche culturelle a porté ses fruits où les pierres et calebasses symboliques ont été posées dans la Communauté rurale de Niaguis. Monsieur Ibrahima MANE, responsable du parti Socialiste à Niaguis affirme : « Nous avons senti après que les femmes aient posé cette calebasse, une accalmie, les populations des villages abandonnés repartent respectivement dans leurs villages pour s'occuper de leurs vergers. » ; « Les attaques rebelles ne sont plus récurrentes comme au paravent dans la localité de Niaguis. » poursuit-il.

Les femmes du bois sacré, encore appelé le « Groupe Boussana » composé en partie de femmes bainoucks et diolas des trois communes de la région de Ziguinchor ont défié toute personne qui prétend ne pas croire en ce pacte social. D'après Mme Rosalie DIANDY lors d'un entretien affirme : « Toute personne qui ose nier à ce pacte social et entend faire du mal dans la Commune verra ce qu'il cherche²⁸ ». De l'autre côté, l'Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance (AJAC) a aussi manifesté son engagement à voir ce conflit s'éteindre. En effet, pour ce mouvement dont 85% des membres sont des femmes ont jugé utile de ne pas tortiller à cette question. Pour elles, il est temps qu'elles rencontrent leurs frères du maki afin de donner une réponse à cette crise. Pour Mme Mariama SONKO, responsable des femmes dans la Communauté Rurale de Niaguis a déclaré lors d'un entretien : « Je suis persuadée que seule la concertation peut faire revenir la paix en Casamance. » cette femme sous le choc d'avoir perdu son mari dans ce conflit, s'est résolument engagé dans la recherche d'une paix définitive en Casamance. « Nous avons recherché la paix même dans les profondeurs de la Casamance, rencontré le MFDC et les populations déplacées vers les zones transfrontalières », a affirmé madame Mariama SONKO.

²⁸ Voir annexe 5.

Ce mouvement a posé des actes nobles qui méritent d'être rappelés : la création d'une école française à Sao Domingo pour les populations déplacées dans la zone transfrontalière et aussi l'enregistrement de ces oubliés de guerre au niveau de l'Etat civil. En dehors de ces efforts, ces femmes ont aussi soutenu les jeunes par l'insertion dans les domaines tels que l'éducation et autres. Aujourd'hui grâce à l'énergie fournie par ces femmes, plusieurs villages commencent à trouver l'âme, a réitéré Mme Mariama SONKO.

Au Mali, le rôle de la société civile dans la résolution des conflits a fait tache d'huile sur cette question du Nord Mali avec le mouvement des femmes pour la sauvegarde de la paix et l'unité nationale (MFPUN) et l'Association des femmes pour les initiatives de paix (AFIP). Ces femmes ont recherché la paix de tous les moyens possibles. Selon Mme Nientao SIMONE, vice-présidente, membre fondatrice du Mouvement des femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale (MNFUN) :

L'association a passé en revue tous les mécanismes possibles et s'est servie de plusieurs techniques afin de pouvoir amener les belligérants à de meilleurs sentiments. Le mouvement a centré son action sur les activités de sensibilisation des populations et des combattants, des populations nomades et sédentaires. En cas de besoin, elles n'ont pas hésité à se rendre dans le maquis pour rencontrer les combattants. visite aux chefs coutumiers et chefs de fraction.

6- S'occuper des jeunes

« Quand les citoyens sont mieux éduqués et les Etats mieux outillés, ils se trouvent dans une position où ils peuvent contribuer au développement du pays». (NKOYOK, 2014 : 55). La paix prendra forme que lorsque les jeunes gens sont nourris, formés et employés. Malheureusement notre continent connaît le taux de chômage le plus élevé, avec un faible taux de scolarisation et une famine extrême. Notre Organisation ainsi que nos gouvernements doivent œuvrer à l'implantation des structures d'accueil pour les jeunes, en les formant et les donnant de l'emploi.

Si nos jeunes gens ne sont pas occupés, ils nous occuperont par leurs moyens et manières. Comme l'on dit toujours le ventre affamé n'a point d'oreille. Ce n'est pas avec la lutte, la musique, et la danse, que va se développer l'Afrique et pour ainsi aider ces jeunes gens. Ce système erroné n'est qu'une excuse mise en place par les dirigeants pour faire taire les jeunes sur ceux qu'ils veulent faire d'eux. Cette population sans

maître, sans repère devant les lois bafouées et un système corrompu, s'engage dans des mouvements afin de renverser le système soit par la violence ou par la négociation. Platon disait alors dans son livre *La République* :

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus, au-dessus d'eux, l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse, le début de la tyrannie.

La jeunesse est la colonne vertébrale ou même le poumon de tout un peuple. Et si elle perd son sel et le goût de la quête de savoir au détriment de la débauche, c'est toute une histoire d'un peuple qui s'en est perdue. C'est pourquoi le besoin d'une éducation et d'une formation des jeunes est aussi une importance capitale dans certains pays qui l'ont compris. C'est l'exemple du Sénégal où Mary Teuw NIANE affirme : « C'est la jeunesse qui est le moteur du développement. Elle doit être placée dans les meilleures conditions de performance, par la formation, l'éducation, les conditions de travail, l'environnement social ». (Les réformes : Bilan et Perspectives, 2016 : 10).

Cependant, à côté, on retrouve une génération responsable et engagée à apporter des réponses fortes face aux crises du continent et de la sous-région qu'ils trouvent aux dirigeants Africains incapables de réaliser les efforts nécessaires pour mettre un terme. A l'instar de ces mouvements nous pouvons compter parmi eux les plus illustres à savoir : le mouvement Y'en a marre (Sénégal), le Balai Citoyen (Burkina Faso) et Filimbi (RDC). Ces jeunes réclament leurs voies pour une grande considération au niveau des instances de décisions. « Il est crucial et même urgent pour les dirigeants de l'UA de considérer la voix de la jeunesse si nous voulons mettre un terme aux conflits d'ici à 2020, comme il est annoncé dans l'agenda 2063 », a affirmé la présidente de la commission de l'Union africaine Nkosazana DLAMINI-ZUMA.

7- Réduire les inégalités sociales

Dans un continent comme le nôtre les inégalités sociales sont au cœur de nos Etats. Elles émanent des pouvoirs politiques désorientées qui favorisent un groupe social, un groupe ethnique ou tribal au détriment des autres. C'est par là qu'une minorité accapare tous les biens du pays pendant que la grande majorité du peuple est déprimée sous le regard des dirigeants. Aussi longtemps qu'une Communauté est oubliée ou réduite dans

une pauvreté extrême, il ne manquerait pas des tensions sociales qui aboutiraient à des conflits. La bonne gouvernance telle que prônée par l'Organisation n'est jusqu'ici pas effective. Dans bon nombre de pays de la sous-région, l'instrumentalisation de la préférence ethnique est une résurgence d'attitude tribalistes comme méthode de gouvernance.

En effet de telles pratiques observées de la part de l'administration publique servent de prétextes crédibles pour les groupes ethniques marginalisés ou martyrisés de recourir à la violence armées. C'est ainsi que s'expliquent les nombreux actes de défiances publiques qui sont qualifiées, selon les pays, de guerres civile, de guerre ethnique, de conflits religieux, de rébellion ou de terrorisme. (Gore Institute²⁹, 88).

Le favoritisme et la discrimination occupent en effet une place dans le pouvoir central des pays de la sous-région. C'est là que viennent des conflits de tout genre. Car, la malhonnête intellectuelle est d'une échelle incommensurable donnant lieu à des jalousies intellectuelles. Les recrutements subjectifs qui font exclure les plus méritants des postes au profit des relations qui soient politiques, sociales etc. L'Etat devient ainsi son propre ennemi à tout progrès scientifique, c'est-à-dire qu'il favorise de plus la médiocrité qu'à l'excellence, la tricherie qu'à la recherche scientifique.

Ainsi, les inégalités sociales demeurent en général le socle de tous les conflits de la sous-région. Pis encore ces conflits durent le plus car n'ayant jusque-là aucun vaccin efficace pour remédier à ceux-ci. « Il est à signaler que ces conflits sociaux violents doivent être considérés comme des maladies contagieuses contre lesquelles il n'existe pas encore de vaccins efficaces³⁰ ». Alors, un peuple, une Communauté, un groupe ethnique ou tribal, humilié ou marginalisé est toujours susceptible de générer des actes de violence regrettables, imprévisibles et incontrôlables, dont les malheureuses victimes ne seront pas les responsables, mais évidemment les innocents.

²⁹La citoyenneté ouest-africaine, P. 14.

³⁰ La citoyenneté ouest africaine, P.14.

8- Doter les forces d'intervention des moyens financiers et matériels nécessaires

Les questions logistiques et financières des opérations militaires sont toujours notées avant, pendant et après chaque intervention. Dans certains cas comme le Mali, le Liberia les militaires étaient non seulement confrontés aux moyens matériels et financiers mais aussi de la formation. Les Etats membres doivent contribuer ou même apporter leurs biens à l'action collective pour assurer les missions de maintien de paix.

Cette contribution demande la volonté des chefs d'Etats et de Gouvernements à mobiliser les efforts sans aucune discrimination, quitte à sanctionner de tout pays qui refuserait de contribuer. Ce n'est pas parce que nos Etats sont pauvres, c'est plutôt un manque d'engagement et de volonté de la part de nos leaders qui d'ailleurs préféreraient utiliser leurs économies pour des fins de loisirs ou de récréations personnelles. C'est au tour d'une organisation et de la mobilisation de biens vers l'action collective que la Communauté arrivera à bâtir une paix durable.

9- Créer un cadre inclusif et participatif

Le cadre inclusif et participatif de la CEDEAO va accentuer la politique de la bonne gouvernance et de la démocratie. Celui-ci permet aux citoyens de faire valoir leurs droits et devoirs vers la recherche d'une paix durable. Ce cadre, donne la priorité aux femmes et aux jeunes car étant non seulement les couches les plus vulnérables mais aussi des acteurs de tout esprit innovateur. Contrairement nous avons remarqué que depuis les indépendances le continent est dirigé par des retraités dans leurs manières de lire le monde. Comment est-il possible à ce siècle présent qu'il ait dans nos parlements des hommes de plus 70 ans ? Ou comment pouvez-vous concevoir que dans ces assemblées qu'il y ait des illettrés ? Au nom de quoi ? Est-ce la politique ou la Démocratie. En effet, ces hommes sans énergie et sans aspirations innovatrices ne peuvent que se servir de marionnettes quant à la décision à prendre.

Aujourd'hui, la tendance est que les jeunes et femmes réclament leurs places dans les instances décisionnelles. Et si cela n'est pas fait, assurez-vous qu'il y aura toujours des soulèvements populaires avec ces jeunes gens. C'est avec un bras de fer que les jeunes vont faire face aux dirigeants qu'ils jugent incapables. Ainsi, on retiendrait que la gestion d'un pays/ Etat demande l'inclusion de tous sans aucune distinction relative au genre, à l'ethnie, à la religion. C'est dans cette forme de gouvernance que peuvent être

éradiqué les idéologies de mépris, de rejet, de discrimination ou de favoritisme qui d'ailleurs constituent de véritables sources de conflits.

10- Donner la voix aux sociétés civiles

Les Organisations des sociétés civiles dont il s'agit incluent les Organisations non gouvernementales, les syndicats, les associations professionnelles, les Organisations féminines, de jeunes, les églises et mosquées, les Organisations de presse ou médias, les Organisations du secteur privé et d'autres groupes informels. Ces Organisations peuvent et doivent jouer un rôle actif en faveur de la sécurité en influençant les décisions gouvernementales qui affectent les intérêts de la population. Les sociétés civiles doivent être autonomes de toutes formes d'influence externes qui abordent dans le sens contraire de leurs aspirations.

Ce qui permettrait de toute évidence et de manière objective à pouvoir épauler le peuple dans l'éthique, la déontologie et la transparence. Ces sociétés civiles doivent œuvrer pour le compte du peuple et non pour un quelconque parti politique ou régime afin d'éviter tout un compromis de bonne volonté et d'idéologie.

En définitive, la résolution de ces formes de guerre nécessite le renforcement du dispositif sécuritaire par la création d'un réseau de sécurité CEDEAO. En dehors de cet aspect, les Etats doivent former et donner de l'emploi aux jeunes afin qu'ils demeurent responsables et devenir maîtres de leur destinée et éviter d'embrasser toute forme d'enseignement. En tout, parler d'une résolution des conflits requiert au préalable d'une bonne éducation des jeunes gens accompagnée d'une économie forte. Ces aspects cités permettraient le renforcement de la diplomatie préventive qui constitue le noyau du DCPCC.

CONCLUSION

L'année 1990 est décisive pour la CEDEAO, car investie dans la résolution des conflits au niveau sous régional, notre Communauté a élaboré des mécanismes tels que l'ECOMOG, le Protocole de 1999 et le DCPC. Lesdits mécanismes sont également accompagnés d'autres accords tels que les protocoles, les conventions et les traités afin de vivifier l'espace sous régionale. Cependant, malgré les efforts consentis, la sous-région souffre des crises et conflits armés depuis près de trois décennies. Ces conflits ont d'une part des mobiles idéologiques et d'autre part, des mobiles liés aux ressources naturelles disponibles, débouchant sur la question du sol et du sous-sol. Ces conflits conduisent à des atrocités variées en fonction des types de guerres et des zones en générant de lourdes pertes.

Bien que la Communauté soit engagée dans la gestion des crises, elle est cependant confrontée au manque de logistique, de finances, et aux contraintes de temps qui constituent un grand handicap pour assurer la couverture des interventions des missions diplomatiques et militaires. Le manque d'engagement politique de certains leaders des pays membres demeure aussi un autre frein pour aboutir à une paix durable. Malgré toutes ces défaillances et difficultés notées, la Communauté continue de manière inébranlable à rechercher la paix dans cette zone. Ainsi, même si les conflits armés ont connu une légère baisse dans la zone, la Communauté se voit aujourd'hui confrontée à d'autres défis du genre terrorisme, trafic d'armes, prolifération de drogues et de stupéfiants qui constituent un réel danger pour la sécurité de l'Homme.

De même son accident géographique fait que la coordination des politiques sécuritaires reste problématique car, étant faibles économiquement, ces pays connaissent des instabilités récurrentes. Dès lors, ces facteurs favorisent l'adoption d'un comportement stratégique par certains dirigeants face à l'action collective. Sans oublier la mainmise des firmes internationales et l'ingérence des puissances étrangères de par la double face qui tantôt activent le feu tantôt l'éteignent.

Face à un dilemme qu'est à la fois de construire une économie forte et d'assurer la sécurité de la population, la CEDEAO de par sa forme bien structurée gagne la confiance des peuples par la mise en place d'une force d'intervention, la cour de justice et les politiques d'intégrations économiques commune. Aujourd'hui, rien que par ces actes posés, cette communauté se hisse au rang des grandes Organisations.

Donc, la résolution des conflits nécessite la formation de la population qui par conséquence pourra développer la science et la technologie, construire une forte économie, pour ainsi se libérer de l'emprise des autres puissances. Je ne parle pas de cette formation qui fera des jeunes des aliénés encore moins des réfractaires mais plutôt des gens enracinés dans leurs cultures par la maîtrise de leur histoire afin de pouvoir s'ouvrir à d'autres. En d'autres termes, il est question de réorienter et de redynamiser la mentalité des gens afin de changer leur perception de la vie. David OYEDEPO a dit : « il n'y a qu'une citoyenneté responsable qui peut produire un leadership responsable ». (OYEDEPO, 2006 : 13). Mais, tout cela ne serait possible que lorsque les dirigeants prennent conscience et s'engagent mutuellement à bâtir un avenir meilleur pour les générations à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BAUER Alain, BRUGIER Jean-Louis. (2010). *Les 100 mots du Terrorisme*. Paris : Ed. Presses universitaires de France.

BI- NTOUGOU Delors Biyogue. (2010). *Les politiques africaines de Paix et de Sécurité*. L'Harmattan.

DAVID Charles-Philippe. (2003). *La Guerre et la Paix : approches et Enjeux de la Sécurité et de la Stratégie*. 3^e éd. Paris : presses de science po.

DESSINGA Giscard Kevin. (2013). *Manifeste de la Renaissance Africaine : entre la mémoire et la prophétie*. Terino, L'Harmattan.

DJEDJRO F. MELEDJE. *La Guerre Civile du Libéria et la Question de l'Ingérence dans les Affaires intérieures des Etats*. Revue Belge de Droit International, éd. BRYLLANT, Bruxelles.

FOGUE TEDOM Alain. (2008). *Enjeux Géostratégiques et Conflits Politiques en Afrique Noire*. L'Harmattan.

GERE François. (2012). *La Nouvelle Géopolitique*. L'AROUSSE : Ed. Aurélie Prissette.

KPAYAGBE Théophile. (2011). *L'intégration régionale comme stratégie de développement en Afrique*. Saarbrücken : Editions universitaires européennes.

MANGA Mohamed Lamine. (2012). *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*. Paris : Ed. L'Harmattan.

MVELL Guy. (2013). *L'union africaine face aux contraintes de l'action collective*. Paris : Ed. L'Harmattan.

NDIAYE Papa Samba. (2014). *Les Organisations internationales africaines et le maintien de paix : l'exemple de la CEDEAO*. Paris, L'Harmattan.

NKOYOK Jacqueline. (2014). *L'Afrique Dans la Mondialisation : Les défis de la participation, de la démocratie et de la gouvernance mondiale*. Paris, L'Harmattan.

OYEDEPO David O. (2006). *Revêtement de Puissance pour le Changement : Recette pour une vie d'impacts*. Nigeria, Dominion Publishing House.

TETU Jean-François. (2004). *Du 11 Septembre à la riposte : Les débuts d'une guerre médiatique*. Paris : Bibliothèque nationale.

TIENDREBEOG W. Léon Brice. (2012). *Les conflits armés et le processus d'intégration de la CEDEAO*. Editions Universitaires Européennes.

Rapports et Traités

Amnesty Internationale/ Sénégal. (2002). Une occasion unique à ne pas manquer, document public : Londres.

Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Conclu à Lagos le 28 Mai 1975. Enregistré par le Nigeria le 28 juin, 1976.

Commission de la CEDEAO. (2008). Document Cadre de Prévention des Conflits de la CEDEAO. Abuja.

Convention de la CEDEAO. (2006) sur les armes légères et de petits calibres, leurs Munitions et Autres Matériels Connexes. Abuja.

DIALLO Djibril. (2015). *Le coup d'Etat du 17 septembre 2015 au Burkina Faso. Dossier de presse*. Rapport : Centre d'Information et de Documentation sur l'Intégration Régionale.

Gore Institute (éd.). La Citoyenneté ouest- africaine.

Gore Institute (éd.). Instabilité Institutionnelle et Sécurité Humaine.

Documents sources

Gberie Lassana and Addo Prosper. (2004). *Challenges of peace implementation in Côte d'Ivoire*. Kofi Annan international peacekeeping training center (KAIPTC), Accra, Ghana, May 31- June 2.

Nduwinama François. La Resolution 1325 du Conseil de Sécurité de L'ONU sur Les Femmes, la Paix ET la Sécurité: Comprendre les Implications, Remplir les Obligations.

FALL Ismaila Madioret SALL Alioune. « Une constitution régionale pour l'espace CEDEAO: le Protocol sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO ». *Revue belge de droit international*. Ed. Bruylant, Bruxelles.

WEBOGRAPHIE

Crises et conflits en Afrique de l'Ouest : Quelle politique sécuritaire face aux menaces ? In <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/senegal/11465>, Consulté le 06/02/2017.

Tiga Cheikh Sawadogo. (2016). Exploitation industrielle de l'or : quand le métal jaune affame les populations locales. In [http://lefaso.net/spip.php? Article69958](http://lefaso.net/spip.php?Article69958). Consulté le 7/04/2016.

Christophe Boisbouvier. (2013). *Guinée : Koulé et N'Zérékoré, les raisons de la violence*. <http://www.jeuneafrique.com/169549/politique/guin-e-koul-et-n-z-r-kor-les-raisons-de-la-violence/>. Consulté le 23/07/2016.

L'inflexion du discours de La Baule.(1998). In <http://www.voltairenet.org/article8090.html>. Consulté le 06/02/2016.

Liberia: Samuel Doe est torturé à mort. Archives. (2008). In <http://www.jeuneafrique.com/221082/archives-thematique/liberia-samuel-doe-est-tortur-mort/>. Consulté le 15/10/2015.

Liberia – Sierra Leone : Charles Taylor, enquête sur un tueur.(2013). In <http://www.jeuneafrique.com/176377/politique/liberia-sierra-leone-charles-taylor-enqu-te-sur-un-tueur-12/>. Consulté le 26/10/2016.

MatarSéne (2014). *Crise casamançaise : la question géopolitique, clé de compréhension et moyen de règlement du conflit*. In http://www.pressafrik.com/Crise-casamancaise-la-question-geopolitique-cle-de-comprehension-et-moyen-de-reglement-du-conflit_a129368.html. Consulté le 6/02/2016.

Cheikh Yérim Seck. (2007). *Enquête sur un tueur*. In <http://www.jeuneafrique.com/132520/archives-thématique/enqu-te-sur-un-tueur/>. Consulté le 02/07/2015.

Marwane Ben Yahmed. Alassane Ouattara : « *Nous avons besoin de temps, mais nous réussirons* » en Côte d'Ivoire. In <http://www.jeuneafrique.com/137515/politique/alassane-ouattara-nous-avons-besoin-de-temps-mais-nous-r-ussions-en-c-te-d-ivoire/>. Consulté le 14/04/2015.

Jean-Pierre Ba. (2015). *L'Afrique de l'Ouest et ses guerres civiles*. In <http://libeafrika4.blogs.liberation.fr/2015/05/11/lafrique-de-louest-et-ses-guerres-civiles/>. Consulté le 11/05/2016.

Mathieu Olivier. *Guinée-Bissau : l'éternelle médiation de la CEDEAO*. In <http://www.jeuneafrique.com/384336/politique/guinee-bissau-leternelle-mediation-de-CEDEAO/>. Consulté le 16/12/2016.

Les interventions de forces de la CEDEAO. In <http://maliactu.net/afrique-les-interventions-de-forces-de-la-CEDEAO/>. Consulté le 13/03/2016.

Contre l'intervention militaire de la CEDEAO au Mali : Quand le PM complotte avec l'Algérie. In <http://maliactu.net/contre-lintervention-militaire-de-la-CEDEAO-au-mali-quand-le-pm-complotte-avec-lalgerie/>. Consulté le 14/06/2016.

JOHANNESBURG. (2012). *Le rôle de la CEDEAO dans le maintien de la paix régionale*. In <http://www.irinnews.org/fr/report/95573/briefing-le-r%C3%B4le-de-la-CEDEAO-dans-le-maintien-de-la-paix-r%C3%A9gionale> Conflits. Consulté le 31/05/2015.

Jean-Jacques Konadjé. (2013). *Quel rôle la Force en attente de la CEDEAO peut-elle jouer au Mali?* In <http://www.operationspaix.net/83-dossier-du-rop-quel-role-la-force-en-attente-de-la-CEDEAO-peut-elle-jouer-au-mali-.html>. Consulté le 23/01/2015.

L'horrible fin de Samuel Doe (1990). In <http://www.jeuneafrique.com/176384/politique/liberia-l'horrible-fin-de-samuel-doe-6/liberia.J.A.n°1553>. Consulté le 06/02/2015.

La CEDEAO demande à l'ONU d'autoriser la force contre Gbagbo. In <http://www.jeuneafrique.com/182728/politique/c-te-d-ivoire-la-CEDEAO-demande-l-onu-d-autoriser-la-force-contre-gbagbo/>. Consulté le 24/01/2015.

Mission d'intervention de la CEDEAO au Mali : DEUX OPTIONS SUR LA TABLE. In <http://maliactu.net/mission-dintervention-de-la-CEDEAO-au-mali-deux-options-sur-la-table>. Consulté le 16/10/2015.

Marthe Rubio Qu'est-ce que la Cédéao ? Zoom sur l'histoire et les prérogatives de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest de la Cédéao. In http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/09/06/qu-est-ce-que-la-CEDEAO_1756007_3212.html. Consulté le 06/10/2015.

Guinée-Bissau : le président Vaz limoge une nouvelle fois son gouvernement. In <http://www.jeuneafrique.com/325169/politique/guinee-bissau-president-vaz-limoge-nouvelle-gouvernement/>. Consulté le 12/05/2016.

Guinée-Bissau: vers une nouvelle dissolution du gouvernement ? In <http://www.jeunefrique.com/324741/politique/guinee-bissau-vers-nouvelle-dissolution-gouvernement/> 11/06/2016.

Wenceslas Sacré Coeur MONZALA (2009). *Les initiatives d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest: analyse du cadre institutionnel de la CEDEAO* (in)<http://www.memoireonline.com/04/11/4492/Les-initiatives-dintegration-regionale-enAfrique-de-lOuest--analyse-du-cadre-institutionne.html>. Consulté le 12/01/2016.

Un marché de plus de 300 millions de consommateurs s'ouvre aux entreprises sénégalaises. (2015). In, http://www.leral.net/Tarif-exterieur-commun-de-la-CEDEAO-Un-marche-de-plus-de-300-millions-de-consommateurs-s-ouvreauxentreprises_a147403.html#Tarifexterieurcommun de la CEDEAO. Consulté le 20/06/2015. |

<http://www.bidc-ebid.com/fr/apropos.php>

Affaire Bouaké (1/5)-Genèse d'une énigme franco-ivoirienne. (2016). <http://www.rfi.fr/afrique/20160502-affaire-bouake-justice-militaire-france-cote-ivoire-gbagbo-chirac>. Consulté le 09/05/2016.

Amadou Ndiaye. 2015 Sénégal : vague d'arrestations d'imams pour apologie du terrorisme. Surhttp://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/13/senegal-vague-d-arrestations-d-imams-pour-apologieduterrorisme_4808947_3212.html#Yhw406eCZsxbRvkI.99. Consulté le 13/11/2016.

Raoul Mbog. *La consommation de drogues augmente en Afrique.* In http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/03/04/la-consommation-de-drogues-augmente-en-afrique_4587217_3212.html. Consulté le 04/03/2016.

CASAMANCE : Entre la libre parole et l'"intérêt national. (2016). (In) <http://www.seneplus.com/politique/casamance-entre-la-libre-parole-et-linteret-national>. Consulté le 03/06/2016.

Laurent Correau :(2015).*Jacques Foccart, l'homme de l'ombre, à la lumière de ses archives.* (In) <http://www.rfi.fr/afrique/20150318-france-charles-gaulle-foccart-archives-houphouet-boigny-bat-biafra>. Consulté le 27/03/2015.

Un nouveau mouvement politico-militaire peut créé au Mali. (2016). (in) <http://www.rfi.fr/afrique/20160620-mali-mouvement-politico-militaire-peul-alliance>. Consulté le 02/02/2017.

<http://www.reseau-rafal.org/node/4>, consulté le 06/02/2017.

Hassatou Baldé. (2001). Les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits des organisations africaines. In <http://www.ridi.org/adi/200108a1.htm>. Consulté le 06/02/2017.

Babacar NDIAYE. *Nous sommes tous concernés par la question du terrorisme en Afrique de l'Ouest* <https://babacarndiaye1.wordpress.com/tag/boko-haram/>. Consulté le 01 /05/2016.

Nord-Mali : Quand ATT situe la responsabilité criarde de l'OTAN. In <http://maliactu.net/nord-mali-quand-att-situe-la-responsabilite-criarde-de-lotan/>. Consulté le 02 /02/ 2016.

Le Sahel de tous les dangers. In <http://www.slateafrique.com/36083/terrorisme-le-sahel-de-tous-les-dangers>. Consulté le 21/04/2015.

Amadou Ndiaye. Senegal : vague d'arrestations d'imams pour apologie du terrorisme. In, [http:// www.lemonde.fr/article/2015/11/13/senegal-vague-d-arrestation-d-imams--pour-apologie-du-terrorisme_4808947_3212](http://www.lemonde.fr/article/2015/11/13/senegal-vague-d-arrestation-d-imams--pour-apologie-du-terrorisme_4808947_3212). Consulté le 13/12/2015.

Sennen Andriamirado (2016). *François Mitterrand : un chef africain.* In <http://www.jeuneafrique.com/292249/politique/francois-mitterrand-chef-africain/>. Consulté le 06/01/2017.

Sa conversation avec Jammeh enregistrée en direct à la télévision gambienne sans son autorisation : La présidente de la CEDEAO se fâche in http://www.dakaractu.com/Sa-conversation-avec-Jammeh-enregistree-en-direct-a-la-television-gambienne-sans-son-autorisation-La-presidente-de-la_a125239.html. Consulté le 15/02/2017.

ANNEXES

Listes des annexes

Annexe1 : Le questionnaire d'enquête.....	127
Annexe2 : Document Cadre de prévention de Conflits.....	131

Questionnaire d'enquête

L'étude qui fait l'objet de ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de fin d'études en Master II de Langues Étrangères Appliquées, Option : Coopération Internationale. Le thème du sujet est : " Le rôle de la CEDEAO dans la Résolution des Conflits en Afrique de l'Ouest"

Le questionnaire est destiné aux étudiants, aux enseignants-chercheurs, les diplomates et autres travailleurs d'ONG.

Ce questionnaire qui vous est administré est absolument anonyme et les réponses que vous allez donner seront traitées de façon confidentielle, autrement dit dans le strict cadre du mémoire.

Nous vous invitons donc à répondre en toute liberté, de manière à nous communiquer votre point de vue personnel sur la question.

Nous vous remercions d'avance pour le temps consacré à la lecture de ce questionnaire.

Identification

Nom

Prénom

Fonction

Nationalité

Age

25- 30 ans

30-40 ans

40-50 ans

50-60 ans

Votre activité professionnelle

Etudiant(e)

Enseignants

Chercheur

Diplomates

- 1) La CEDEAO a-t-elle selon vous joué un rôle positif dans la résolution des conflits armés et politiques?

Si oui pourquoi.....?

Si non pourquoi.....?

- 2) La CEDEAO a-t-elle enregistré des échecs durant ses interventions en matière de résolution de conflits dans la sous-région? répondez en vous appuyant sur des exemples précis.

.....
.....
.....

- 3) Qu'est-ce qui justifient les succès de la CEDEAO durant ses interventions militaires et diplomatiques dans la sous-région?

.....
.....

- 4) La CEDEAO à elle seule peut-elle réussir son rôle de maintien de la paix?

.....
.....

- 5) Les principes de la bonne gouvernance et de la démocratie sont-ils suffisants pour restaurer la paix dans la sous-région?

Oui pourquoi.....?

Non pourquoi.....?

- 6) Qu'est-ce qui selon vous explique la multiplicité des crises sociopolitiques dans la sous-région?

.....
.....

7) Sentez-vous réellement une intégration des États dans la sous-région?

Oui

Non

8) L'intégration est-elle selon vous une réalité dans la sous-région?

Oui pourquoi.....?

Non pourquoi.....?

9) Comment pouvez-vous expliquer la menace du terrorisme dans la sous-région.

.....
.....

10) Quelles sont selon vous les mesures que la CEDEAO doit prendre pour faire face à la menace du terrorisme au niveau de la sous-région?

.....
.....

11) La CEDEAO est-elle une organisation crédible?

Oui

Non

Neutre

12) Comment trouvez-vous les relations entre la CEDEAO et ses partenaires dans la résolution des conflits?

.....
.....

13) Pourquoi la CEDEAO souffre-t-elle de la « non applicabilité » de ses textes ?

.....
.....

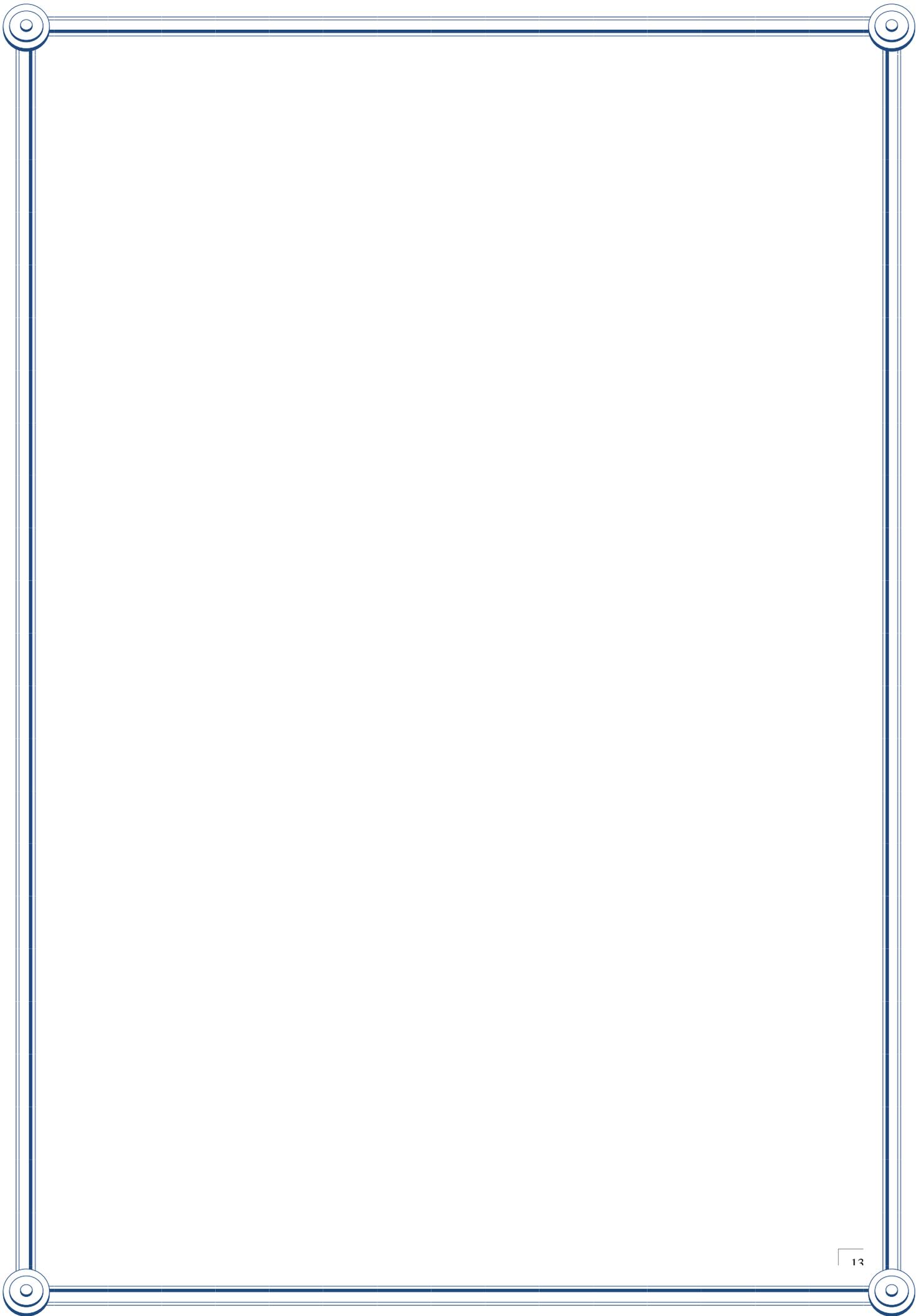
.....
14) Qu'attendez-vous de la CEDEAO dans le règlement des conflits dans la sous-région?

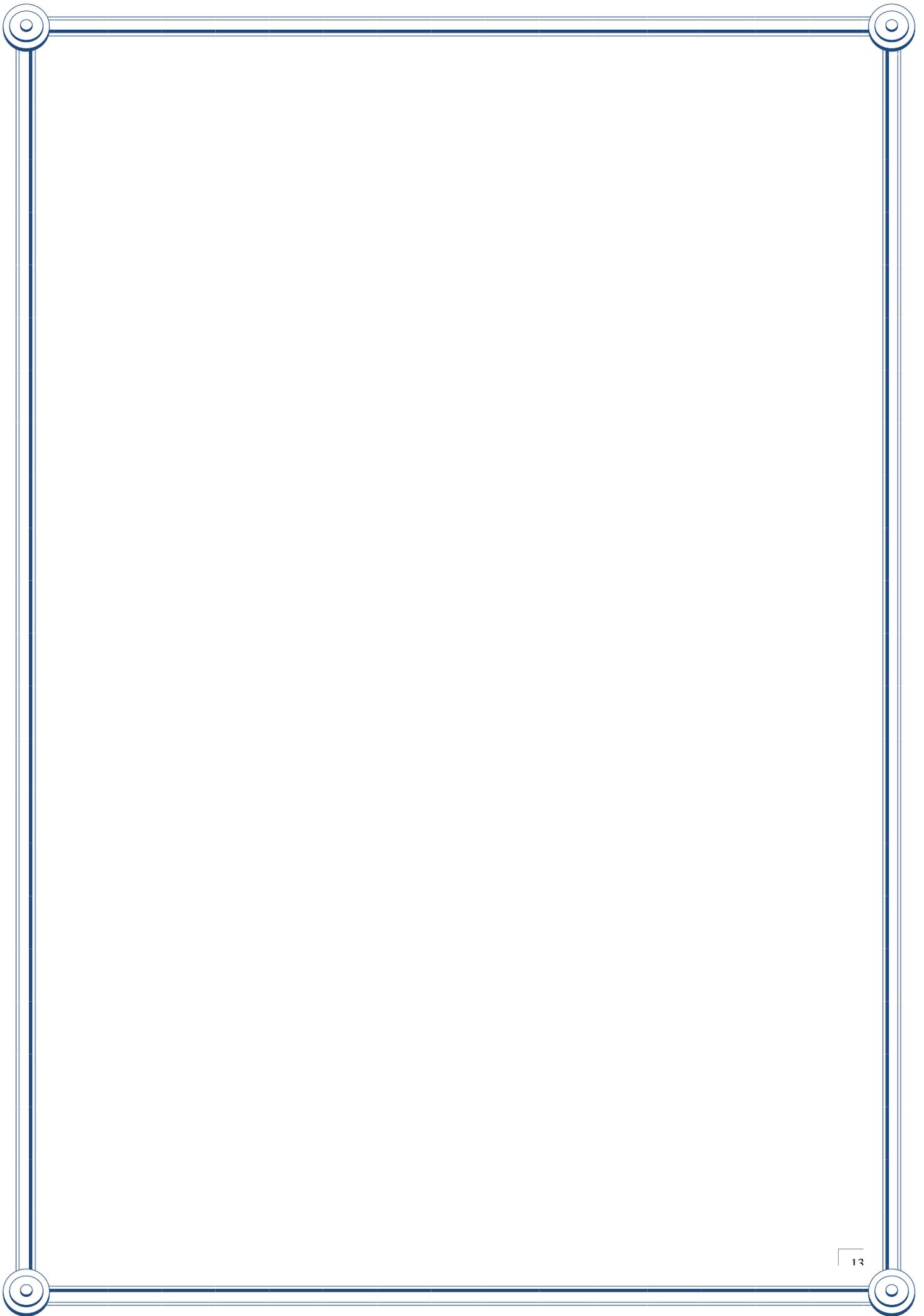
.....
.....

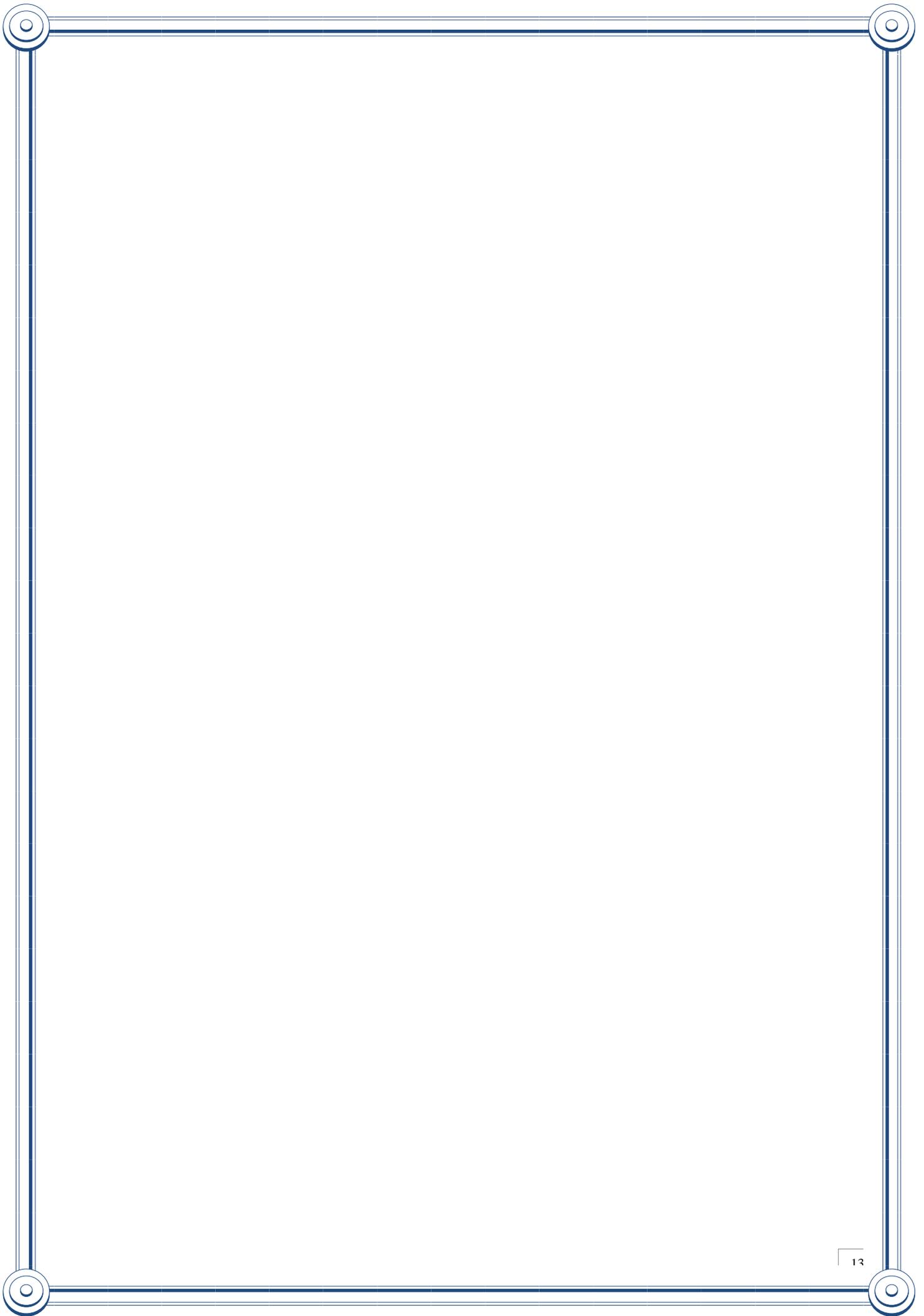
15) La CEDEAO est-elle selon vous visible au niveau de sa population?

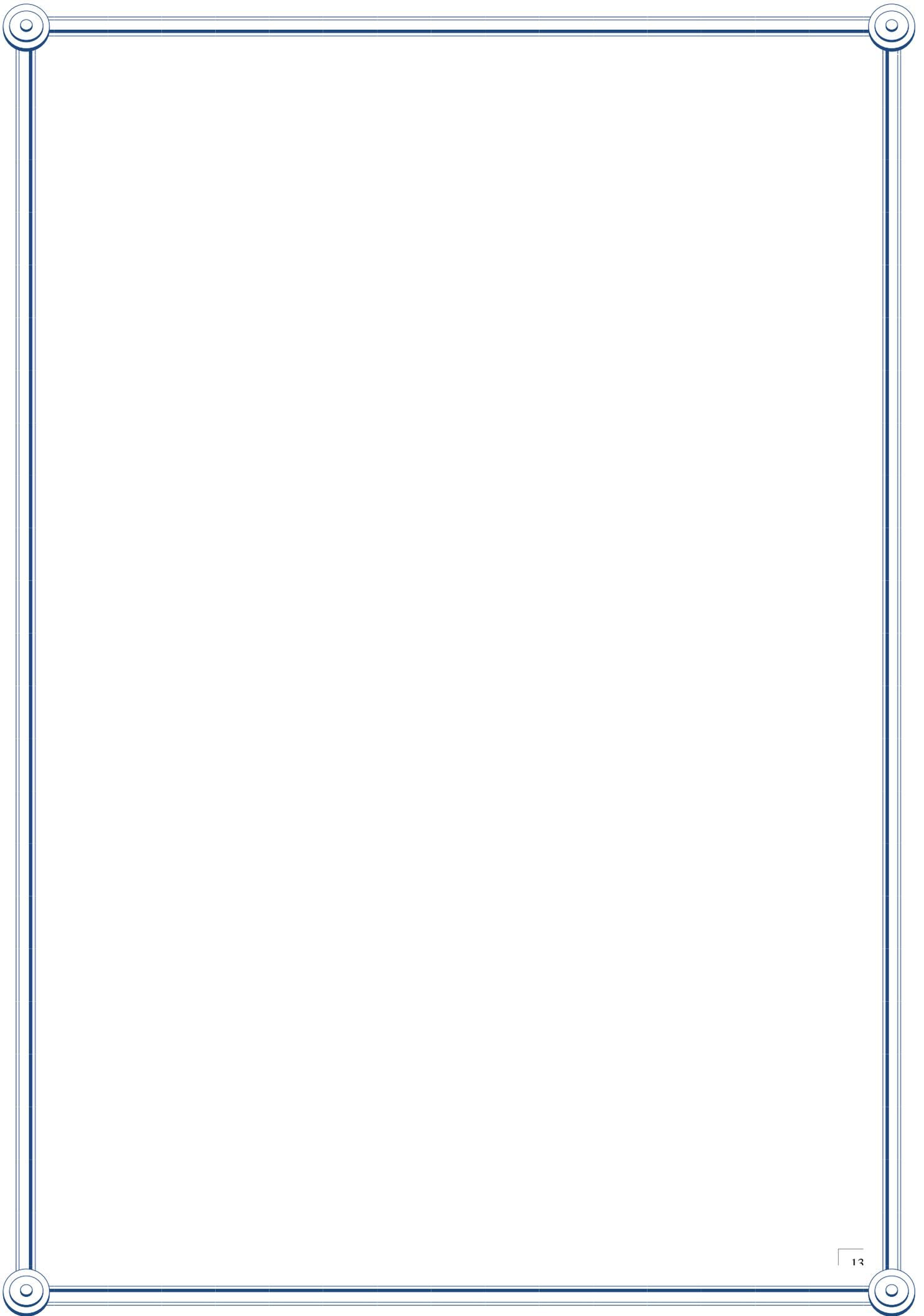
Oui

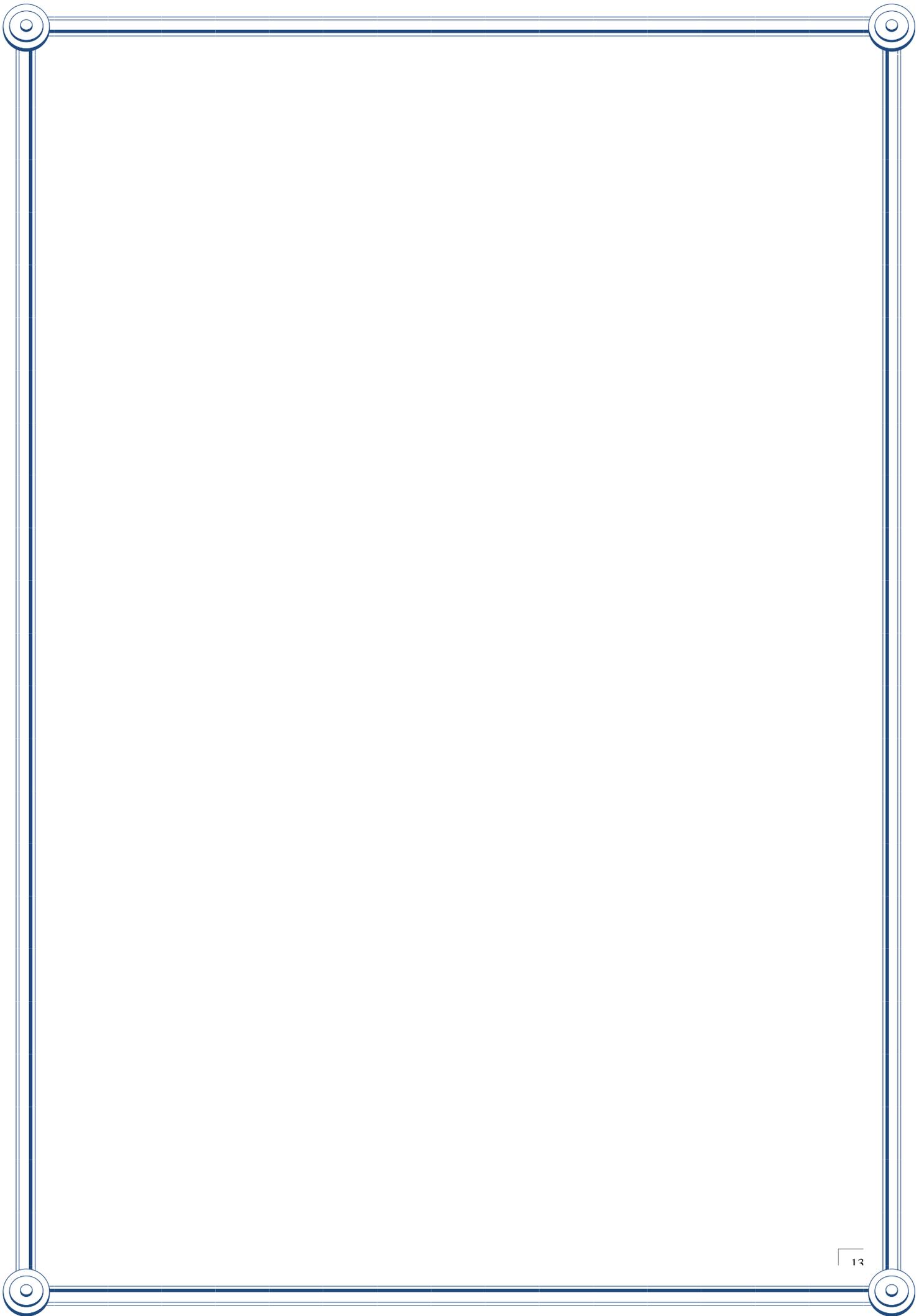
Non

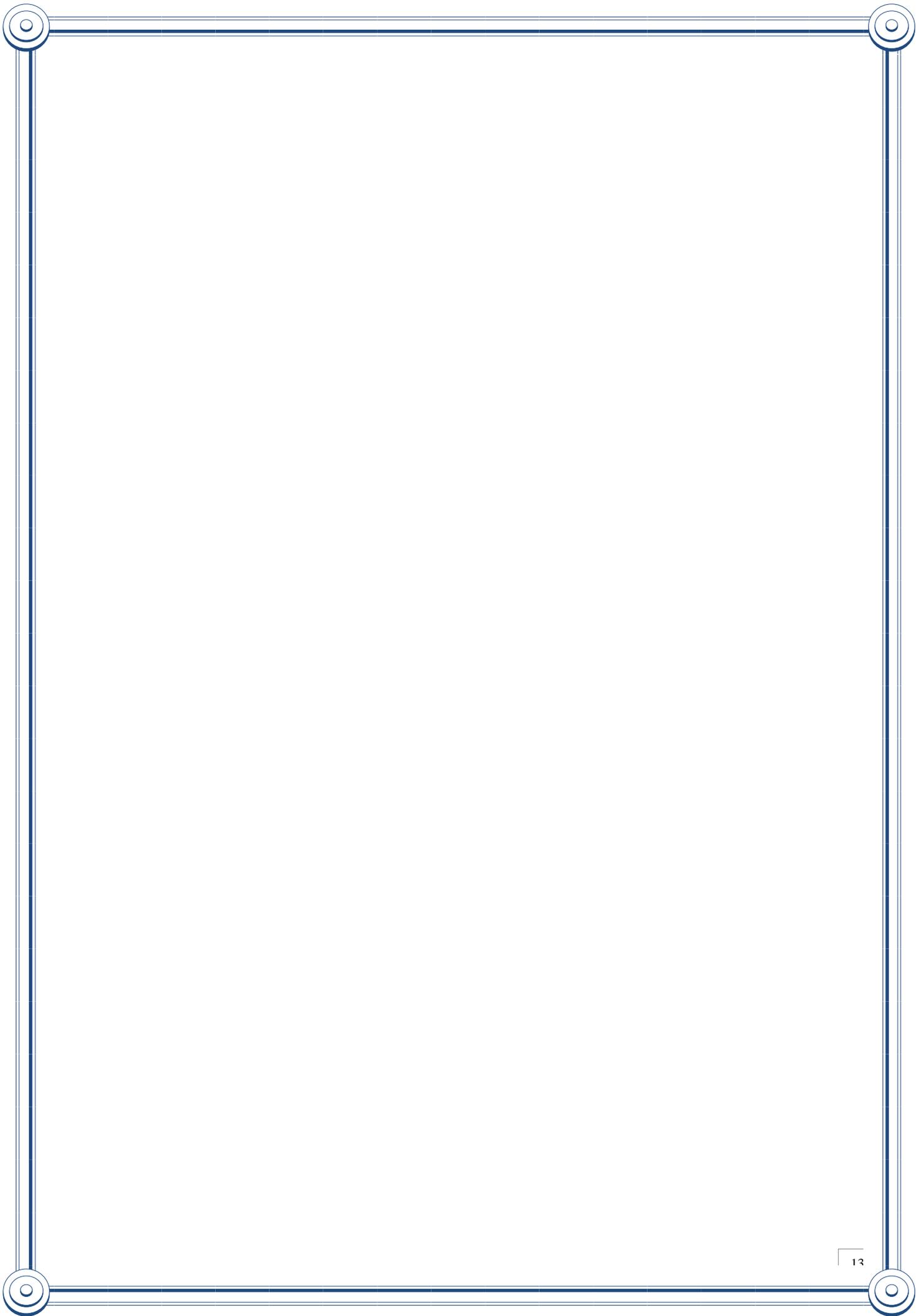


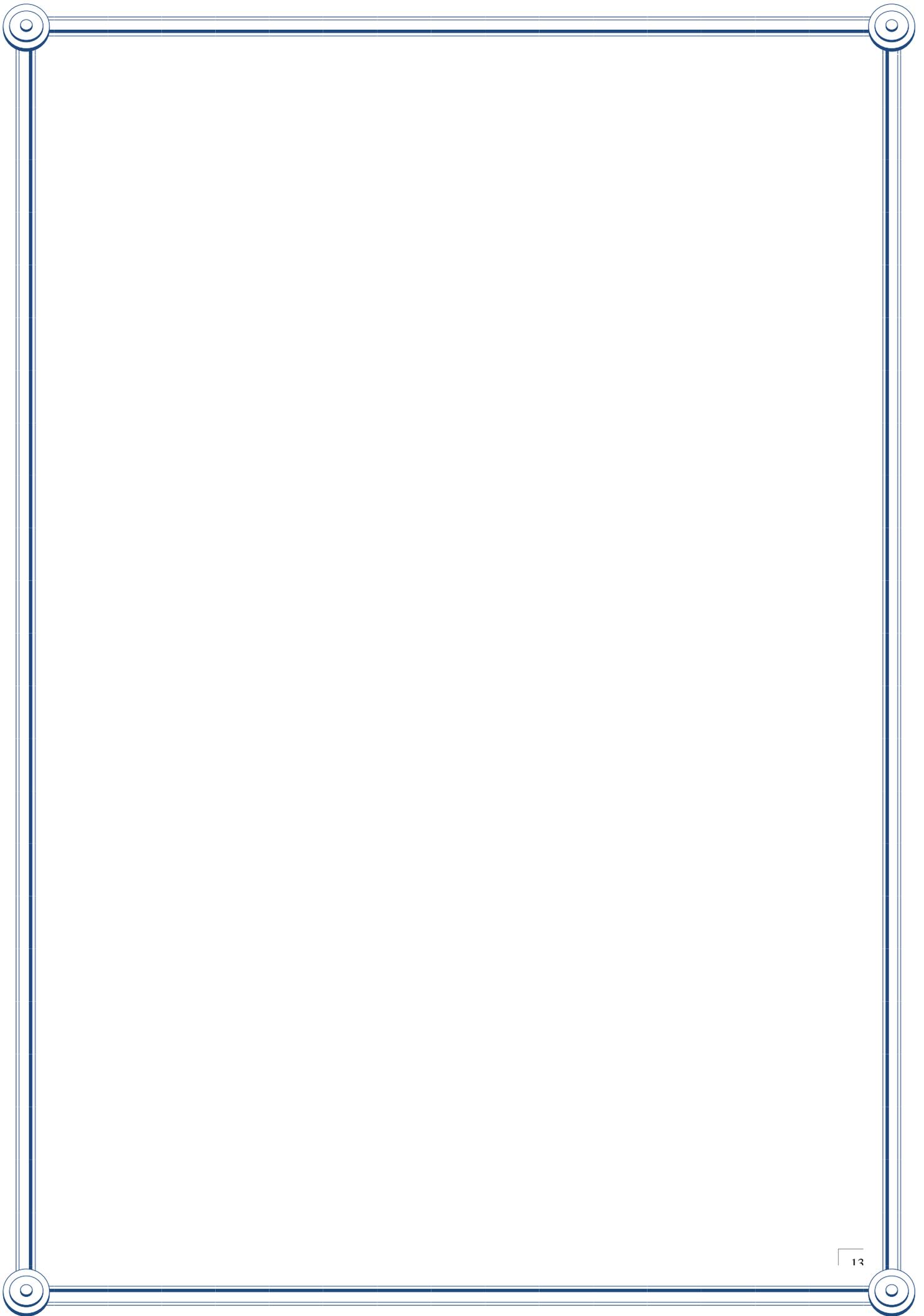


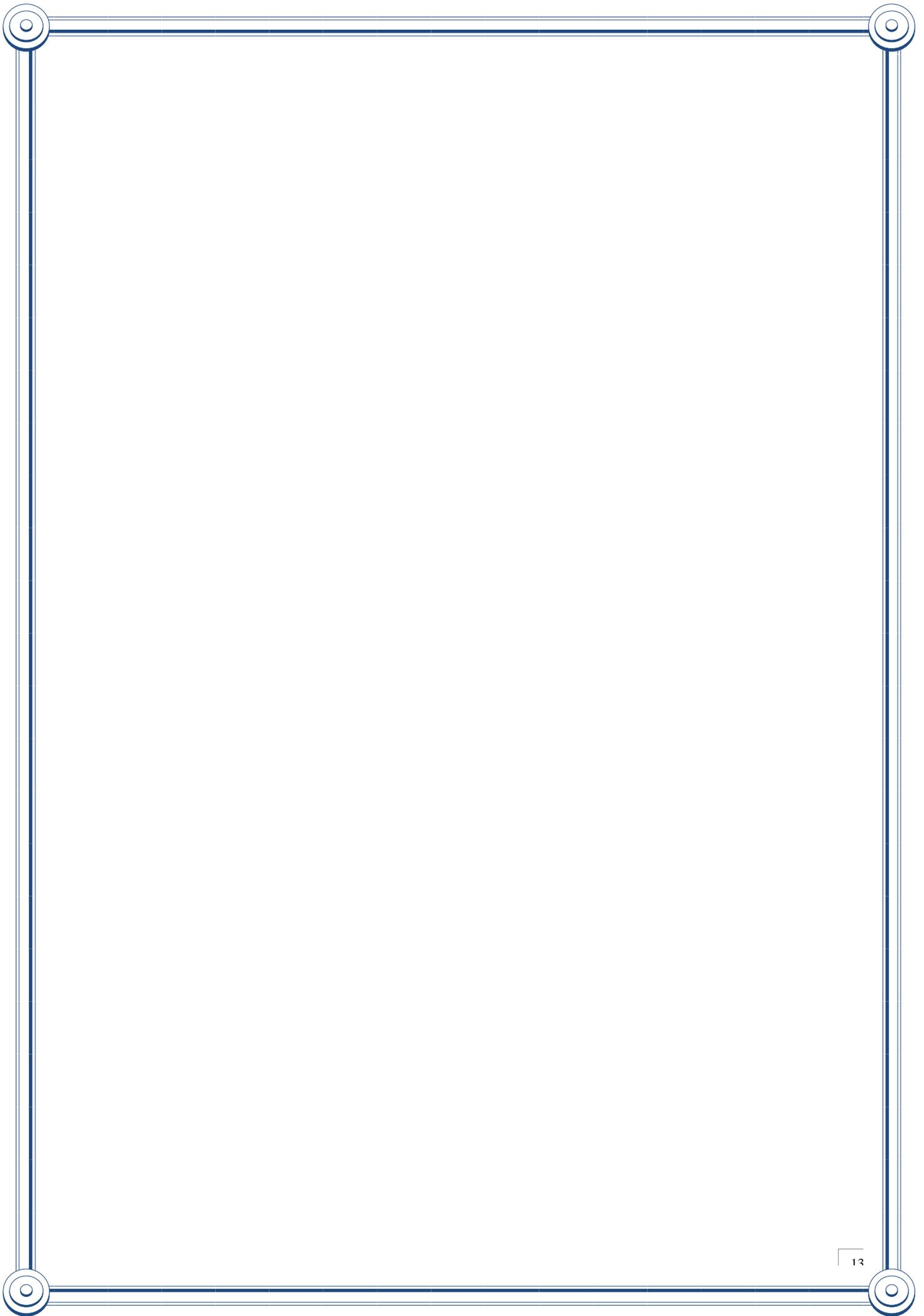


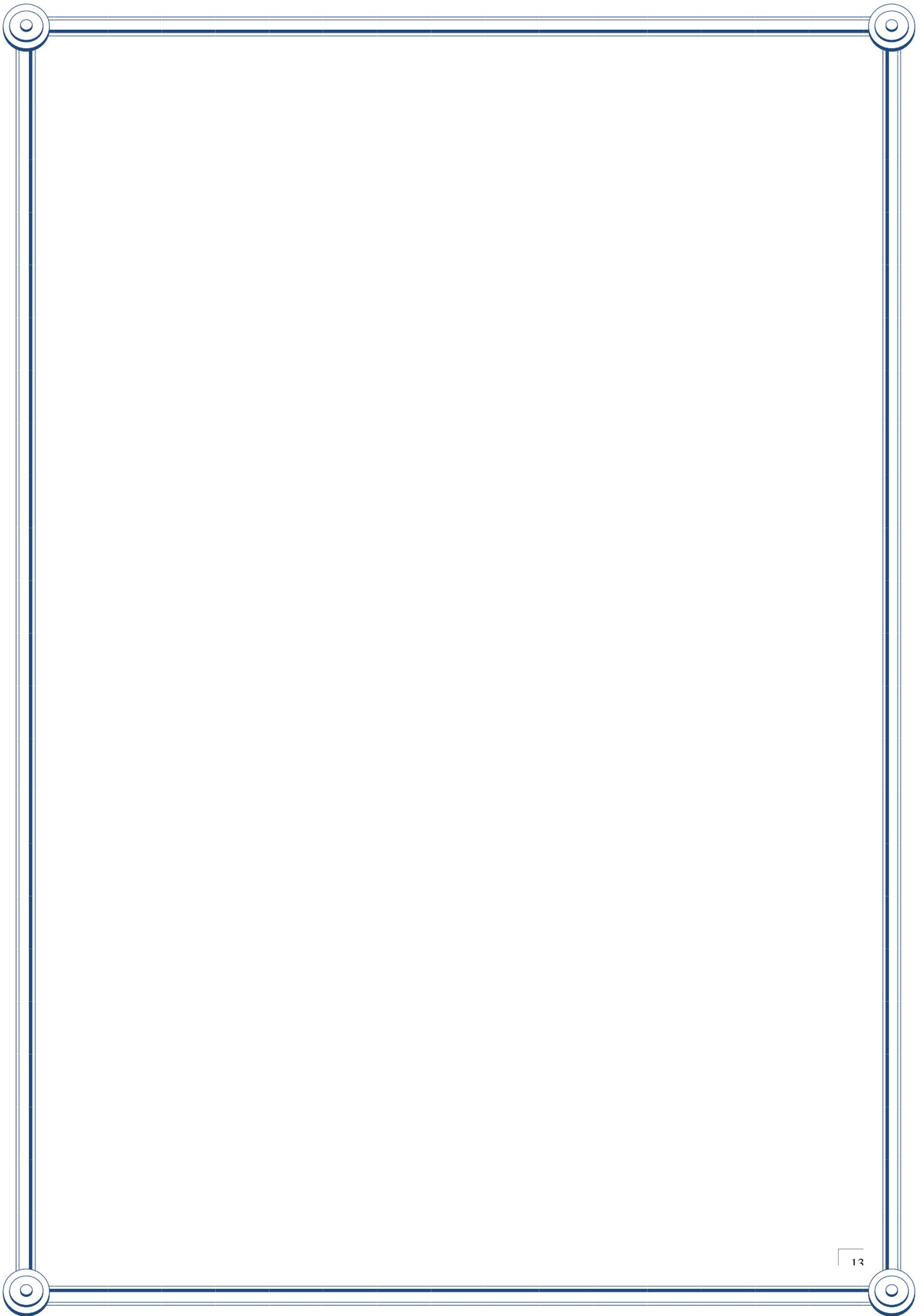


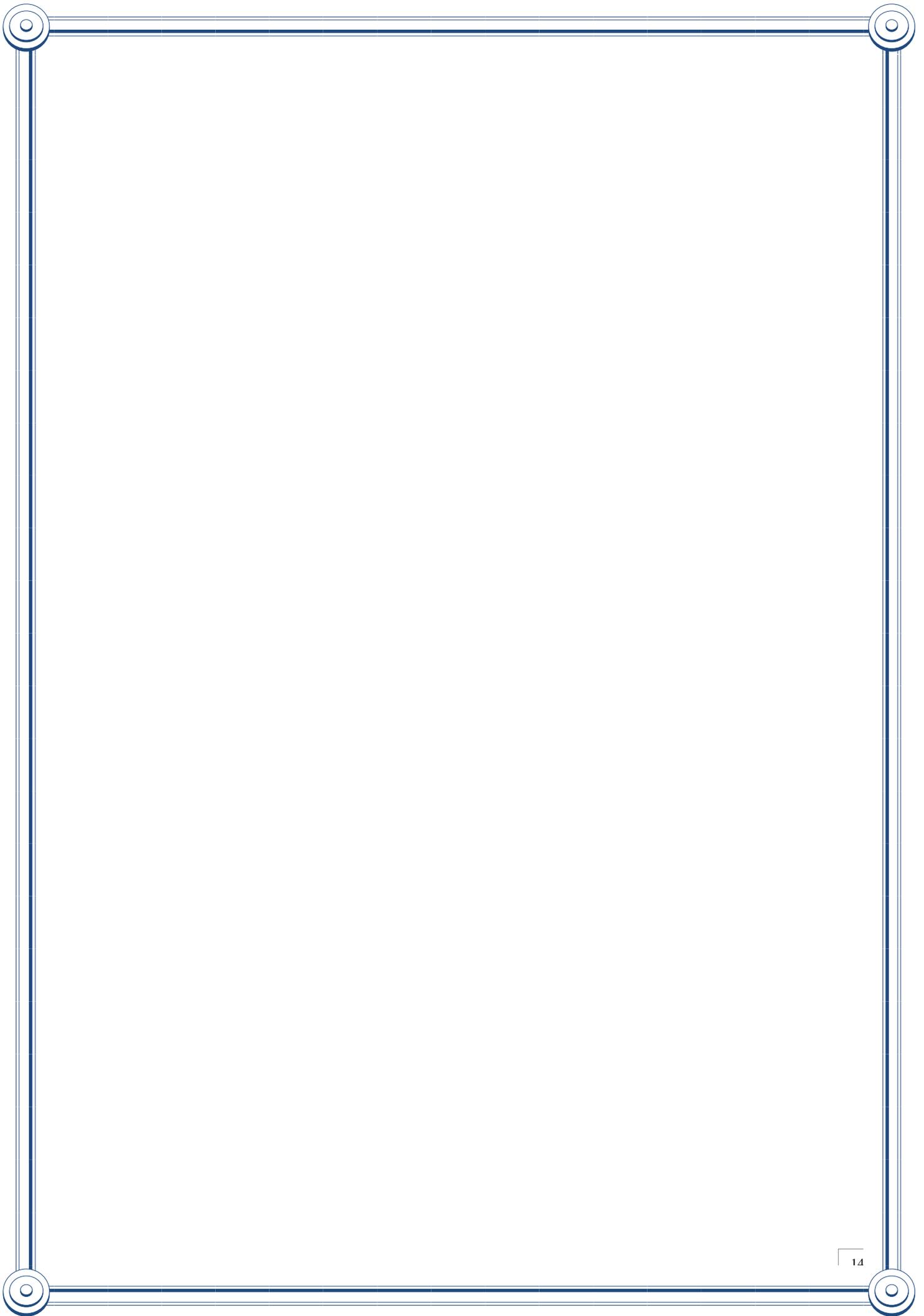


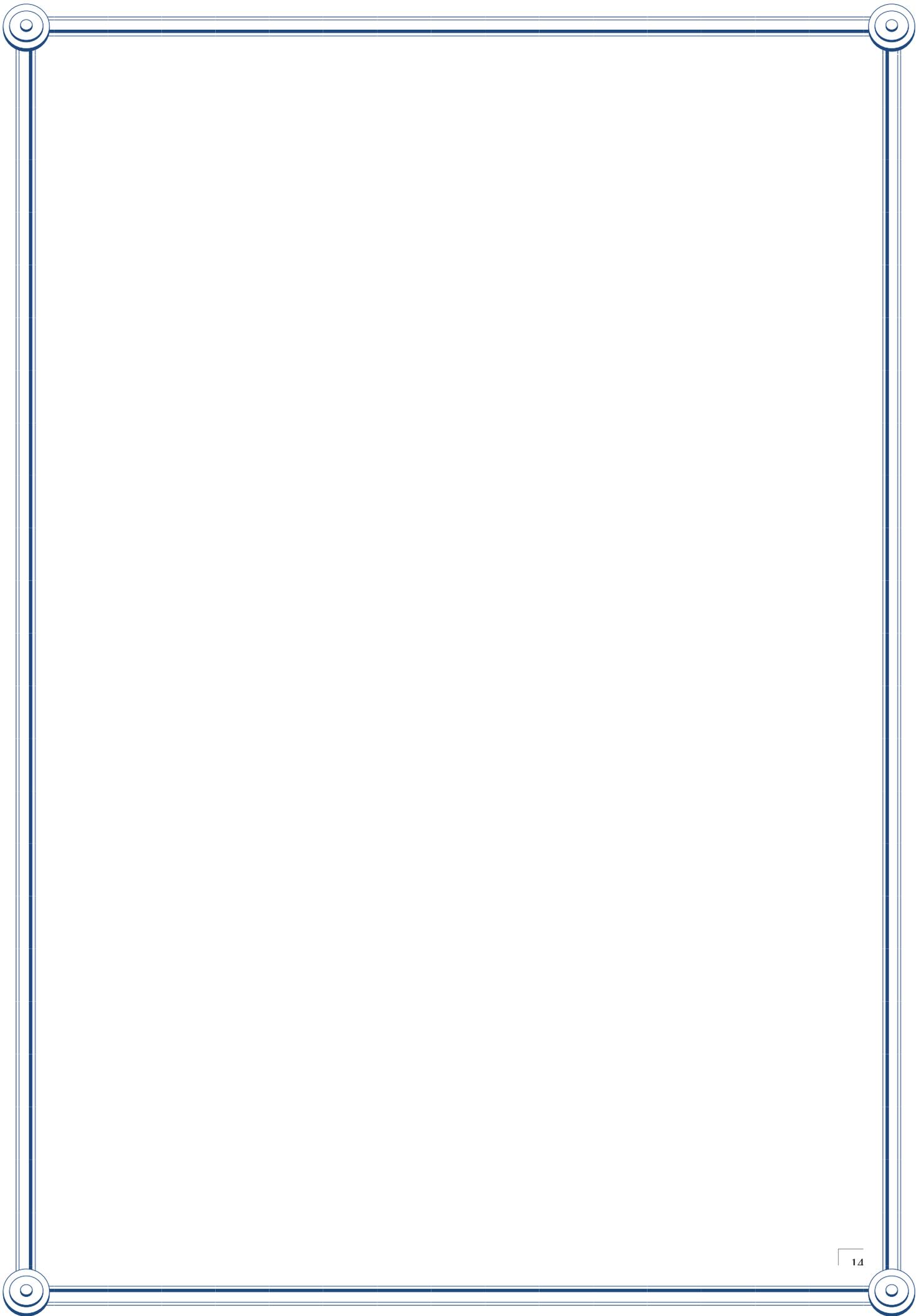


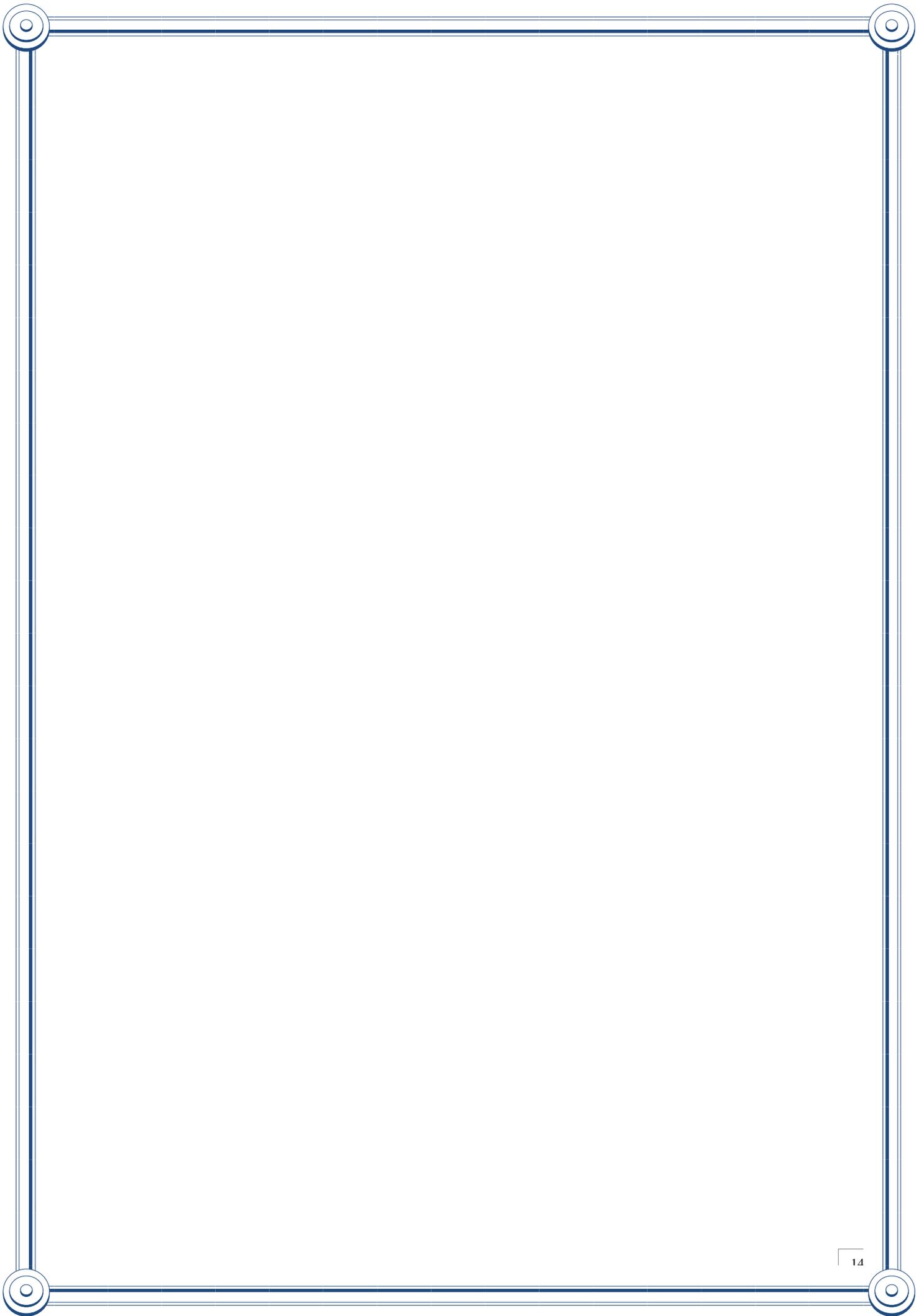


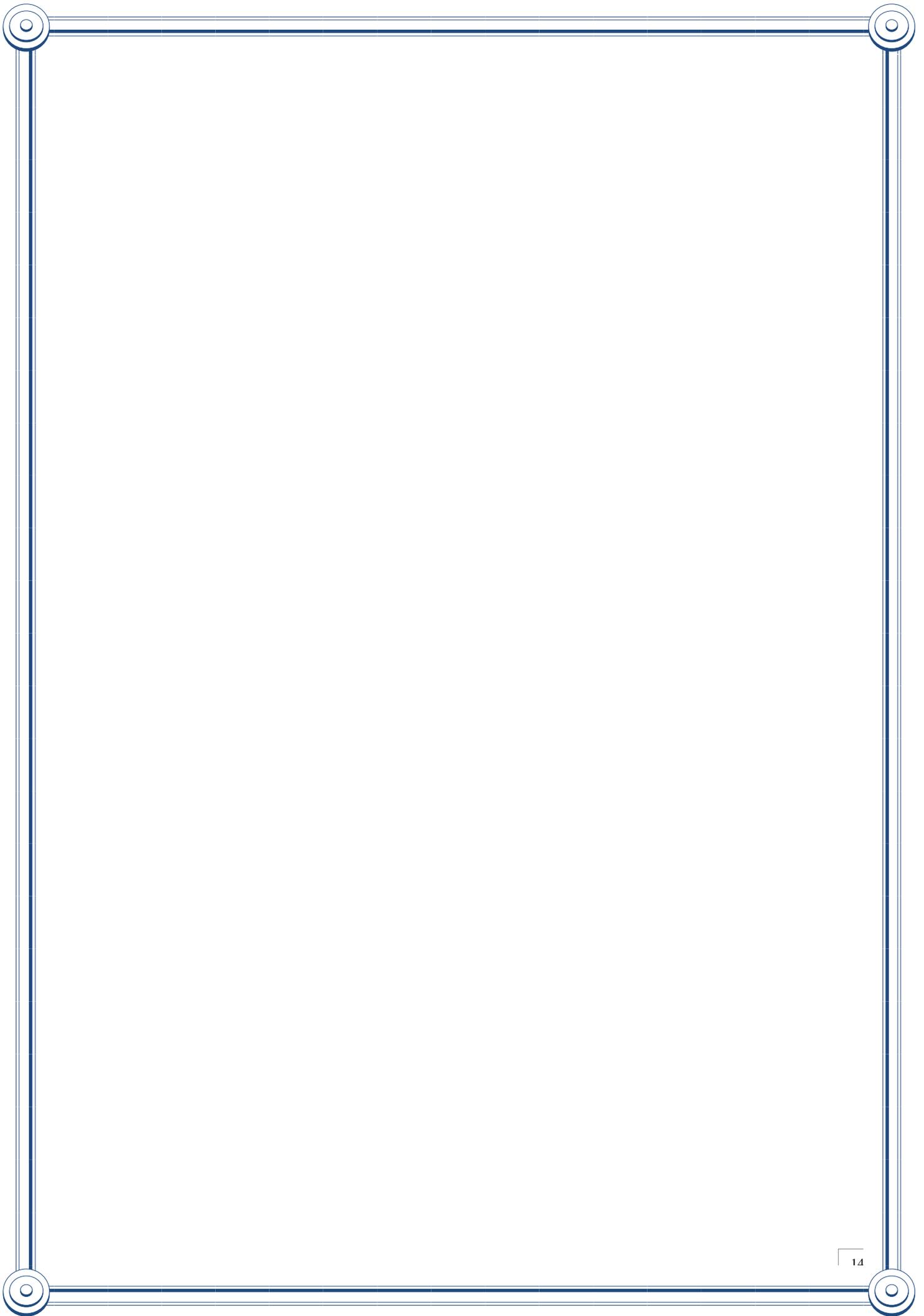


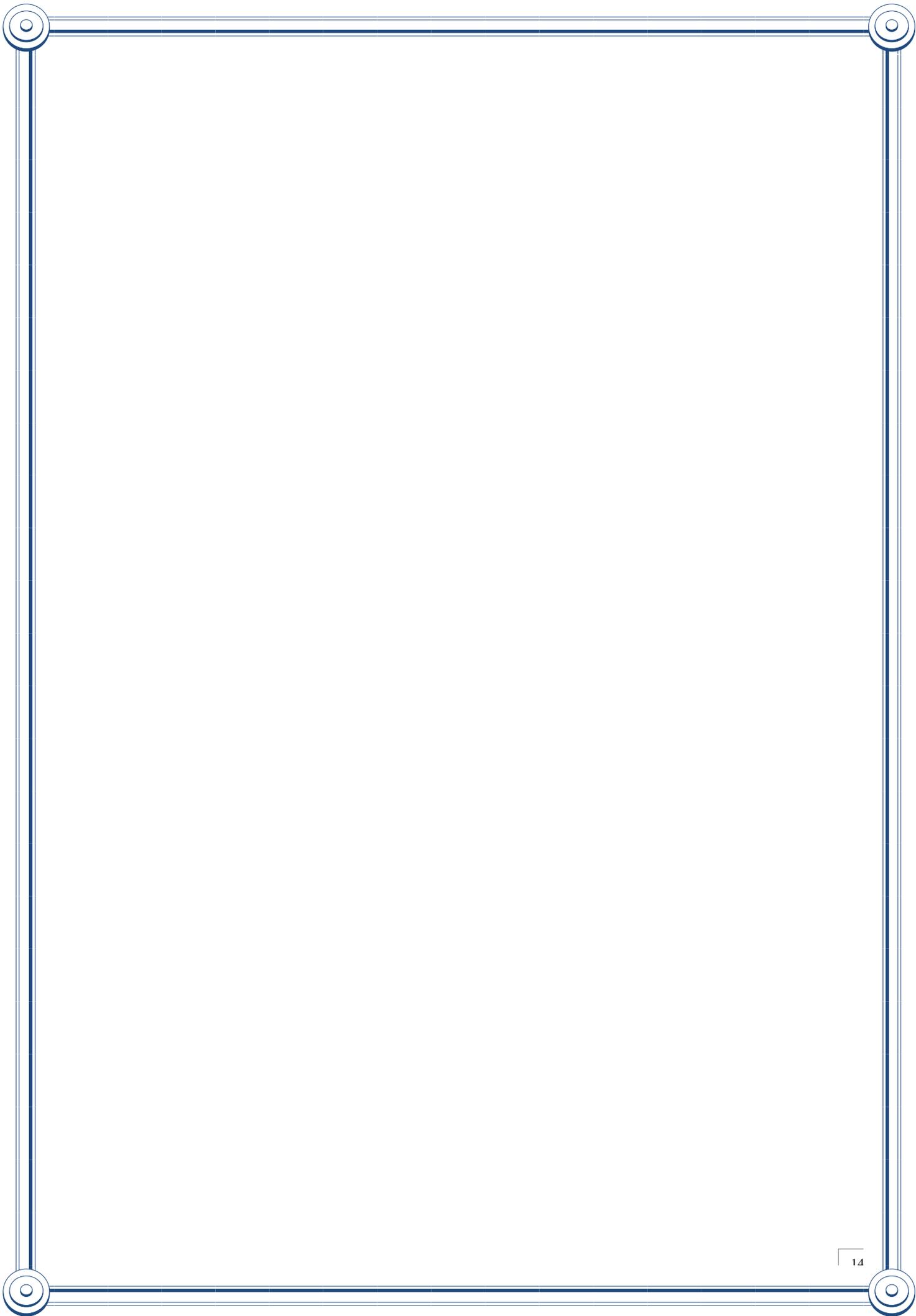


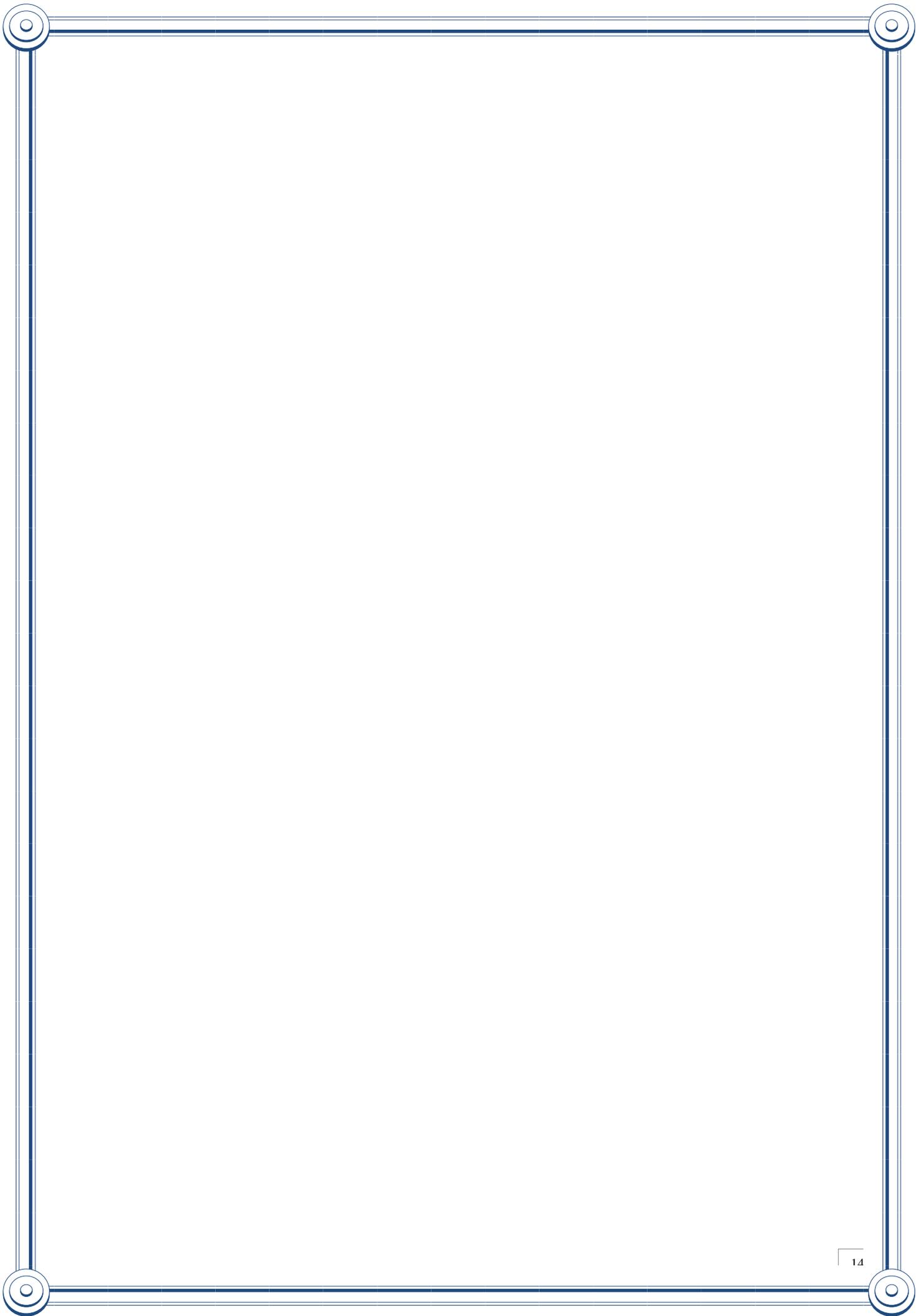


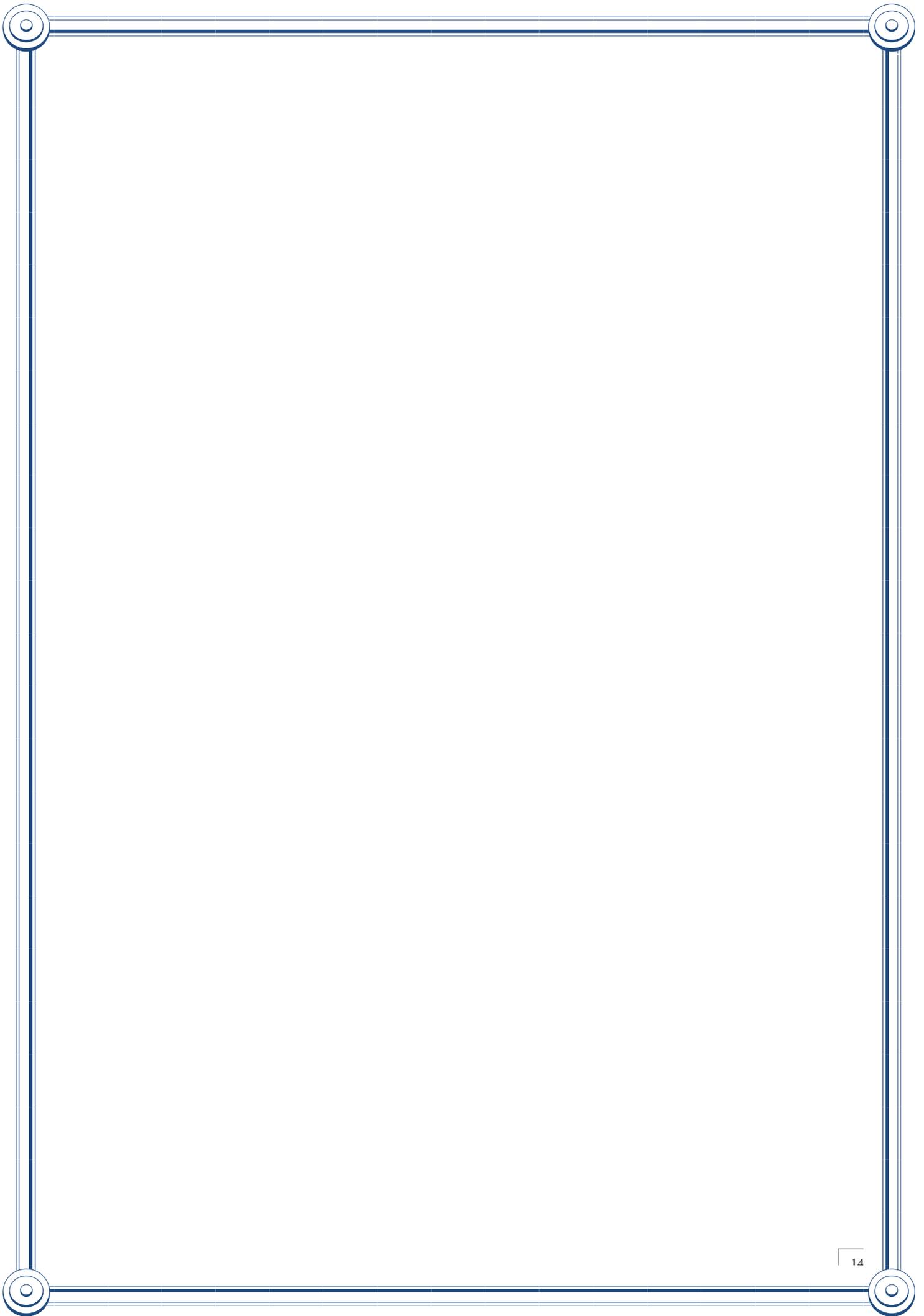


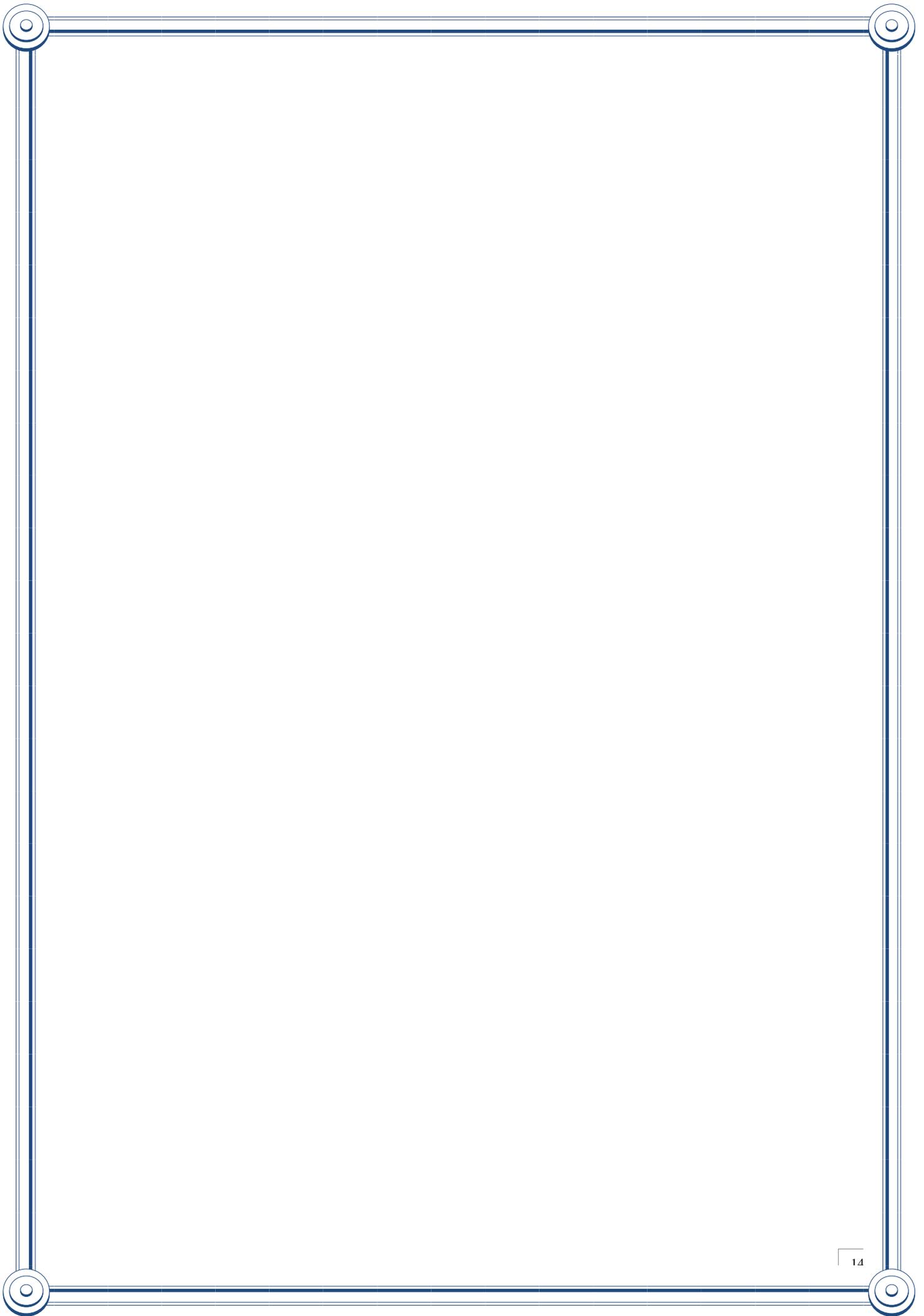


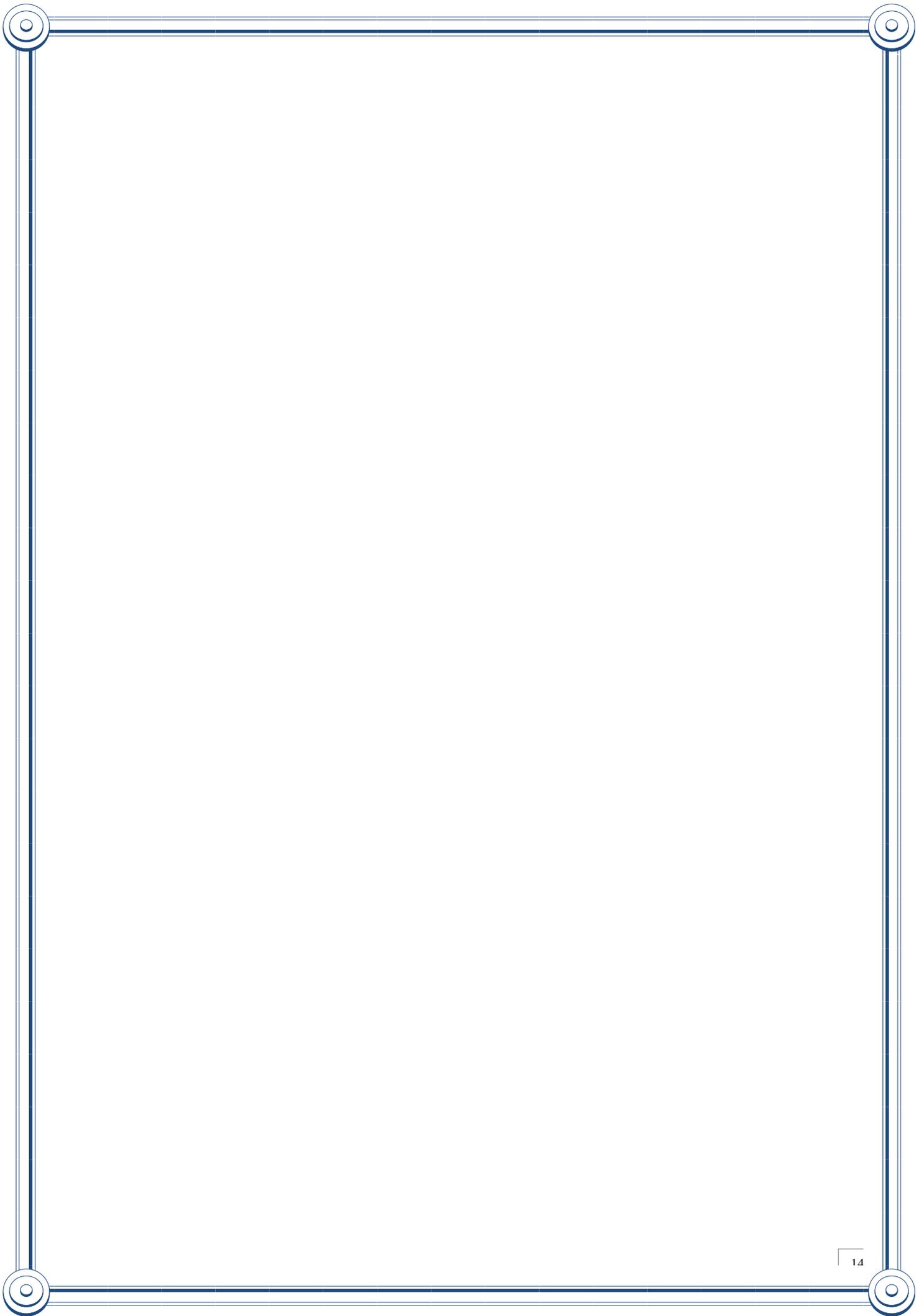


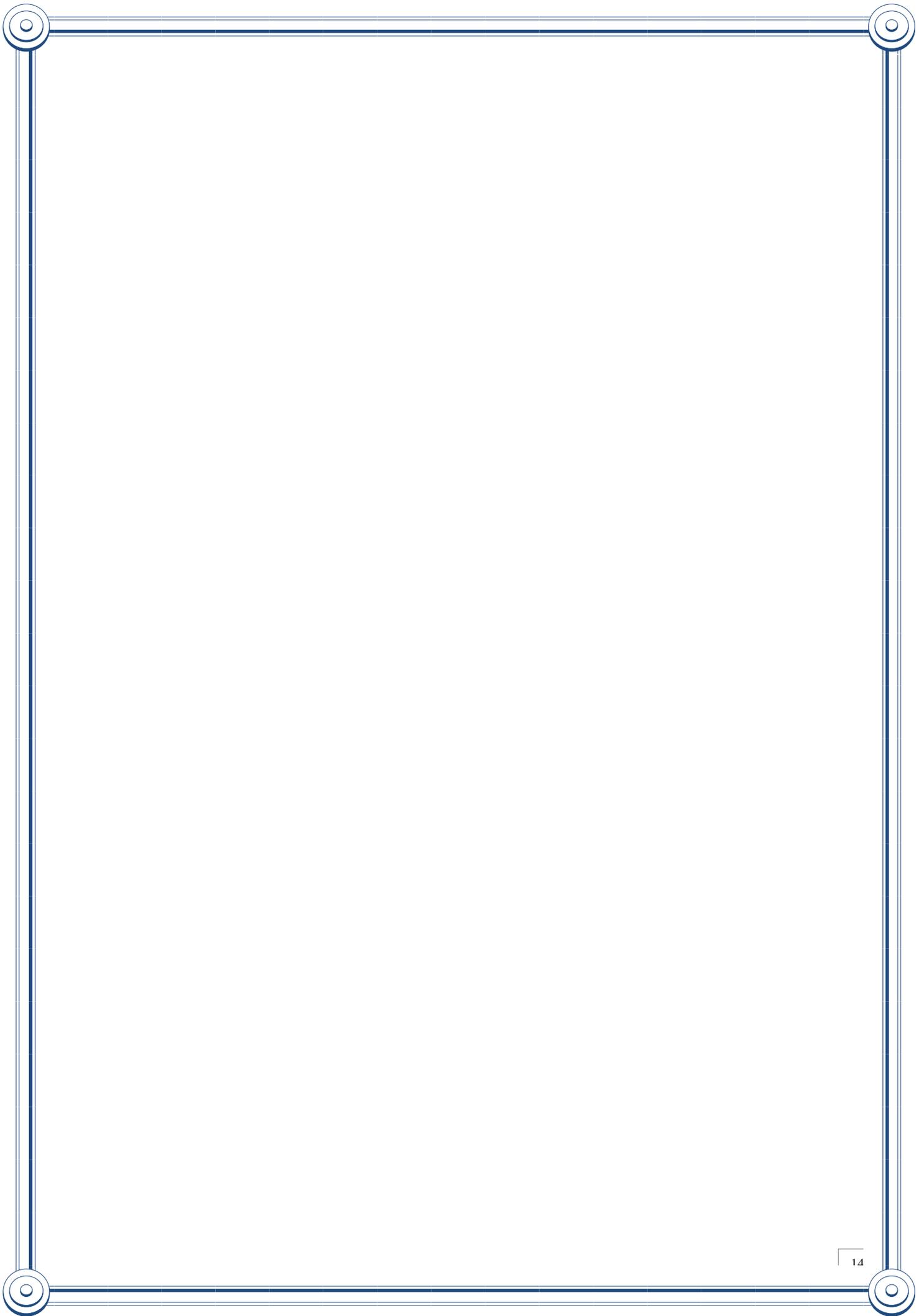


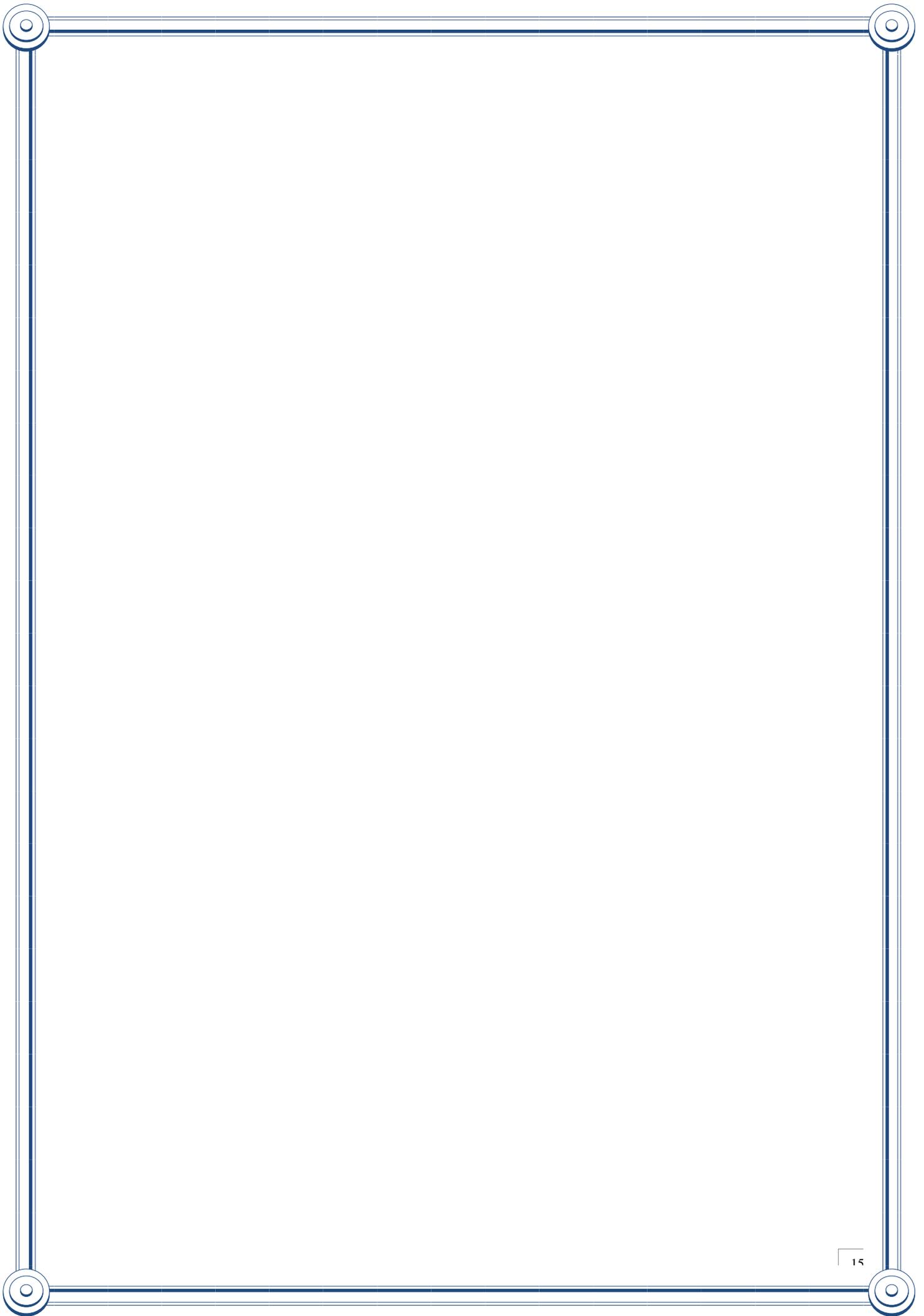


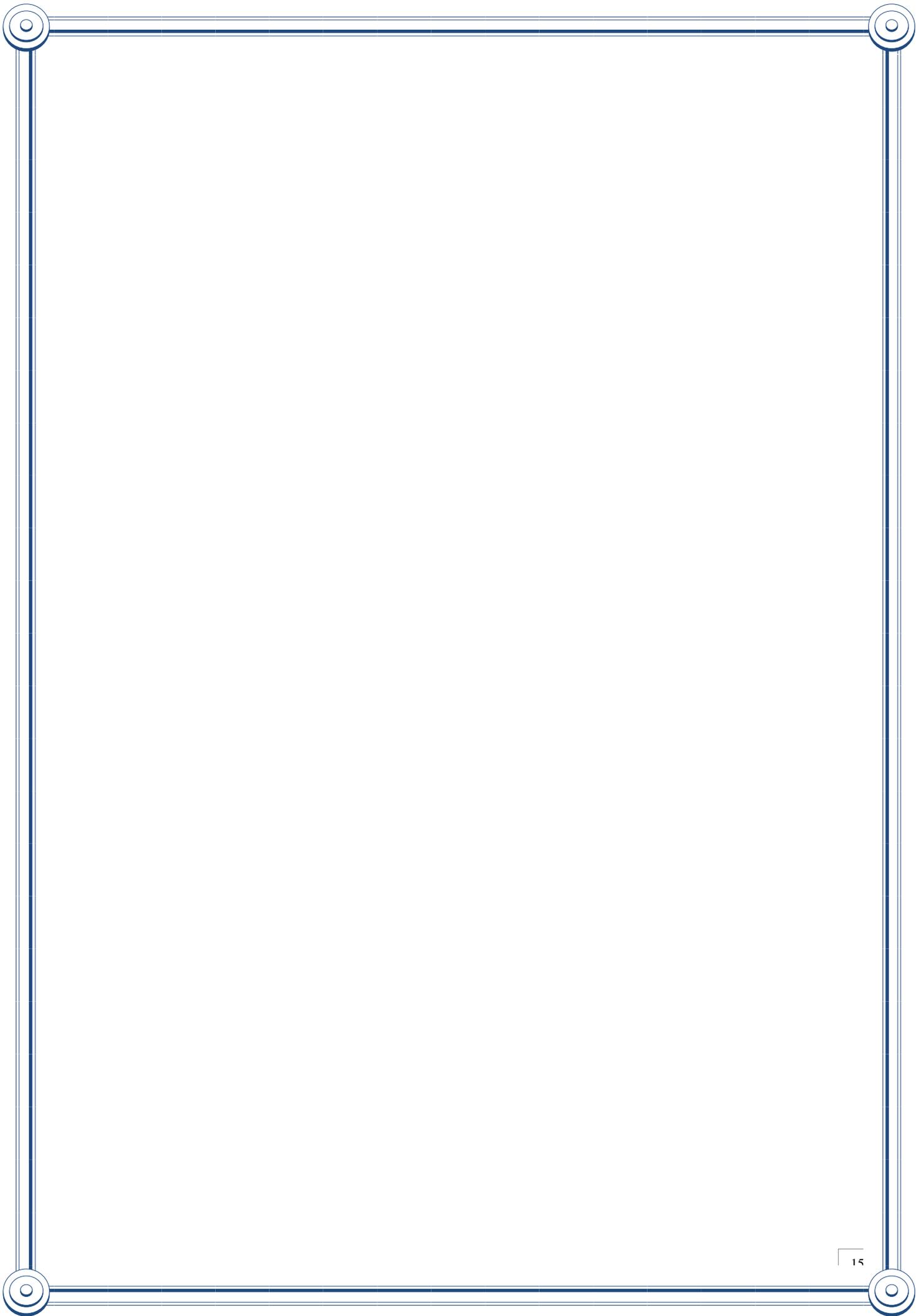


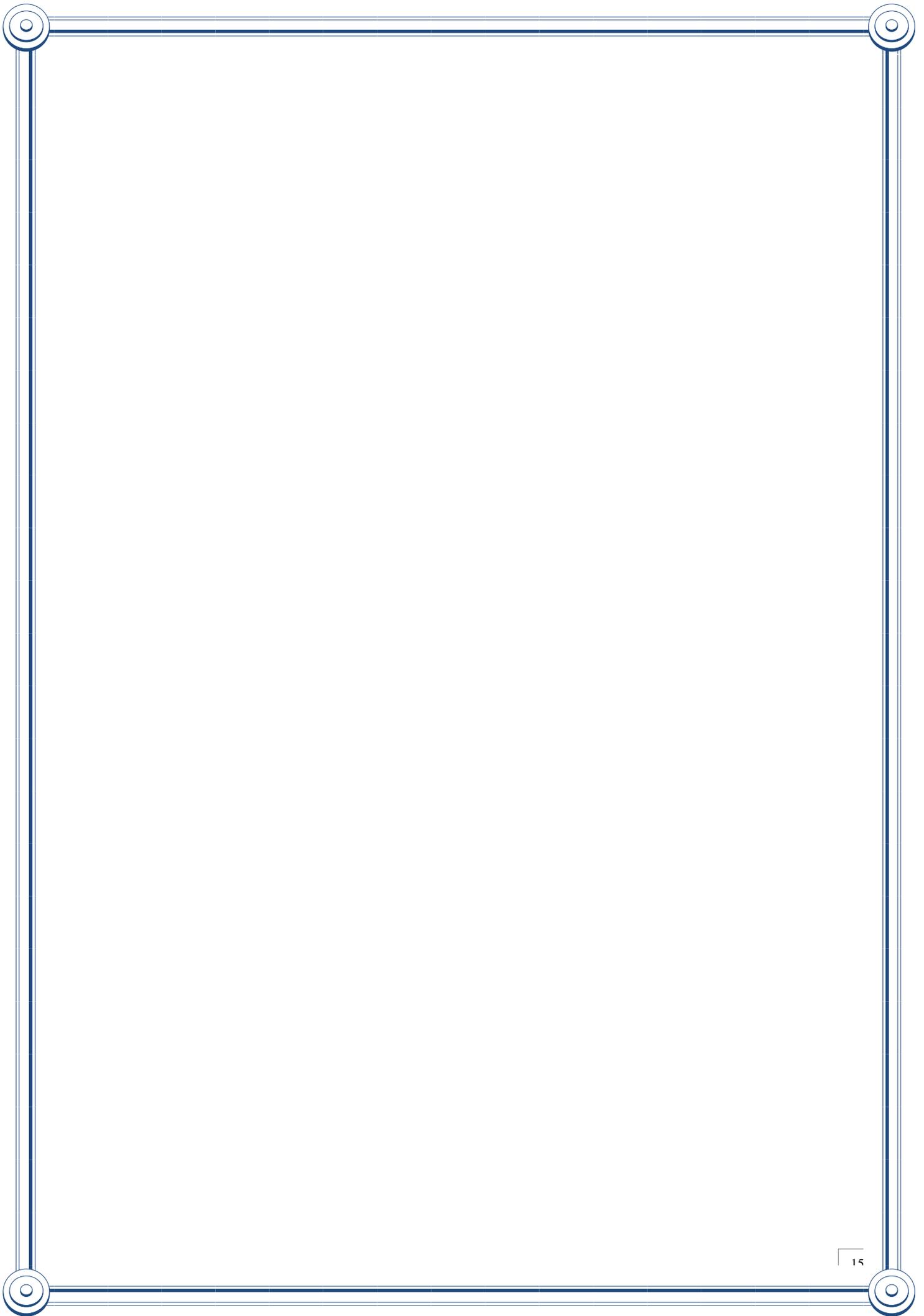


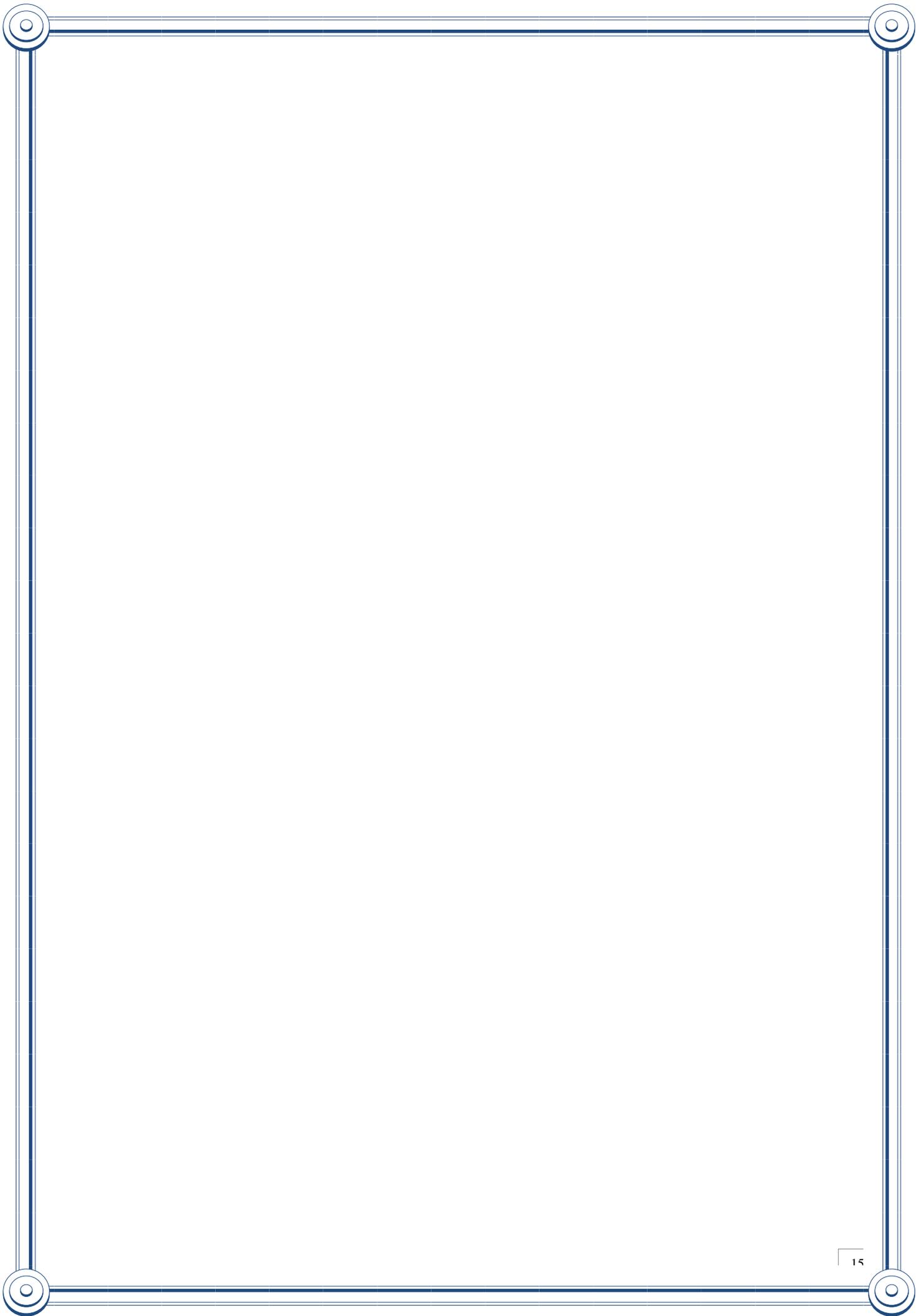


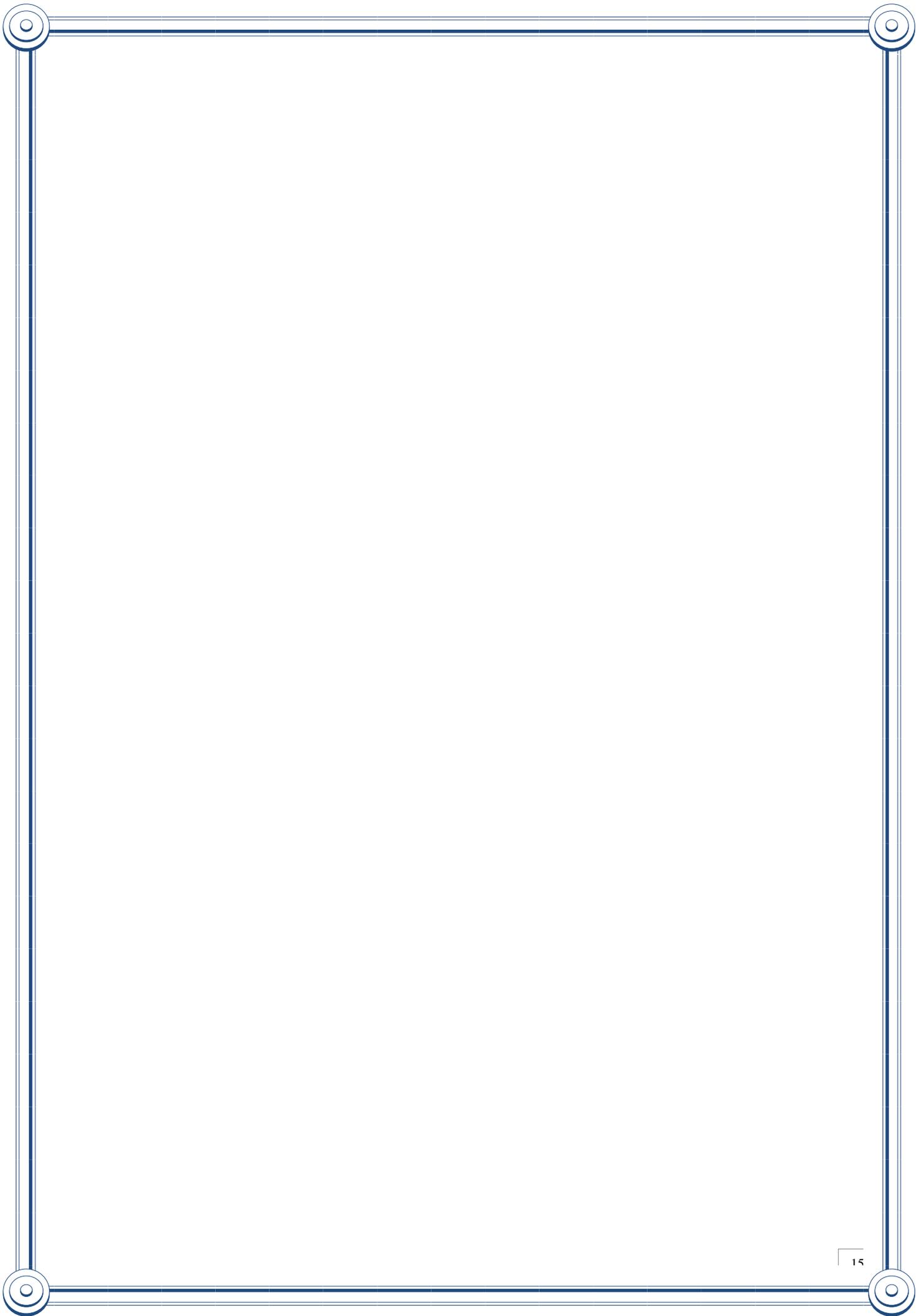


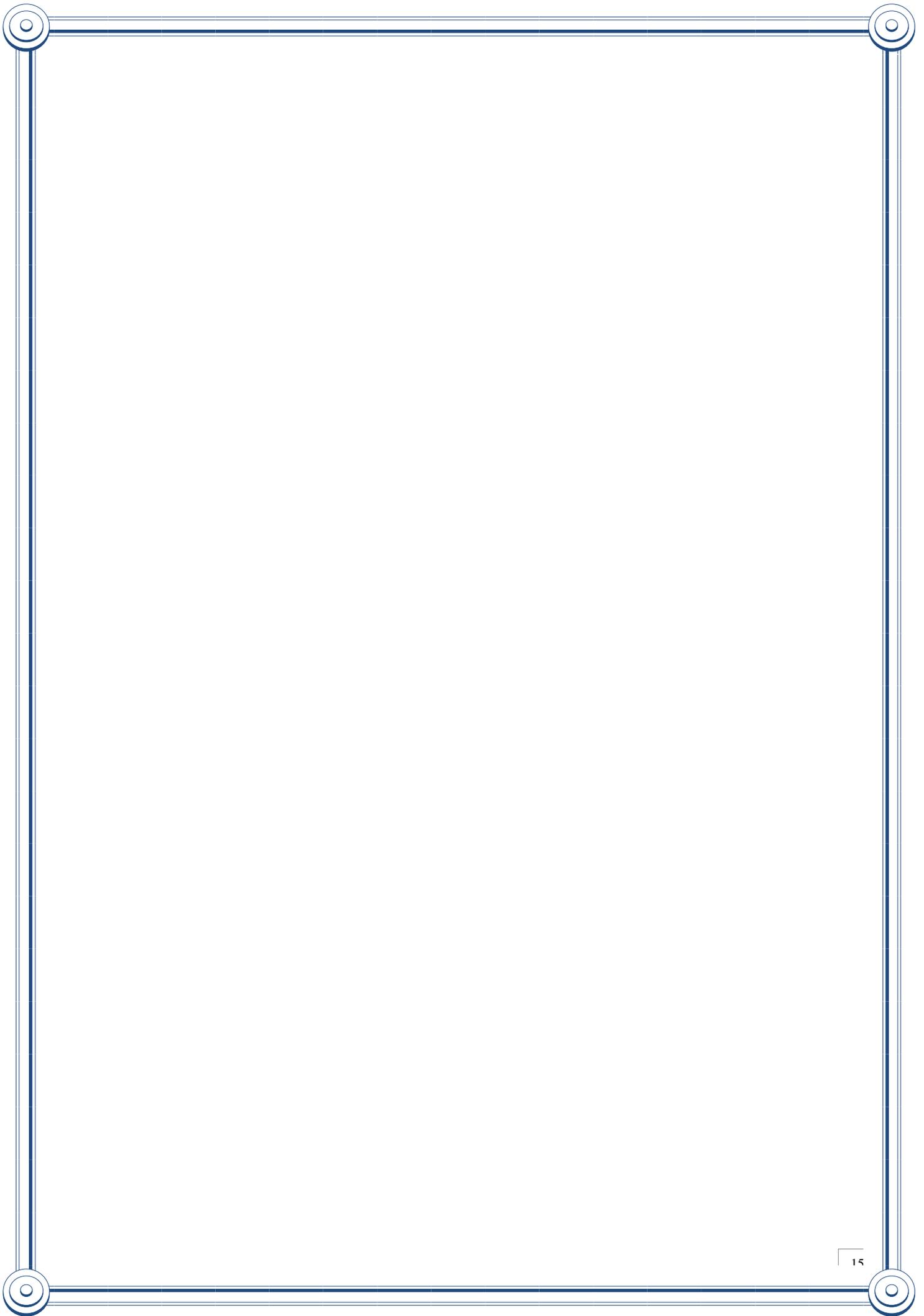


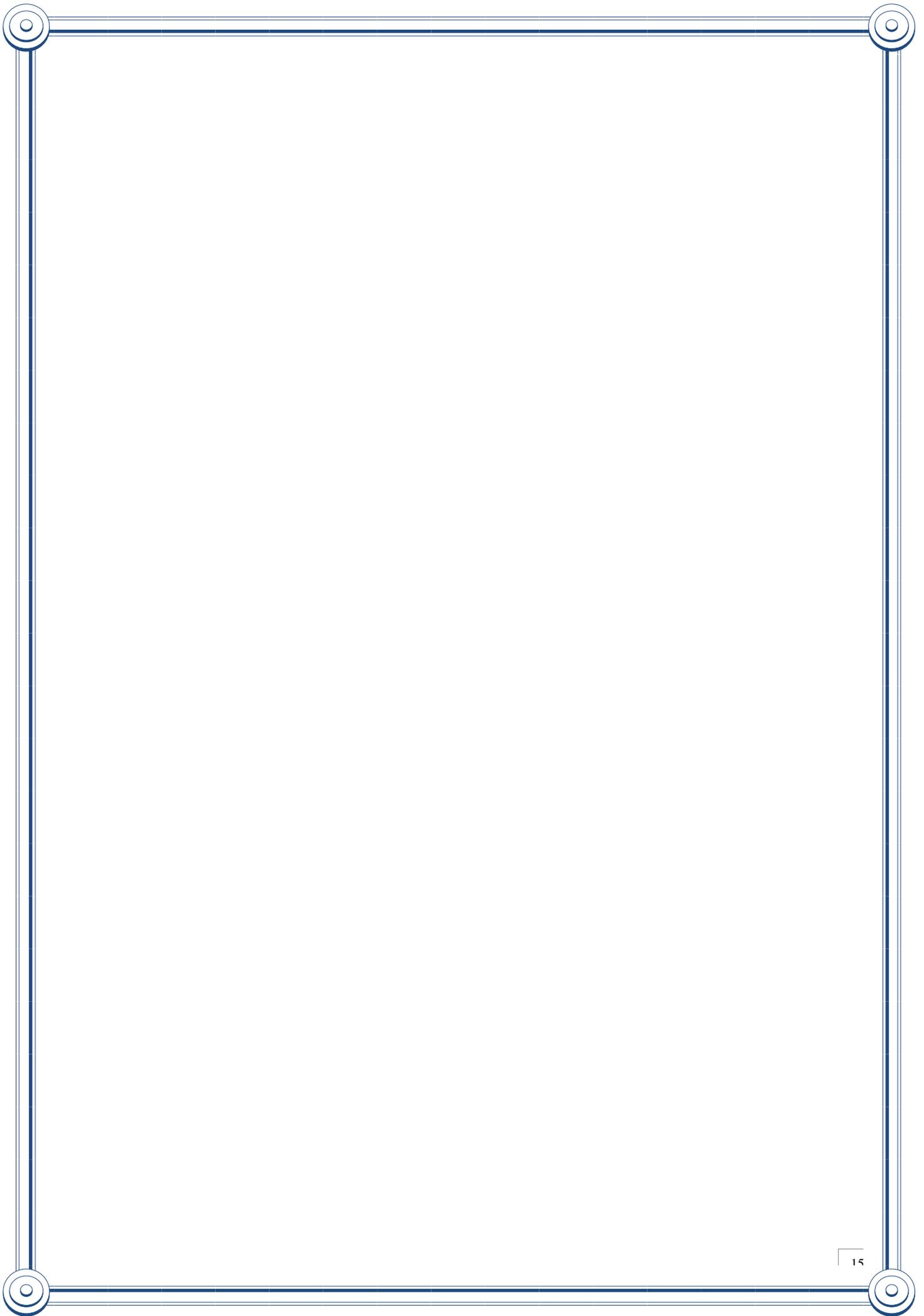


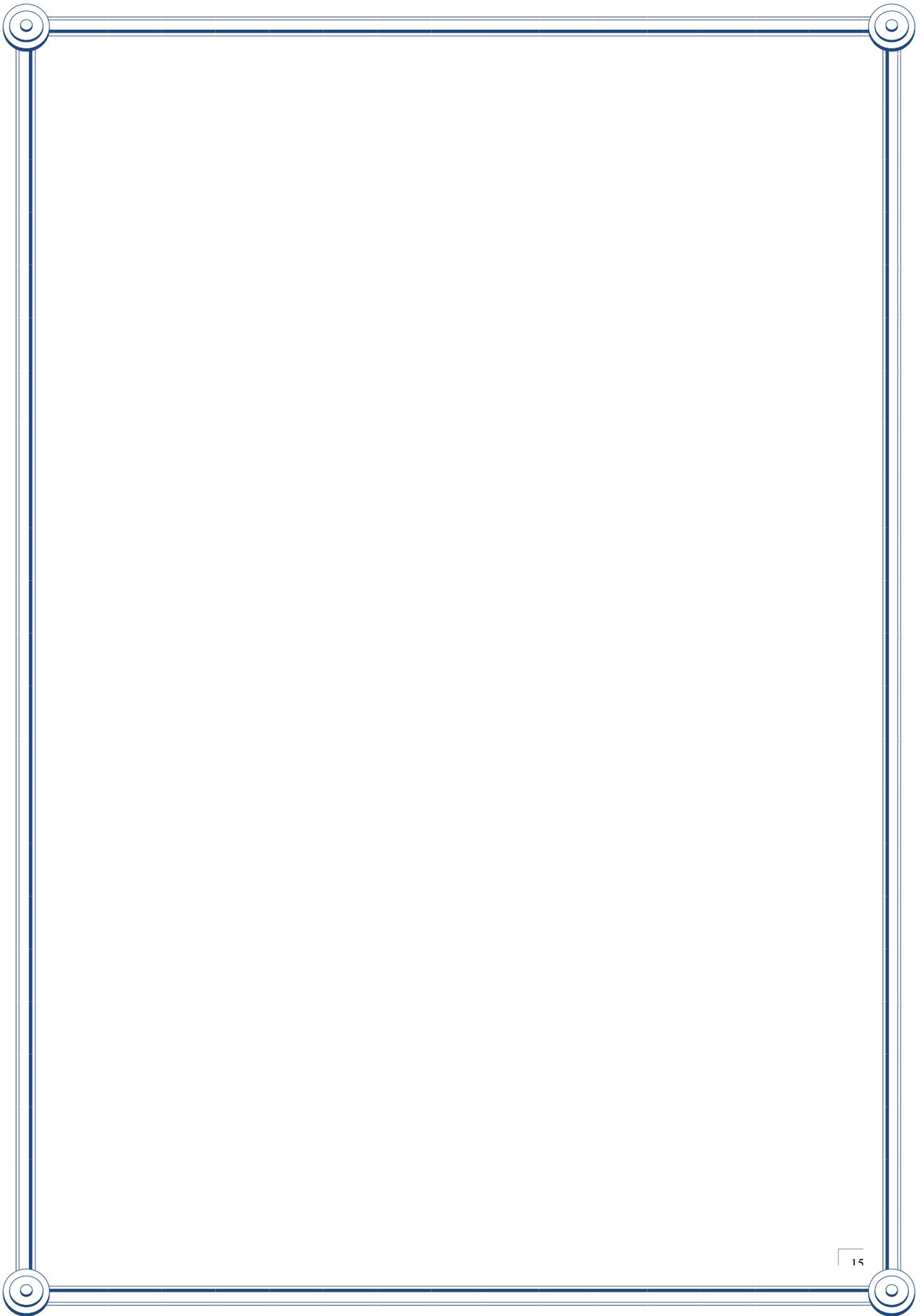


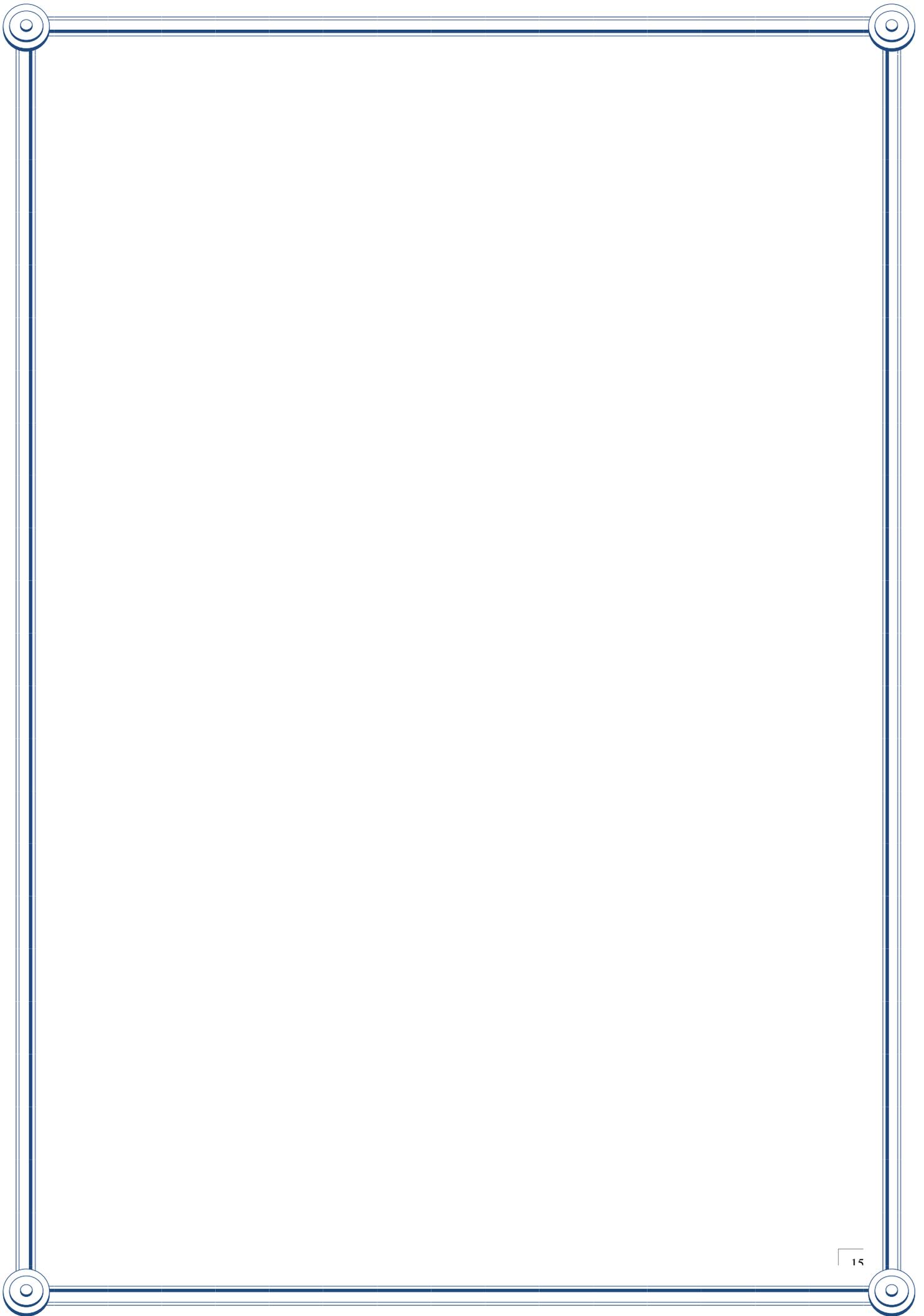


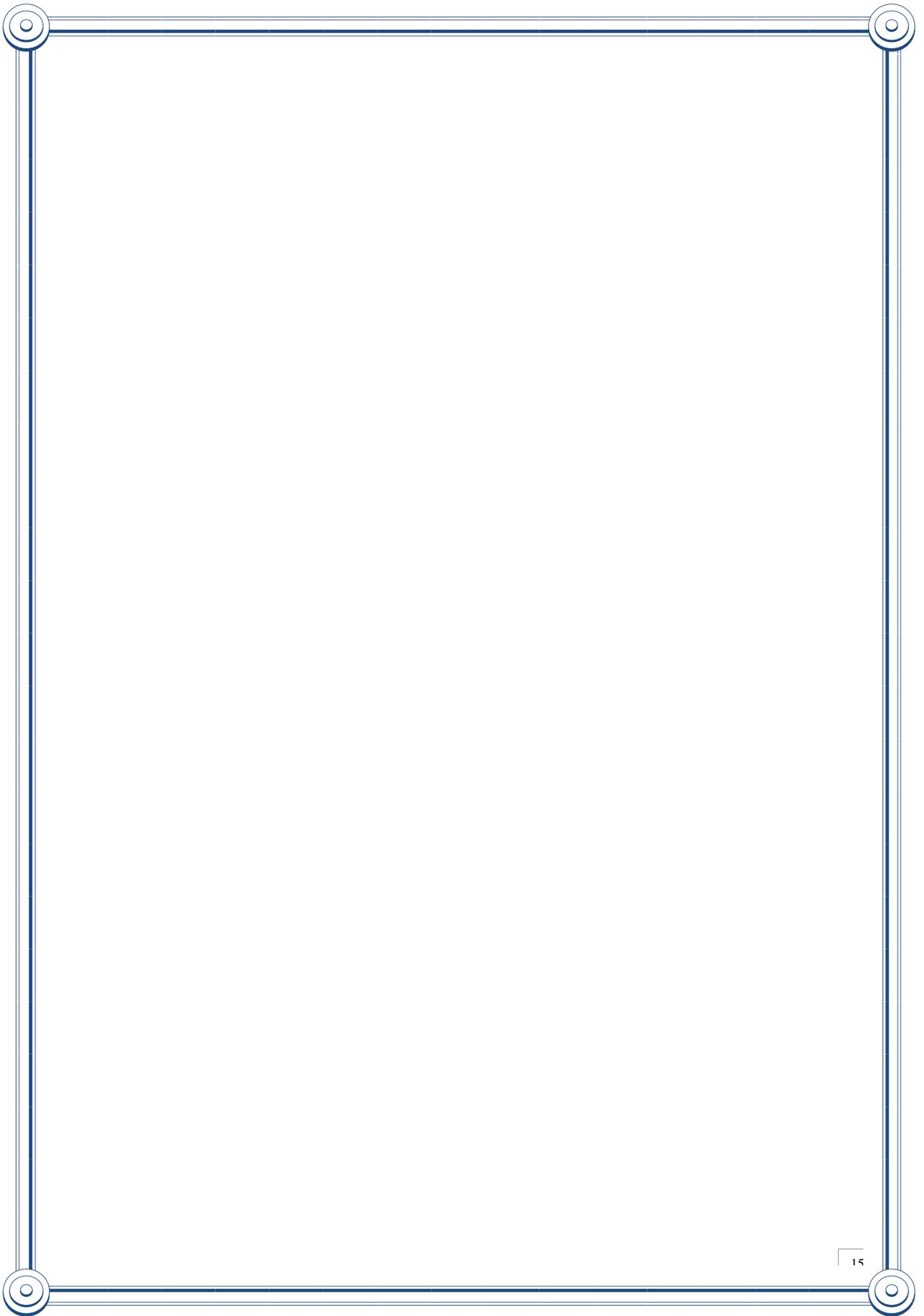


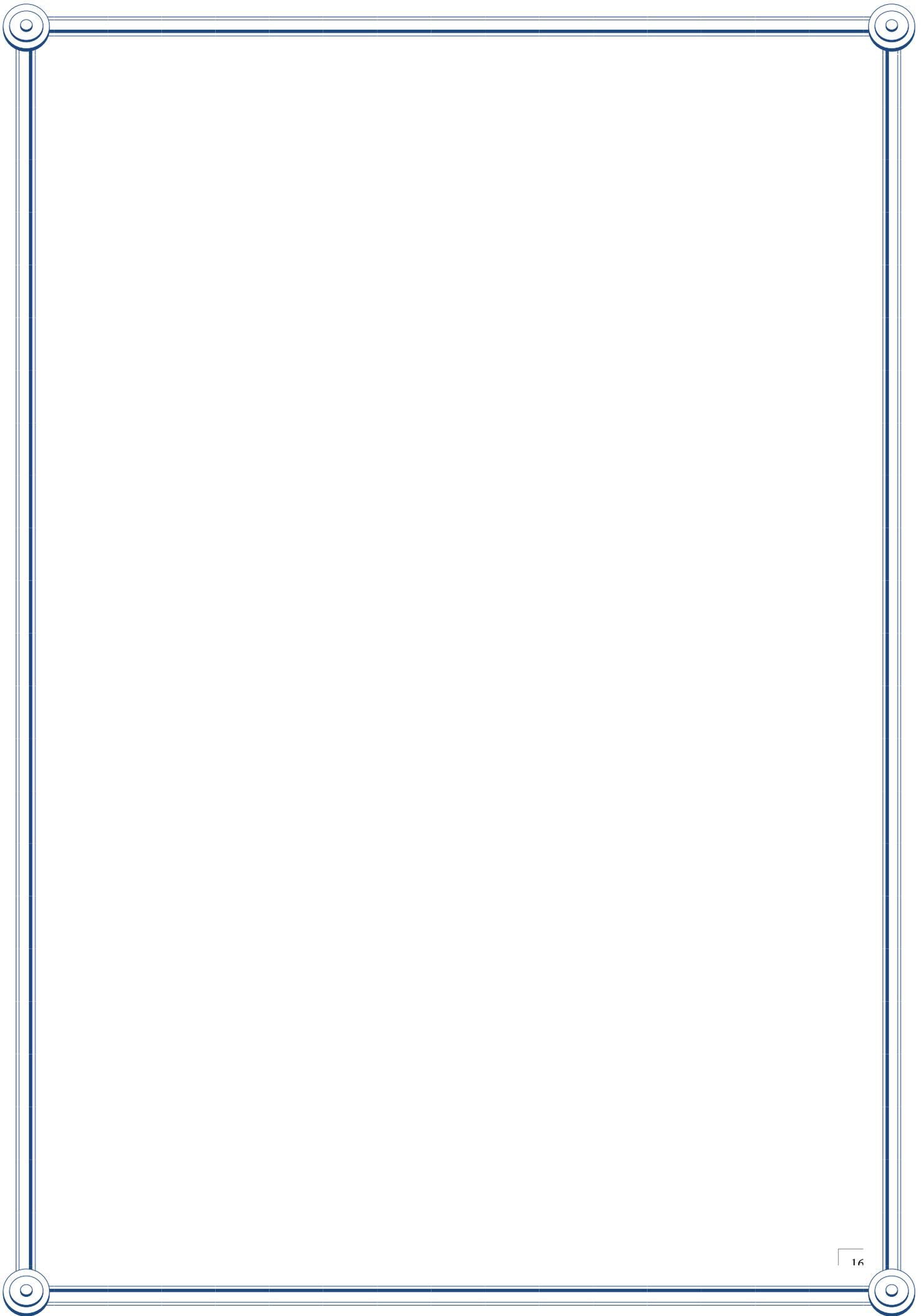


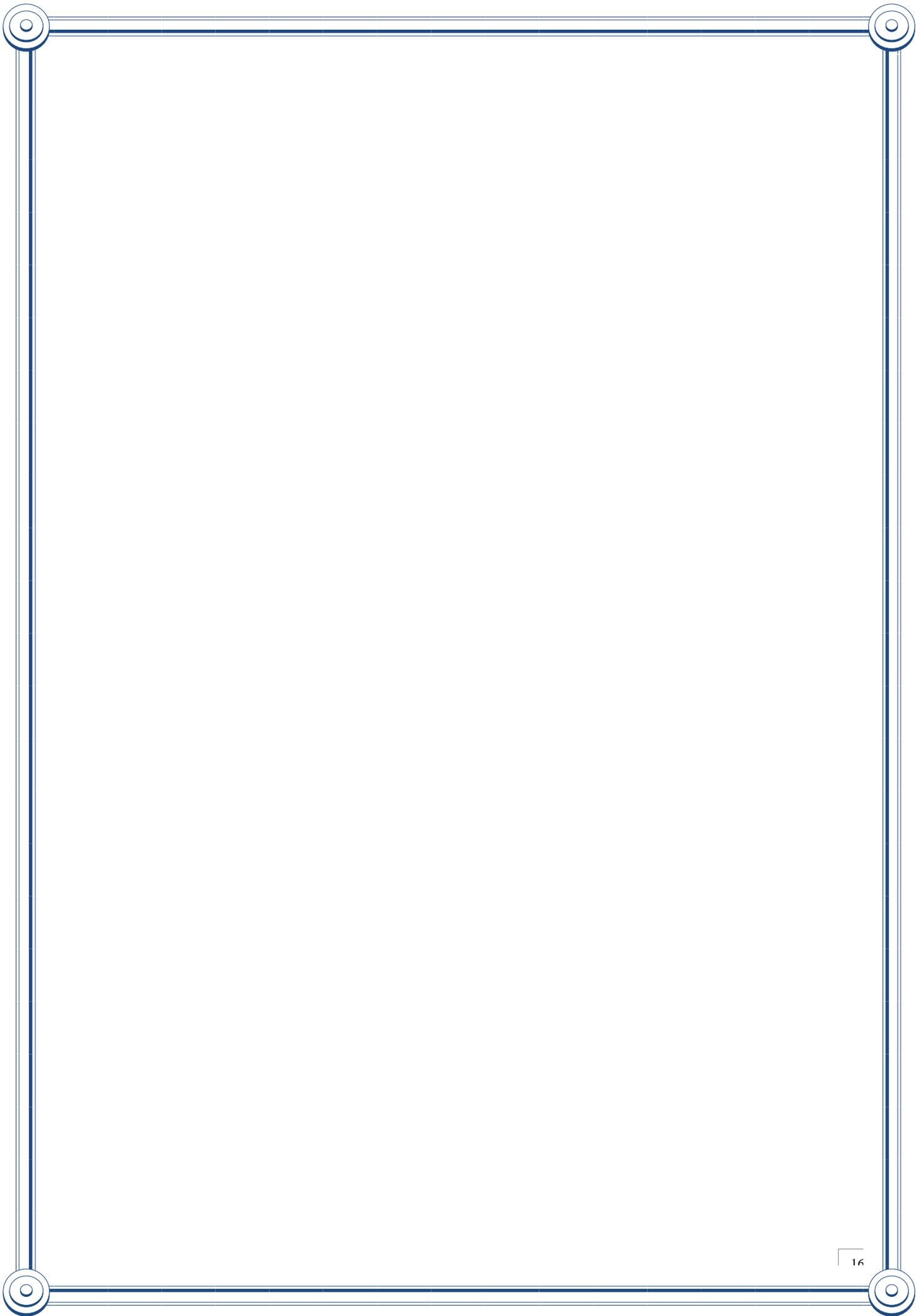












Liste des Tableaux

Tableau1 : Les États participants au Libéria1.....	163
Tableau2 : Les Etats participants en Sierra Léone.....	164
Tableau3 : Les Etats participants Guinée-Bissau1.....	165
Tableau4 : Classement des pays d’Afrique de l’Ouest en fonction de leur budget 2015.....	166

Tableau1. Libéral

Les États participants:

Pays	Taille de l'armée	Effectifs des soldats fournis à l'ECOMOG
Gambie	700	105
Ghana	11900	800
Guinée	10700	500
Sierra Léone	3150	350
Nigeria	94500	900

Source: Olumi, B, "Liberia: Peace at last, an ECOWAS success story", the West Africa bulletin, n°5, November 1997, p.10-11.

Tableau 2: Sierra Leone

Les Etats participants:

Pays	Taille de l'armée	Effectifs fournis à l'ECOMOG
Mali	4950	500
Niger	2220	200
Nigeria	94500	776
Sénégal	9700	200

Source: Rapport du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, 2002.

Tableau 3: Guinée-Bissau

Les Etats participants

Pays	Taille de l'armée	Effectifs fournis à l'ECOMOG
Bénin	3460	110
Niger	2220	150
Togo	5110	150
Gambie	700	190

Source: Rapport du Secrétaire exécutif, 2002.

Classement des pays d'Afrique de l'Ouest en fonction de leur budget 2015

CLASSEMENT DES PAYS DE LA CEDEAO EN FONCTION DE LEUR BUDGET 2015			
Rang	Pays	Budget 2015 (en milliards €)	Budget 2015 (en milliards FCFA)
1	Nigeria	20,3	13 311
2	Ghana	10,0	6 553
3	Côte d'Ivoire	7,6	5 014
4	Senegal	4,4	2 869
5	Mali	2,7	1 785
6	Niger	2,6	1 707
7	Burkina Faso	2,3	1 516
8	Benin	2,3	1 507
9	Guinée	1,9	1 265
10	Togo	1,2	806
11	Liberia	0,6	401
12	Cap Vert	0,5	336
13	Sierra Leone	0,4	243
14	Gambie	0,2	141
15	Guinée-Bissau	0,2	120
mays-mouissi.com	CEDEAO	57,26	37 574

<https://www.mays-mouissi.com/2015/04/09/classement-des-pays-dafrique-de-louest-en-fonction-de-leur-budget-2015/>. Consulté le 14/03/2017.

Liste des illustrations

Photo1 : Un pacte social de résolution de conflit a Niaguis.....	168
Photo2 : Un pacte social de résolution de conflit à Mandina (Simbandi balante).....	169
Photo3 : Un soldat français devant l'un des deux Sukhoi-25 ayant servi au bombardement du camp de Bouaké.....	170
Photo4 : Jean Balan, avocat de plusieurs familles de victimes du bombardement de Bouaké	171
Photo5 : Jacques Foccart, lors d'une partie de chasse à Rambouillet, le 31 octobre 1968.....	172
Photo6 : Le premier président de la Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny en 1960..	173

Photo1- Un pacte social de résolution de conflit à Niaguis



Figure 1 : une calabasse symbolique mise en place par les femmes bainouck et diolas pour le retour de la paix en Casamance dans la cours de la sous-préfecture de Niaguis. (Image prise par moi-même).

Photo2- Un pacte social de résolution de conflit à Madina peul



Figure 2 : un homme de l'ethnie balante exécutant une danse traditionnelle pour célébrer le jumelage entre Ngorésinho et Madina peul pour apporter des solutions aux conflits transfrontaliers. (Image remise par Noumo Mané).

Photo3 : Affaire de Bouaké (5/5) - Les hypothèses: une responsabilité française



Un soldat français devant l'un des deux Sukhoi-25 ayant servi au bombardement du camp de Bouaké le 6 novembre 2004 ©

AFP/PascalGuyot. <http://www.rfi.fr/afrique/20160505-affaire-bouake-justice-militaires-morts-responsabilite-francaise-gbagbo-chirac>

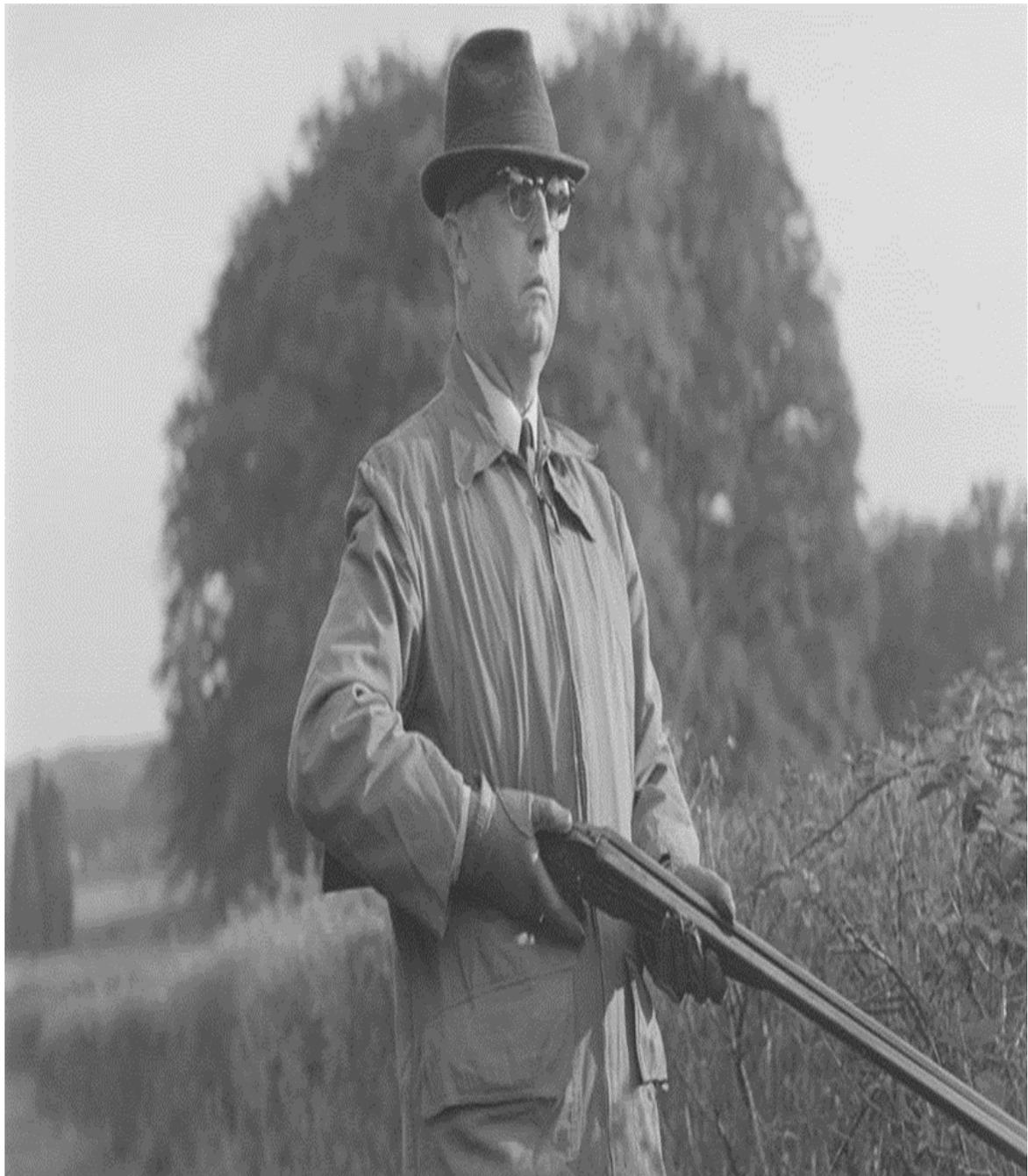
Photo4- Jean Balan, avocat de plusieurs familles de victimes du bombardement de Bouaké



Jean Balan, avocat de plusieurs familles de victimes du bombardement de Bouaké en 2004. © Stéphane de Sakutin/AFP.

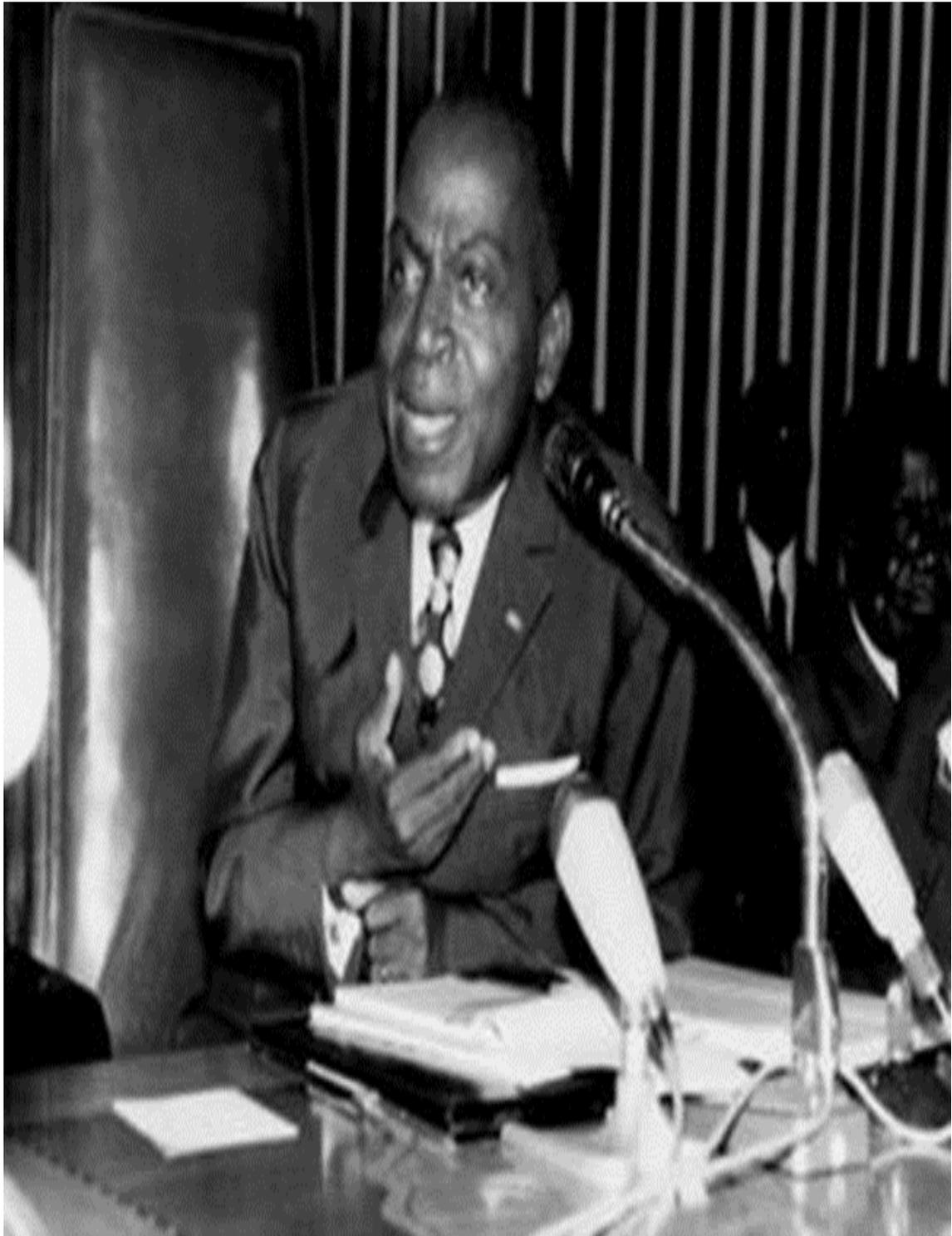
Photo5- Jacques Foccart, lors d'une partie de chasse à Rambouillet, le 31 octobre 1968

© Archives nationales



Jacques Foccart a été de 1960 à 74 à la tête d'une administration, le secrétariat général pour les Affaires africaines et malgaches, qui a conservé de nombreuses traces de ses activités, de ses contacts...Laurent Correau, in <http://www.rfi.fr/afrique/20150318-france-charles-gaulle-foccart-archives-houphouet-boigny-bat-biafra>

Photo6-Le premier président de Côte d'Ivoire Félix Houphouët-Boigny en 1960. © AFP



Houphouët-Boigny cogère avec Jacques Foccart les affaires de la politique africaine.<http://www.rfi.fr/afrique/20150318-france-charles-gaulle-foccart-archives-houphouet-boigny-bat-biafra>.